



إسمنت المغرب
Ciments du Maroc
HEIDELBERGCEMENT Group

Rapport
Financier
Annuel

2020





MATERIAL
TO BUILD OUR FUTURE

Sommaire

04

MESSAGE
DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL

09

PRÉSENTATION
DE CIMENTS
DU MAROC

- 10. Chiffres-clés
- 13. Administration, direction et contrôle
- 14. Actionnariat
- 16. Historique
- 18. Métiers
- 21. Implantations au Maroc
- 22. Capital humain
- 23. Responsabilité sociétale et environnementale
- 28. Santé et sécurité au travail

31

COMMENTAIRES
SUR L'EXERCICE

- 32. Faits marquants de l'année 2020
- 34. Analyse de l'activité
- 36. Résultats
- 37. Perspectives

39

ÉTATS
FINANCIERS

- 40. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 50. Comptes sociaux
- 62. Comptes consolidés
- 70. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

97

INFORMATIONS
JURIDIQUES

- 97. Informations juridiques



Matteo Rozzanigo
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Message

du Directeur
Général

**L'ANNÉE 2020
A ÉTÉ MARQUÉE PAR
LA FINALISATION
D'OPÉRATIONS
IMPORTANTES COMME
L'ACQUISITION DES
SOCIÉTÉS ATLANTIC CIMENT,
PROJET DE CIMENTERIE
À SETTAT, ET DE CIMSUD,
CENTRE DE BROYAGE À
LAÂYOUNE,
POUR RENFORCER
NOTRE POSITION
DANS LE SUD...**



Dans un contexte marqué par la pandémie du la Covid-19, le marché du ciment au Maroc a enregistré en 2020 une baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent (source : ministère de l'Habitat).

Durant cette année singulière, Ciments du Maroc est parvenue à atténuer les effets de la baisse des volumes domestiques, du fait notamment d'un accroissement significatif de ses volumes de clinker vendus sur le marché de l'export.

L'activité BPE a maintenu sa position de leader du marché national en dépit d'une demande fortement ralentie et son impact prolongé sur les activités de construction.

En ce qui concerne l'activité granulats, et malgré la baisse de la demande imputée à la situation sanitaire, l'année 2020 s'est soldée par de bons résultats comparés à l'année précédente.

Au regard de la situation liée à la Covid-19, Ciments du Maroc a adopté une démarche proactive pour faire face au contexte singulier de la pandémie. En effet, plusieurs mesures ont été mises en place dans l'ensemble de ses sites, dans le cadre d'un plan de continuité ayant pour objectif d'assurer les meilleures conditions pour préserver la santé et la sécurité de nos employés, de nos sous-traitants et de nos partenaires.

Nos équipes ont fait preuve d'une rigueur remarquable en s'adaptant rapidement aux nouvelles contraintes du dispositif sanitaire mis en place et en adoptant les gestes barrières.

Le plan d'action mis en place prévoyait également le renforcement des activités liées à la responsabilité sociétale. Ciments du Maroc a ainsi contribué activement à l'effort national en soutenant davantage les communautés riveraines de nos sites de production par la distribution de denrées alimentaires ainsi que par une participation active aux campagnes de désinfection de proximité. Nous avons également participé à l'élan national de solidarité en contribuant au Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Coronavirus.

L'année 2020 a été marquée par la finalisation d'opérations importantes comme l'acquisition des sociétés Atlantic Ciment, projet de cimenterie à Settat, et de Cimsud, centre de broyage à Laâyoune, pour renforcer notre position dans le Sud, opérations clôturées en mai 2020. L'année 2020 a été également marquée par le lancement du projet d'un nouveau centre de broyage à Nador avec un démarrage prévu au deuxième trimestre 2022.

En termes de perspectives pour 2021, le scénario est encore en évolution vue l'incertitude liée à la fin de la pandémie. Néanmoins, nous restons optimistes sur la récupération d'une partie ou de la totalité de la baisse enregistrée en 2020. Nous comptons également poursuivre notre stratégie d'optimisation des coûts de l'énergie et d'efficacité industrielle pour compenser la hausse des coûts du combustible fossile.

HEIDELBERGCEMENT GROUP DANS LE MONDE

Capacités cimentières¹⁾

	Million de tonnes
EUROPE DE L'OUEST ET DU SUD	
Belgique	4,0
France	7,5
Allemagne	11,3
Italie	10,5
Pays-Bas	2,4
Espagne	2,7
Royaume-Uni	5,7
	44,1
EUROPE DU NORD ET DE L'EST ET ASIE CENTRALE	
Bulgarie	2,4
République tchèque	2,8
Estonie	0,9
Grèce	0,9
Kazakhstan	4,0
Norvège	1,9
Pologne	5,2
Roumanie	6,1
Russie	4,7
Suède	2,7
	31,6
AMÉRIQUE DU NORD	
Canada	4,2
États-Unis	12,8
	17,0

	Million de tonnes
ASIE - PACIFIQUE	
Bangladesh	3,7
Brunei	0,4
Inde	11,9
Indonésie	25,5
Thaïlande	5,9
	47,4
AFRIQUE - BASSIN EST - MÉDITERRANÉEN	
Bénin	0,5
Burkina Faso	1,5
République Démocratique du Congo	0,9
Égypte	9,9
Ghana	4,3
Liberia	0,7
Maroc	4,8
Mozambique	0,3
Sierra Leone	0,5
Tanzanie	1,9
Togo	1,0
	26,3
Total HeidelbergCement	166,4

1) Capacités opérationnelles basées sur une utilisation à 80% du temps





PRÉSENTATION

DE CIMENTS DU MAROC

10. Chiffres-clés

13. Administration, direction et contrôle

14. Actionnariat

16. Historique

18. Métiers

21. Implantations au Maroc

22. Capital humain

23. Responsabilité sociétale et environnementale

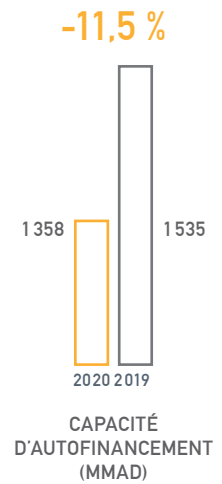
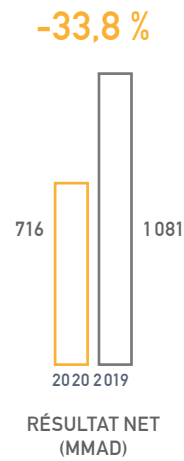
28. Santé et sécurité



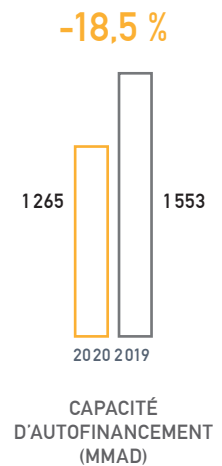
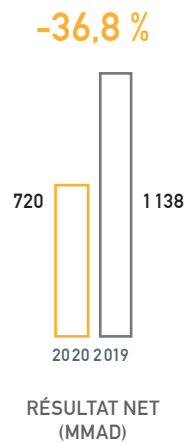
Chiffres Clés



COMPTES CONSOLIDÉS CIMENTS DU MAROC



COMPTES SOCIAUX CIMENTS DU MAROC



COMITÉ DE DIRECTION AU 1^{ER} AVRIL 2021



1



2



3



4



5



6



Administration, direction et contrôle

- 1 Matteo ROZZANIGO**
Directeur Général
- 2 Mohamed CHAFIQ**
Directeur Technique
- 3 Christophe Allouchery**
Directeur Administratif et Financier
- 4 Mohamed BOUJANOUI**
Directeur Commercial Ciment,
Logistique et Activité Granulats
- 5 Saïd EL GHAZI**
Directeur des Ressources Humaines
- 6 Juan TERÈS**
Directeur des Achats

Actionnariat, Direction et Contrôle

COMPOSITION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 28 MAI 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

Mohamed CHAÏBI

Président d'honneur non administrateur

Mustapha FARIS

Vice-président

Abdellatif ZAGHNOUN

Administrateurs

Matteo ROZZANIGO

Hakan GÜRDAL

Amina FIGUIGUI (Administrateur
Indépendant)

Ahmed NAKKOUCH
(Administrateur Indépendant)

CIMENTS FRANÇAIS

COFIPAR

MENAF

COCIMAR

FIPAR HOLDING

CIMR

ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT

SECRÉTAIRE

Imane BELMEJDOUB

REPRÉSENTANT LÉGAL

Matteo ROZZANIGO

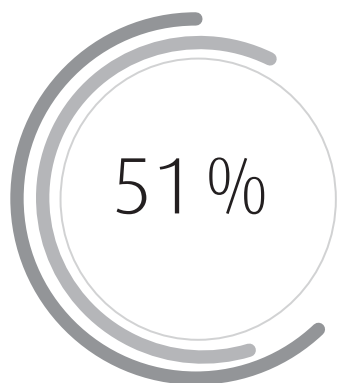
Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

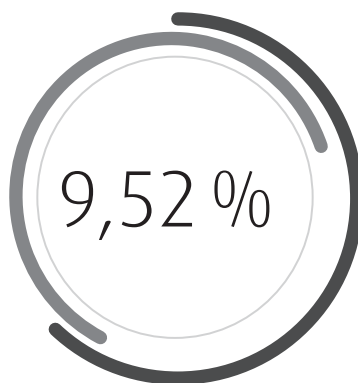
MAZARS

PwC Maroc

ACTIONNARIAT AU
31 DÉCEMBRE 2020



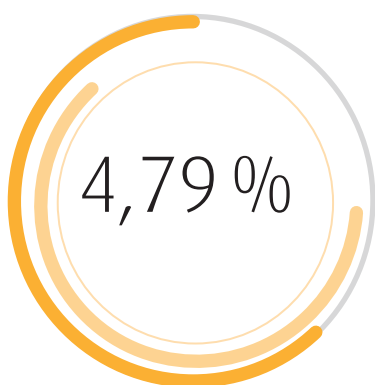
**HeidelbergCement
Group**



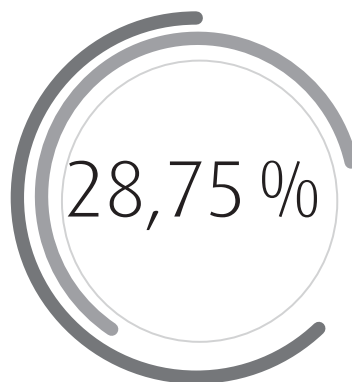
CIMR



**FIPAR HOLDING
(Groupe CDG)**



ADFD



Autres

ADFD: Abu Dhabi Fund For Développement

CIMR : Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites

CDG : Caisse de Dépôt et de Gestion

Historique

1951

Création de la Société des Ciments d'Agadir (SCA), filiale à 100 % de la société Ciments Français. La cimenterie dispose d'une capacité de 60 000 tonnes par an, qui passera 7 ans plus tard à 100 000 tonnes par an. En 1991, elle atteindra 1,1 million de tonnes par an.

1969

Introduction à la Bourse des valeurs de Casablanca de la Société des Ciments d'Agadir puis, quatre ans plus tard, ouverture du capital de la société aux actionnaires marocains. La part de Ciments Français passe alors à 37 %.

1989

Création de deux filiales dans les matériaux de construction : Bétomar pour le béton prêt à l'emploi (BPE) et Sagram pour les granulats. Ces deux sociétés fusionneront 10 ans plus tard sous le seul nom de Bétomar.

1990

Redevenu actionnaire majoritaire, Ciments Français lance la construction d'une nouvelle cimenterie d'une capacité de 600 000 tonnes à Safi avec la SNI et la BNDE en constituant la société Cimasfi. Cette capacité a été augmentée progressivement pour atteindre aujourd'hui 1 million de tonnes.

1992

Prise de contrôle par Italcementi de Ciments Français. Cimasfi et la Société des Ciments d'Agadir (SCA) fusionnent sous le nom de Ciments du Maroc.

1997

- Adoption d'une nouvelle identité visuelle, à l'instar des autres filiales d'Italcementi Group.
- Création de la filiale Indusaha à Laâyoune et entrée en production de son centre de broyage.

1999

Fusion absorption de la société Asmar contrôlant la cimenterie de M'Zoudia (Marrakech) par Ciments du Maroc.

2001

Finalisation du processus de certification ISO 9002 pour l'ensemble des usines de Ciments du Maroc (Marrakech en 2001, Agadir en 1999 et Safi en 1998).

2003

- Certification ISO 14001 pour l'ensemble des sites de Ciments du Maroc.
- Prix Plages Propres (Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement).

2005

Optimisation des performances des usines de Marrakech et de Safi.

2007

- Prise de participation stratégique à hauteur de 11,7 % du capital social de Suez Cement Company, premier producteur égyptien de ciment.
- Certification ISO 14001 de la carrière Oulad Abbou : première carrière de granulats certifiée au Maroc.
- Lancement des travaux de la nouvelle cimenterie d'Aït Baha.

2010

- Mise en service de la cimenterie d'Aït Baha, d'une capacité de production de 2,2 millions de tonnes.
- Doublement de la capacité du centre de broyage d'Indusaha à Laâyoune, en la portant à 0,5 million de tonnes.

2011

Mise en service du premier parc éolien à Laâyoune, pour alimenter en énergie le centre de broyage de Laâyoune, composé de 6 turbines d'un total de 5,25 MW.

2013

Lancement de la nouvelle stratégie de marque i.nova d'Italcementi Group.

2014

- Fusion-absorption de Bétomar par Ciments du Maroc. Certification du Système de Management Énergétique ISO 50001 v2011 de l'usine d'Aït Baha.
- Mise en service du centre de broyage de Jorf Lasfar.
 - Trophée Lalla Hasnaa Littoral durable (Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement).

2015

- Signature d'un accord entre HeidelbergCement et Italmobiliare pour l'acquisition des parts de celle-ci dans Italcementi. Le nouvel ensemble, constitué de HeidelbergCement et Italcementi, devient ainsi le deuxième opérateur mondial dans le secteur du ciment, leader dans le métier des granulats et troisième acteur dans le béton prêt à l'emploi.
- Constitution de la société holding Africim pour le développement d'activités de Ciments du Maroc en Afrique.
- Création de la société Maestro Drymix issue de la joint-venture entre Ciments du Maroc et Grupo Puma pour la production et la commercialisation de mortiers secs prêts à l'emploi.

2016

Intégration de Ciments du Maroc dans HeidelbergCement Group.

2018

Certification ISO 9001 V2015 de l'ensemble des sites de productions de Ciments du Maroc et du siège.

2019

Acquisition de Cimsud et Atlantic Ciment.

2020

Démarrage de la construction du nouveau centre de broyage à Nador.

Métiers

LE CIMENT

Lamaalem 35®

Lamaalem 35® est un ciment Portland de classe CPJ 35 avec ajouts qui contient un pourcentage minimum en clinker de 65 %, le reste étant constitué de gypse et d'ajouts (calcaire, cendres volantes, pouzzolane). Parmi les principales caractéristiques garanties par la norme, la résistance à la compression à 28 jours doit être supérieure à 22,5 Mpa.

Le ciment CPJ 35 est utilisé pour la préparation des bétons faiblement sollicités, des bétons non armés et tous les types de mortiers.

CimarPro 45®

Cimarpro 45® est un ciment Portland de classe CPJ 45 avec ajouts qui contient un pourcentage minimum en clinker de 65 %, le reste étant constitué de gypse et d'ajouts (calcaire, cendres volantes, pouzzolane). Parmi les principales caractéristiques garanties par la norme, la résistance à la compression à 28 jours doit être supérieure à 32,5 Mpa.

Le ciment CPJ 45 est utilisé pour réaliser des bétons fortement sollicités (structures porteuses et fondations), des bétons armés courants et des éléments préfabriqués en béton armé ou non armé (poutres, poutrelles, éléments de grande surface, buses, hourdis) ou pour réaliser des travaux spéciaux, tels que les barrages ou des ouvrages de génie civil ou industriel.

Cimartob®

Cimartob® est un ciment gris de classe CM tel que défini par la norme NM 10.1.004. Le ciment Cimartob® est obtenu par un surmoulage de clinker, de gypse, de plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, ou les cendres volantes définis par la norme NM 10.1.004, ainsi que des additifs chimiques permettant d'assurer une composition optimisée destinée à l'ensemble des mortiers de la maçonnerie.

La finesse, les performances mécaniques, la composition ainsi que le conditionnement dans des sacs de 45 kg du Cimartob® sont optimisés pour toutes les utilisations des mortiers de la maçonnerie. C'est un produit multi-usages qui assure la meilleure rentabilité dans toutes les phases de la maçonnerie (enduit, hourdage, finition, carrelage, crépissage, chapes).

Cimagglo 55® et Cimagglo 55 ultra® et Cimagglo optima®

Cimagglo 55® est un ciment Portland composé de classe CPJ 55 tel que défini par la norme NM 10.1.004 et 10.1.157 obtenu par la mouture de clinker, de gypse, avec en complément un ou plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, la pouzzolane ou les cendres volantes.

PRODUCTION ET DURABILITÉ DU CIMENT

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

☀️ Consommation d'énergie

🚛 Consommation de matières premières

🌿 Écosystème et protection du paysage

🌫️ Émissions d'air

💧 Utilisation d'eau

🚗 Trafic

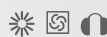
🔊 Bruit

🏠 Gaz à effet de serre

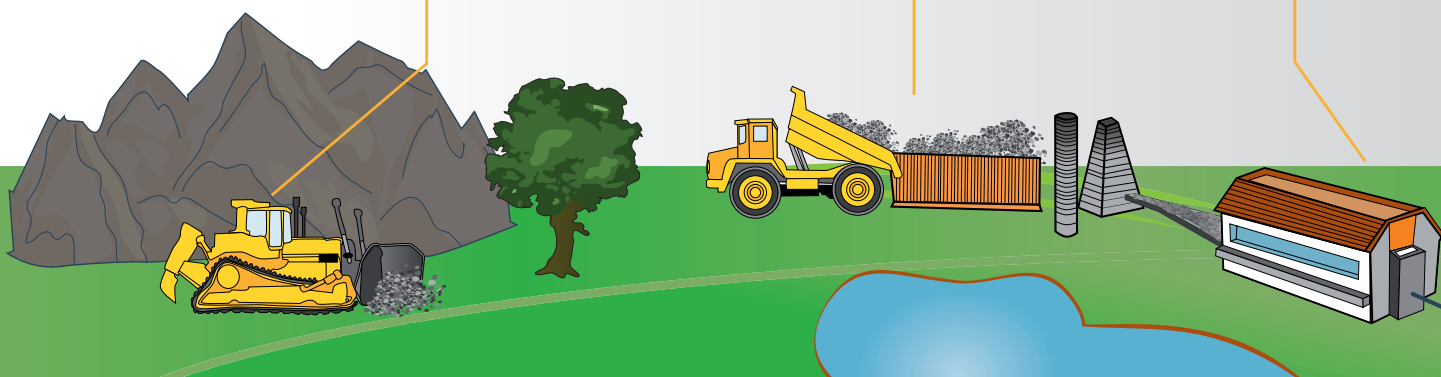
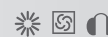
Exploitation des carrières



Concassage



Préhomogénéisation



Le ciment Cimagglo 55® est destiné à être utilisé principalement pour la préfabrication artisanale et la réalisation d'ouvrages en béton armé fortement sollicité, pour la réalisation d'éléments préfabriqués et de béton armé, et pour la réalisation de travaux exigeant un décoffrage rapide et de hautes résistances initiales

Awrach 55®

Awrach 55® est un ciment Portland composé de classe CPJ 55. Les niveaux de qualité garantis par la norme (en particulier les résistances à 28 jours supérieurs à 42,5 MPa) lui confèrent une bonne aptitude pour la confection des bétons armés destinés aux ouvrages du bâtiment et travaux publics, ainsi que la préfabrication (agglos, poutrelles...).

Almokaouem 45® et 55®

Almokaouem 45 et 55 sont des ciments Portland composés de classe CPJ 45 LA et CPJ 55 LA (Low Alkali), et résultent de la mouture de clinker avec en complément un ou plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, la pouzzolane ou les cendres volantes, définis par la NM 10.1.004. Ils se distinguent par leur composition chimique comprenant un faible taux d'alcalin, ce qui leur offre une meilleure résistance aux attaques chimiques qui peuvent avoir lieu avec des granulats réactifs dans des conditions environnementales données.

Cette caractéristique technique fait des ciments CPJ 45 LA et CPJ 55 LA des produits destinés aux bétons en contact avec l'eau, notamment pour les barrages ou les bétons de fondations en contact avec la nappe phréatique.

Teknicima 55®

Teknicima 55® est un ciment Portland composé de classe CPA 55, résultant de la mouture de clinker (à 95 %) avec en complément un ou plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, la pouzzolane ou les cendres volantes définis par la NM 10.1.004. Sa haute résistance à la compression le destine aux utilisations en béton armé fortement sollicité, en béton précontraint, à la préfabrication et aux travaux exigeant un décoffrage rapide et de hautes résistances initiales.

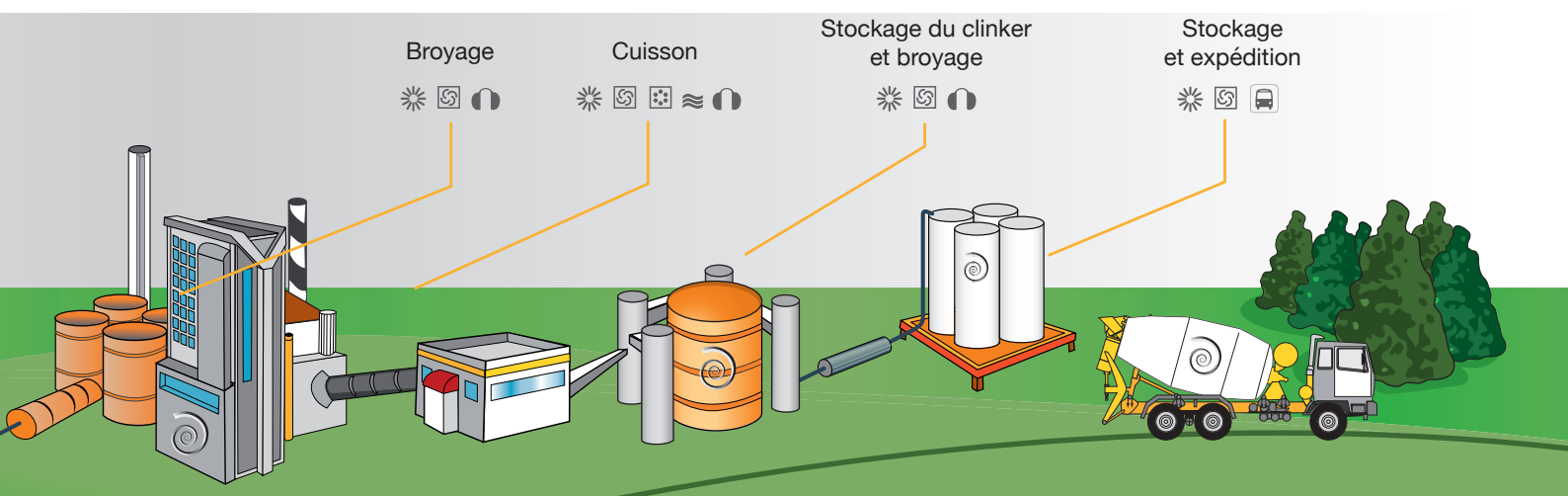
Teknicima 65R®

Teknicima 65R® est un ciment Portland de classe CPA 65R tel que défini par la norme NM 10.1.004 obtenu par la mouture de clinker, le gypse, avec en complément un ou plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, la pouzzolane ou les cendres volantes définis par la norme NM 10.1.004.

Le ciment Teknicima 65R® est destiné à être utilisé pour la réalisation d'ouvrages en béton armé fortement sollicité, pour la réalisation d'éléments préfabriqués et de béton manufacturé, pour la réalisation de béton précontraint, pour la réalisation de coulis d'injection, et pour la réalisation de travaux exigeant un décoffrage rapide et de hautes résistances initiales.

ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Développement économique régional, modernisation des infrastructures, transfert de technologie, emploi, santé et sécurité des employés, santé et bien-être communautaire, soutien à la communauté.



LE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (BPE)

> Les bétons prêts à l'emploi permettent de répondre aux différents besoins des entrepreneurs du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et du génie civil

Le BPE est un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants, dont la composition répond à des exigences techniques très rigoureuses. Il durcit pour former le matériau de construction le plus couramment utilisé dans le monde. Sa résistance à la traction et à la pression, sa durabilité, ses temps de prise, sa facilité de pose, son esthétique et sa maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction sont les principales caractéristiques que nos clients prennent en compte pour l'achat du béton. Il est livré par des camions toupies directement sur les chantiers aux entreprises de construction. En garantissant une qualité régulière, une cadence importante des livraisons et une assistance à la mise en œuvre, le BPE permet aux entreprises de gagner du temps et d'assurer leurs prestations dans des délais plus rapides.

> Une large gamme de produits béton organisée autour du concept de la performance

Une nouvelle offre élargie et innovante de bétons prêts à l'emploi organisée autour du concept de la « performance » pour toute les applications constructives. Le nouveau portefeuille produits béton permet aux clients d'accéder à un éventail complet de solutions constructives par performance et/ ou par domaine d'application.

LES GRANULATS






















> Les granulats servent de matière première pour le béton, la maçonnerie, l'asphalte, ainsi que de matériaux de base pour la construction de routes, de remblais et de bâtiments







Les granulats sont des sables et des graviers naturels, provenant de carrières de roches alluvionnaires ou massives.

Les granulats se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier par leur granulométrie et leur dureté. La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné et tous les granulats ne sont pas disponibles sur tous les marchés. Environ 70 % des granulats sont utilisés dans l'industrie du bâtiment et constituent les composants essentiels des matériaux de construction : béton, béton prêt à l'emploi, préfabrication... le reste de la production est destiné aux travaux routiers.



Implantations au Maroc

VILLES	DISPOSITIF
Aït Baha	1  1 
Marrakech	1  1 
Safi	1  1 
Berrechid	1 
El Jadida	2 
Benslimane	1 
Rabat	3 
Casablanca	5  
Settat	1 
Tanger	2 
Oulad Abbou	1 
Jorf Lasfar	1 
Oued Souss	1 
Agadir	3 
Laâyoune	5  1  2 

 3 cimenteries	 5 carrières granulats
 2 centres de broyage	 1 parc éolien
 23 centrales BPE	 Siège social

Capital humain

Au cours de l'année 2020, l'activité des ressources humaines à Ciments du Maroc a été marquée par la gestion des retombées de la pandémie Covid-19 au sein de l'entreprise.

En effet, depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire dans notre pays en mi-mars dernier, la Direction des Ressources Humaines de Ciments du Maroc a instauré une stratégie globale de prévention contre le virus en adoptant une batterie de mesures de lutte contre la propagation de la pandémie pour préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Le budget qui y a été alloué en 2020 a avoisiné les 6 millions de dirhams, en matériel de protection et gels hydroalcooliques, aménagements de bureaux, caméras à infra-rouge, et campagnes de test PCR.

Outre ces mesures de prévention, Ciments du Maroc a fortement investi en télétravail, en dotant l'ensemble de nos équipes administratives en matériel informatique et de télécommunication.

L'activité de 2020 des ressources humaines a été aussi marquée par les actions suivantes :

- mise en place d'un programme de recrutement ambitieux au cours du second semestre 2020 malgré la persistance de la pandémie, afin de renforcer notre pépinière de jeunes cadres et ingénieurs et anticiper les départs en retraite. Dans le cadre de cette démarche, nous avons recruté plus de 12 jeunes cadres et ingénieurs ;
- renforcement et généralisation des actions de formation digitale disposée par le Groupe HeidelbergCement (plateforme E@Campus) pour inclure l'ensemble du personnel et couvrir toutes les disciplines et activités. À noter que ces actions de formation en ligne ont connu un grand succès et ont été fortement plébiscitées en cette période de pandémie ;
- poursuite du programme de formation des jeunes ingénieurs (EiT) dédié aux nouvelles recrues dans le domaine du process et de la maintenance ;
- poursuite de l'amélioration et diversification des actions de couverture médicale et prévoyance sociale par la signature de nouvelles conventions de partenariat avec les organismes médicaux.



Responsabilité sociétale et environnementale

RSE

L'engagement de Ciments du Maroc en matière de responsabilité sociétale se caractérise par la volonté d'être un bon voisin et de maintenir de bonnes relations avec les riverains et les communautés locales. L'année 2020 aura été marquée par la pandémie de Covid-19 et compte tenu de ce contexte, nos actions ont été renforcées dans nos trois axes majeurs d'intervention en matière de RSE :

- santé et éducation ;
- architecture et infrastructures ;
- environnement, climat et biodiversité.

Préservation de la santé et promotion de l'éducation



- Participation au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de Covid-19 d'un montant de 100 millions de dirhams.
- Distribution de paniers alimentaires auprès des populations riveraines impactées et ce pendant le confinement mais aussi à l'occasion du mois de Ramadan. Ces deux opérations ont été menées auprès de l'ensemble des sites de production ciment, béton et granulats.
- Organisation d'opérations de désinfection des voiries et routes, des infrastructures de santé, des écoles, des locaux administratifs à proximité de nos sites de production.
- Distribution de masques à travers l'ensemble des sites auprès des populations riveraines.
- Soutien au centre de protection de l'enfance des filles d'Agadir en faveur de leur éducation et formation des jeunes en situation précaire.
- Soutien à l'association de l'école coranique Ida Oumanou afin d'améliorer les divers services aux étudiants et aux enseignants.
- Soutien au club Jeunes sans frontières d'Anza à Agadir pour son action auprès des jeunes.
- Distribution de fournitures scolaires à travers les sites de production à l'occasion de la rentrée scolaire.
- Soutien au transport scolaire pour faciliter l'accès aux écoliers situés dans des zones difficiles d'accès dans certains de nos sites de production.
- Soutien à la Fondation Academia, dont Ciments du Maroc est membre fondateur.



Participation à la mise en œuvre d'infrastructures et de constructions

- Soutien financier et en matériaux au projet de construction du complexe coranique et culturel Al Houda à Agadir, édifice de grande envergure et unique en son genre au niveau continental.
- Aide au raccordement à l'eau potable en faveur de douars enclavés grâce à l'aménagement de châteaux d'eau et de travaux divers et d'installation de panneaux solaires dans certains de nos sites de production.
- Divers dons de ciment et de matériaux pour la construction de routes, la réhabilitation de mosquées, la rénovation d'écoles et leurs aménagements, les travaux de reconstruction de murs d'endiguement ou de clôtures de quelques douars.



Protection de l'environnement, du climat et de la biodiversité

- Depuis plus de dix ans, Ciments du Maroc participe au programme « Plages Propres » de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement par le parrainage de trois plages dans la région de Safi : Safi ville, Lalla Fatna et Kourram Daif. Cette année, compte tenu du contexte Covid 19, l'opération a consisté essentiellement en la mise à niveau des infrastructures des plages afin de les maintenir dans les meilleures conditions.
- Soutien du programme du jardin zoologique de Rabat pour la protection et la conservation des espèces animales sauvages menacées d'extinction, label « Atlas Lion ».



Responsabilité sociétale et environnementale

ENVIRONNEMENT

L'environnement occupe une place centrale chez Ciments du Maroc qui a très tôt intégré cette composante dans sa stratégie et sa gestion en suivant une approche globale pour l'ensemble de ses activités.

Cette approche prend en considération notre responsabilité et notre engagement pour le développement durable.

Nous avons ainsi adopté les engagements en termes de durabilité à l'horizon 2030 mis en place par notre maison mère HeidelbergCement. Ces engagements sont totalement alignés avec les objectifs des Nations Unies pour le développement durable.

Activité ciment

Au niveau de l'activité ciment, l'année 2020 a été marquée par d'importantes actions s'inscrivant dans la continuité des plans d'actions environnement des années précédentes et qui ont pour objectif la réduction des impacts de notre activité sur l'environnement.

Parmi ces actions, on peut citer :

> Systèmes de management environnemental

Tous nos sites de production ciment sont certifiés ISO 14001. La dynamique générée par ces systèmes de management environnemental, qui s'appuie sur une politique environnement du Groupe, permet l'identification de pistes d'amélioration de notre performance environnementale. Il s'agit aujourd'hui d'un outil de gestion adossé à d'autres comme le CIP (programme d'amélioration continue) et le MIP (programme d'amélioration de la maintenance).

En 2020, en plus des audits de suivi réalisés dans le cadre des SME (systèmes de management environnemental), HeidelbergCement Group a systématisé les audits d'auto-évaluation dans toutes les filiales. Ces auto-évaluations sont conduites par les directeurs des sites et des activités et portent sur des thèmes plus larges que ce qui est exigé par la norme ISO 14001, et permettent de renforcer le caractère leadership de la démarche.



> **Carrières : nous intégrer dans le paysage**

L'exploitation de nos carrières s'appuie sur un principe fondamental qui est « l'utilisation responsable du sol ». C'est dans ce cadre que nous avons mis en place au niveau de nos carrières ciment des plans de réaménagement à travers lesquels nous nous engageons à mettre en état les excavations exploitées au fur et à mesure de l'extraction du gisement permettant ainsi une intégration optimale dans le paysage.

Des études sur les thèmes de la biodiversité ont été réalisées au niveau de toutes les carrières. Des plans de management de la biodiversité (BMP) seront mis en place au niveau des sites présentant un potentiel.

D'autre part, Ciments du Maroc a ouvert un chantier de contrôle et de mise en conformité de l'exploitations des carrières. Plusieurs actions ont été réalisées et sanctionnées par l'obtention d'acceptabilité environnementale et de renouvellement d'autorisations d'exploitation. De même, les plans de réaménagement ont été revus et des travaux de réhabilitations des anciennes carrières ont été lancés.

> **Eau**

La consommation d'eau est un axe majeur de la réduction de notre empreinte environnementale et de notre politique de développement durable.

La consommation d'eau est un indicateur d'une importance extrême et son suivi est assuré quotidiennement. La baisse de la consommation est un objectif environnemental permanent qui figure dans nos plans d'action où la priorité est donnée au recyclage, à l'entretien et la mise à niveau des circuits, à la chasse aux fuites ainsi qu'à la sensibilisation de notre personnel à cette question. Un projet pilote de plan d'urgence eau est également mis en place dans un de nos sites.

> **Utilisation responsable des matières premières et combustibles non renouvelables**

Ciments du Maroc a mis en place, depuis quelques années, une politique de valorisation énergétique ayant pour objectif la réduction de son empreinte carbone. Cette politique est basée sur la valorisation thermique d'autres résidus de substitution au combustible conventionnel.

En 2020, en plus des pneus déchiquetés, nous avons également valorisé les grignons d'olives qui sont à 100 % biomasse. Environ 28 530 tonnes ont été consommées.

Ciments du Maroc explore d'autres voies pour la réalisation d'importants projets qui lui permettent d'augmenter son taux de substitution thermique (TST) par la valorisation d'autres déchets. C'est dans ce cadre que des essais de valorisation ont été opérés pour la valorisation de bois, de déchets agricoles et une étude a été lancée pour l'utilisation de combustibles issus des déchets.

Pour ce qui est de la valorisation des matières, nous conservons nos réserves naturelles en augmentant continuellement le pourcentage des résidus de substitution, essentiellement les cendres volantes et résidus des oxydes de fer issus de l'industrie minière. C'est une facilité de l'économie circulaire. En 2020, 26 % des ajouts ciments ont été substitués ; ce qui porte à 5 % le taux de substitution global des matières premières consommées dans nos sites.

La CO2 Road Map arrêtée prévoit d'importants investissements pour l'amélioration de la substitution des matières et des combustibles.

D'autres actions d'ordre administratif ont été lancées pour l'ensemble des sites afin d'assurer la continuité et le développement de l'usage des combustibles alternatifs.

Responsabilité sociétale et environnementale

> Émissions

La réduction de notre empreinte environnementale passe par un suivi et une baisse de nos émissions atmosphériques.

Les émissions au niveau des usines sont soumises à un contrôle drastique. Toutes les cheminées de nos fours sont équipées d'analyseurs qui mesurent en continu et en temps réel les émissions de gaz et poussières issues de la cuisson.

Les contrôles en continu ou par un organisme externe concernent des polluants dont le contrôle est exigé par la réglementation nationale ainsi que d'autres éléments dont les indicateurs sont suivis par le Groupe.

Les résultats des mesures, réalisées en 2020, aussi bien d'autocontrôle en continu que ceux de contrôle par le laboratoire externe, sont conformes aux seuils réglementaires et aux standards du Groupe.

Nos usines ont également lancé les campagnes de surveillance environnementale conformément aux nouveaux cahiers des charges et en préparation aux évolutions réglementaires liées notamment à la revue des seuils des émissions atmosphériques.

Activité matériaux

Pour l'activité granulats, l'année 2020 a été marquée par :

- la validation de l'étude d'impact de la carrière Oued Souss et l'obtention de l'acceptabilité environnementale ;
- comme pour la carrière d'Oulad Abbou, la passation de la commande afin d'évaluer la conformité réglementaire environnementale des carrières d'Oued Souss et de Benslimane ;
- la réalisation des campagnes de mesure du bruit, des vibrations et des poussières dans les carrières d'Oulad Abbou et de Benslimane dans le cadre du programme de suivi et de surveillance environnementale ;
- la réalisation d'un Spot Check environnemental de la carrière d'Oulad Abbou par le groupe HeidelbergCement ;
- la réalisation de l'auto-évaluation environnementale des carrières Benslimane, Oulad Abbou et Oued Souss ;
- la plantation de plants de le long de la partie de la clôture rénovée concernant la carrière d'Oued Souss ;
- la poursuite de remblayage des excavations dans le cadre du réaménagement des zones exploitées pour les carrières d'Oulad Abbou et de Benslimane ;
- pour la carrière de Benslimane, l'aménagement d'une nouvelle zone exploitée afin de procéder à l'extension du reboisement du Thuya ;
- le report de l'audit de suivi de la certification ISO14001 de la carrière d'Oulad Abbou à cause de la pandémie Covid-19.

Santé et sécurité au travail

L'année 2020 a été une année exceptionnelle où nous avons enregistré zéro accident de travail pour notre personnel, mais c'était aussi une année assez singulière, qui a nécessité une vigilance et une attention accrues en matière de prévention pour faire face aux différentes contraintes liées à la pandémie de la Covid-19.

Plusieurs actions importantes et bien ciblées ont été menées cette année et nous ont permis de traiter en profondeur les trois leviers conjugués qui constituent notre approche globale de la sécurité, à savoir :

> Gestion des sous-traitants :

- finalisation de la mise en œuvre des engagements signés par nos partenaires de service (charte de sécurité). Ces engagements sont liés à l'harmonisation des tenues de travail et à la conduite des formations en matière de sécurité ;
- achèvement de la première campagne d'audit santé et sécurité (H & S) qui a concerné 10 sous-traitants opérant sur tous nos sites (carrières, nettoyage, transport, maintenance, production, restauration) ;
- généralisation et mise en œuvre de la préqualification en matière de santé et de sécurité pour toutes les consultations liées à la prestation de services.

> Sécurité routière :

- intégration de 361 camions dans notre plate-forme GPS. Soit un taux de progression de 81 % pour l'activité Ciment ;
- formation de 111 conducteurs sur la conduite défensive par les formateurs de l'OFPPT, en dépit de l'annulation de plusieurs sessions de formation en raison du confinement ;
- audit et accompagnement des plus grands transporteurs pour mettre en place leur propre système de management de sécurité ;
- formation et mise en place des procédures de contrôle technique des camions à l'entrée de nos sites.



Soucieux d'améliorer la visibilité des camions sur la route, facteur aggravant des accidents, Ciments du Maroc a acquis et installé 500 plaques de signalisation haute visibilité sur les camions-citernes et bennes opérant sur nos différents sites. L'investissement a coûté 1 million de dirhams.

Opérations :

- concrétisation du plan de formation santé sécurité au travail en réalisant plus de 3 800 heures de formation ;
- organisation de la Semaine de la sécurité sous le thème : « Santé et sécurité, une responsabilité partagée ». Les événements organisés au cours de cette semaine ont été principalement axés sur trois aspects :
 - organisation des ateliers de formation et de sensibilisation pour améliorer la prévention contre les risques professionnels ;
 - organisation de deux ateliers virtuels sous forme de webinaires pour répondre aux préoccupations des sites en collaboration avec nos partenaires professionnels ;
 - lancement d'un concours pour les meilleures idées et réalisations innovantes en matière de sécurité.
- amélioration des résultats en matière de dialogue de sécurité (38.200) et de déclaration des situations à risque (11.200), ce qui reflète le fort engagement de notre personnel à améliorer la sécurité sur le terrain.



COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

32. Faits marquants de l'année 2020

34. Analyse de l'activité

36. Résultats

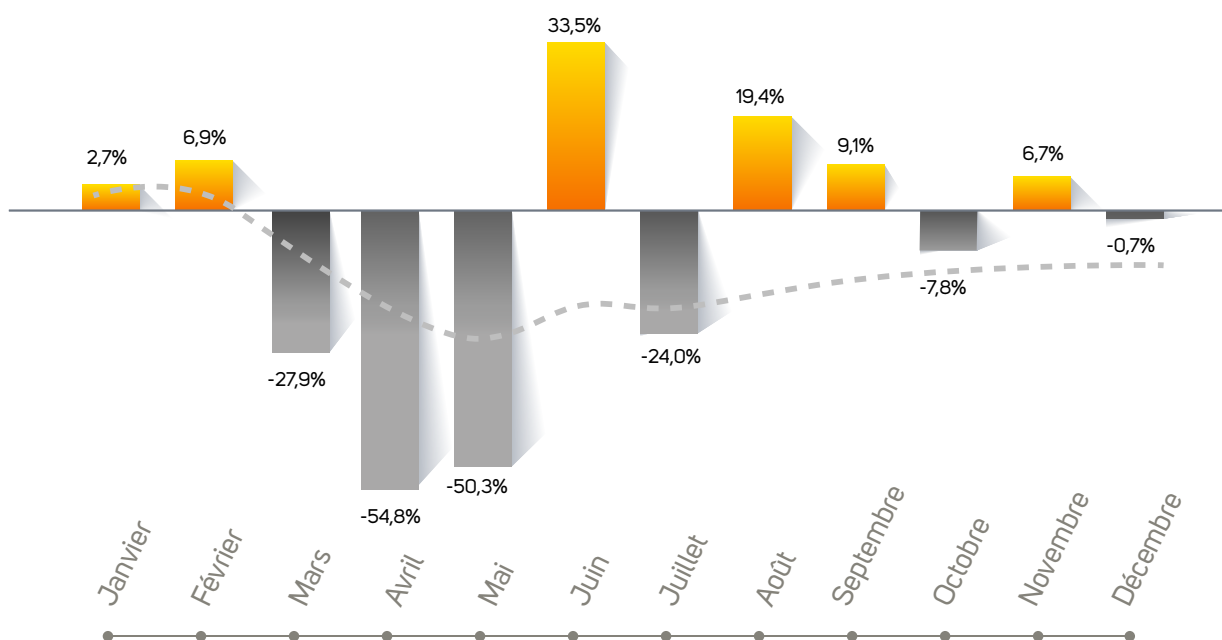
37. Perspectives



Faits marquants de l'année 2020

ACTIVITÉ CIMENT

Variation mensuelle des ventes nationales de ciment en 2020



(source : APC/Ipsos)

- Variation mensuelle positive
- Variation mensuelle négative
- Variation cumulée

> Une année impactée par la crise sanitaire

Après avoir connu une hausse annuelle de 2,2 % à 13,6 millions de tonnes en 2019, les ventes annuelles ont régressé de près de -10 % en 2020 pour atteindre 12,3 millions de tonnes. Alors que l'année 2020 s'inscrivait dans le même élan haussier que 2019 avec des mois de janvier et février en forte croissance, cet élan s'est brisé à partir du mois de mars avec le début du confinement. Ce dernier fera plonger les ventes de plus de 50 % au cours des mois d'avril et mai.

Avec la reprise de l'activité à partir de juin, les ventes sont retournées progressivement à la normale au cours du second semestre. Mais le rattrapage attendu n'a pas eu lieu car, à la crise sanitaire, s'est rajouté l'impact de la sécheresse qui a impacté négativement la demande en ciment, notamment en milieu rural. En effet, comparés aux mêmes trimestres de l'année précédente, les troisième et quatrième trimestre auront connu une baisse des ventes sur le marché national du ciment de respectivement -3 % et -1%.

> Aggravation de la faible dynamique dans le segment du résidentiel

Au-delà de l'effet exceptionnel de la crise sanitaire, le marché national du ciment subit la conjoncture difficile du secteur du bâtiment résidentiel au Maroc qui n'a toujours pas renoué avec sa forte dynamique des années 2000.

En effet, alors que les segments des travaux publics et dans une moindre mesure du non-résidentiel ont affiché une bonne résilience face à la crise de la Covid-19, le secteur du résidentiel qui est à la peine depuis plusieurs années a subi la crise de plein fouet. La crise économique et son impact sur la demande en logement des ménages a négativement impacté le marché de l'immobilier. Or, l'activité de la construction résidentielle constitue un des principaux débouchés du ciment.

ACTIVITÉ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

Ciments du Maroc conforte sa position de leader du marché national du BPE malgré une demande fortement ralentie par la Covid-19 et son impact prolongé sur les activités de construction.

- Baisse d'activité très significative pour toute la filière Bâtiment & Travaux Publics.
- Détérioration des conditions du marché dans un contexte de sinistralité élevée et de manque de liquidités.
- Multiplication des acteurs avec l'émergence et le développement de grands opérateurs non-cimentiers.
- Accentuation de la pression continue sur les prix de vente BPE dans un contexte concurrentiel de plus en plus agressif.

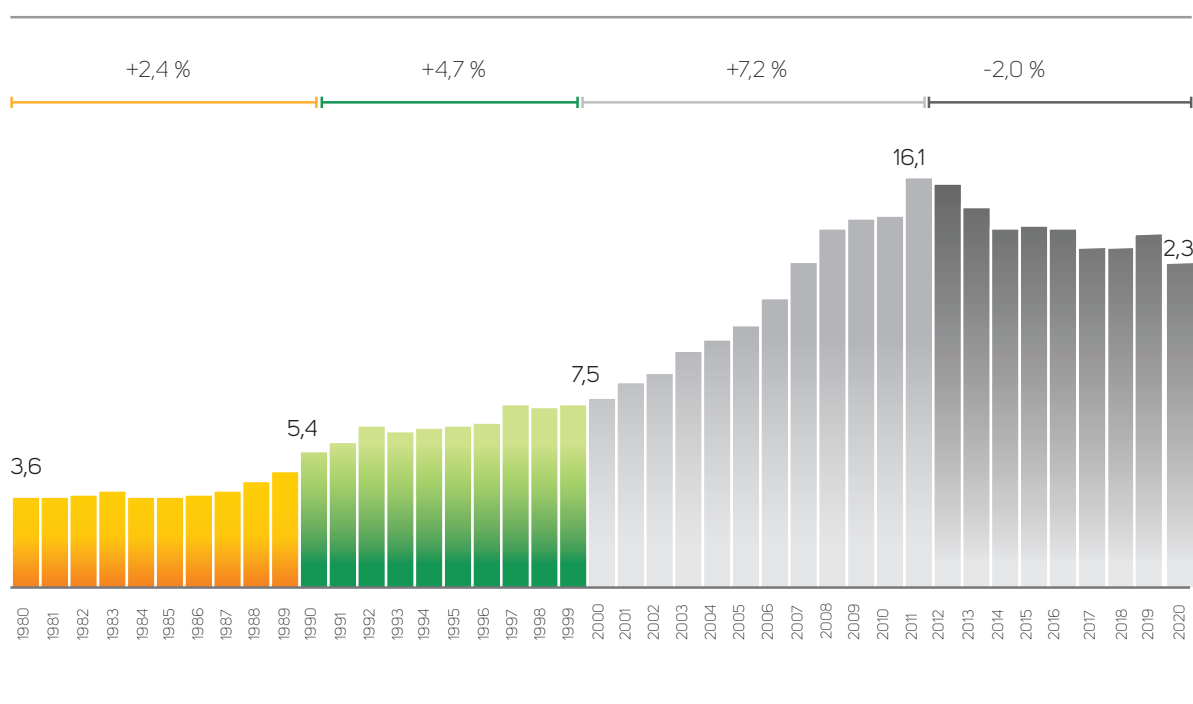
ACTIVITÉ GRANULATS

Le marché national des granulats a été également impacté par la crise de la pandémie de Covid-19 et l'impact de la sécheresse, qui ont tous deux contribué à la baisse de la demande.

Analyse de l'activité

ACTIVITÉ CIMENT

L'année 2020 s'est soldée par une contre-performance de -9,7 % après une hausse de 2,2 % en 2019. En termes de volume, les ventes nationales de ciment ont représenté 12,3 millions de tonnes, soit près de 1,3 million de tonnes de moins par rapport à l'année 2019.



(Source : APC)

Le marché national s'inscrit toujours dans un cycle baissier entamé en 2012, année depuis laquelle le marché affiche un taux de croissance annuel moyen négatif de -2,0 %. À titre de comparaison, au cours de la décennie précédente, le taux de croissance annuel moyen des ventes de ciment a atteint 7,2 %, porté à l'époque par le boom de l'immobilier.

Cette conjoncture actuelle s'explique par la crise que connaît ce secteur immobilier sachant qu'il représente aux alentours de 70 % de la demande nationale en ciment.

ACTIVITÉ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

> Le marché national du BPE a enregistré un recul significatif de 25 % comparé à 2019 :

L'année 2020 a été marquée par l'entrée de nouveaux opérateurs BPE et par une forte pression sur les prix de vente. La part de marché des opérateurs non-cimentiers est estimée à plus de 60 %.

Les ventes BPE réseau de Ciments du Maroc ont enregistré une baisse de 28 % par rapport à 2019, et ce dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19 et par la concurrence accrue que connaît le secteur, notamment avec l'émergence de grands opérateurs non-cimentiers.

Ciments du Maroc préserve, néanmoins, sa position de leader du marché national du béton prêt à l'emploi avec une présence sur les principaux chantiers d'infrastructures au Maroc, grâce à son dispositif, son professionnalisme, sa démarche qualité et à sa politique d'innovation et de développement de nouveaux produits.

Le dispositif industriel de Ciments du Maroc à fin 2020 est composé de 23 centrales BPE.

ACTIVITÉ GRANULATS

L'année 2020 s'est soldée, selon nos estimations, par une baisse des ventes nationales de granulats de l'ordre de -21 %, en raison de l'impact de la crise sanitaire et de la sécheresse.

Résultats

COMPTES CONSOLIDÉS* (EN MMAD)

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Chiffre d'affaires opérationnel	3 688	3 972	-7,1 %
Excédent brut d'exploitation	1 752	1 945	-9,9 %
Résultat d'exploitation	1 349	1 481	-8,9 %
Résultat net	716	1 081	-33,8 %
Capacité d'autofinancement	1 358	1 535	-11,5 %

* Les comptes consolidés de Ciments du Maroc sont établis conformément aux normes marocaines.

Dans une activité globale fortement impactée par la pandémie de Covid-19, la consommation nationale de ciment a enregistré une baisse de -10 % par rapport à l'exercice précédent (source : ministère de l'Habitat).

Dans ce contexte, la société est parvenue à atténuer les effets de la baisse des volumes domestiques, du fait notamment d'un accroissement significatif de ses volumes de clinker sur le marché export. Ainsi, le chiffre d'affaires opérationnel s'établit à 3 688 MMAD, en régression de -7,1 % par rapport à 2019.

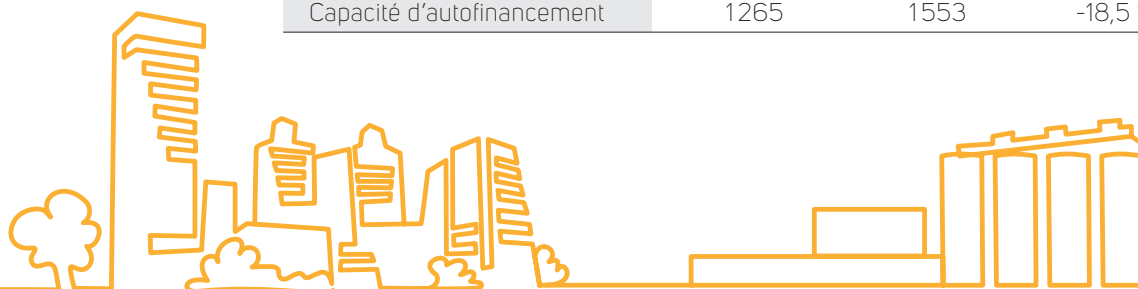
Malgré un programme volontariste de réduction des coûts de fonctionnement, l'excédent brut d'exploitation ressort en diminution de -9,9 % par rapport à la période précédente et s'établit à 1 752 MMAD.

Le résultat net de l'exercice 2020 ressort en diminution de -33,8 % suite à la baisse de l'activité, à laquelle s'ajoutent une opération de dépréciation sur des actifs financiers et la contribution exceptionnelle au Fonds spécial Covid-19. Retraité de ces éléments non courants, le résultat net ressortirait à 967 MMAD, soit un recul de -11 % par rapport à 2019.

La capacité d'autofinancement ressortant en diminution de -11,5 % pour s'établir à 1 358 MMAD.

COMPTES SOCIAUX (EN MMAD)

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Chiffre d'affaires opérationnel	3 335	3 624	-8,0 %
Excédent brut d'exploitation	1 554	1 742	-10,8 %
Résultat d'exploitation	1 204	1 307	-7,9 %
Résultat net	720	1 138	-36,8 %
Capacité d'autofinancement	1 265	1 553	-18,5 %



Perspectives

ACTIVITÉ CIMENT

Les perspectives pour l'année 2021 sont tributaires de l'évolution de la situation sanitaire au Maroc et de la reprise normale de l'activité économique. Le marché national du ciment reste tributaire d'une reprise robuste dans le cadre d'un plan de relance du secteur immobilier, dont la faible dynamique pourrait continuer de peser sur la demande nationale en ciment.

Pour autant, il y a lieu de rappeler que les fondamentaux économiques du secteur cimentier restent solides puisqu'il persiste toujours une forte demande latente en raison d'un déficit en logements encore non résorbé et des besoins en infrastructures structurantes pour accélérer le développement économique.

ACTIVITÉ MATÉRIAUX

Poursuite de la reprise du marché BPE attendue pour 2021 grâce notamment :

- à l'important programme d'investissement de modernisation des infrastructures portuaires ;
- à l'accompagnement des nouvelles extensions des infrastructures urbaines (Casablanca, Rabat, Agadir...);
- aux ambitieux plans de développement intégrés des pôles urbains dans les grandes villes. Consolidation de la position de Ciments du Maroc & renforcement du dispositif pour 2021;
- à l'installation de nouvelles centrales à béton sur les grands projets d'infrastructures.

ACTIVITÉ GRANULATS

Soucieux de renforcer le caractère stratégique de cette activité, Ciments du Maroc met en place un ambitieux plan de développement et d'extension de ses principales carrières, à savoir les carrières de Benslimane et de Ouled Abbou.



ÉTATS FINANCIERS

- 40. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 50. Comptes sociaux
- 62. Comptes consolidés
- 70. Rapport général et spécial des commissaires
aux comptes



Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'exercice clos au 31 décembre 2020 a été marqué par les événements suivants que nous vous rapportons :

Fortement impacté par la pandémie de la Covid-19, le marché du ciment ressort en baisse par rapport à l'exercice précédent de -10 % (Source : APC hors Cemos, Cimsud, Dakhla Amenagement). Il s'agit d'une baisse historique, jamais observée depuis plus de 30 ans. Ainsi, le volume de consommation de Ciment est revenu à son niveau de 2007.

La consommation de ciment reste principalement liée à l'immobilier résidentiel (70 % des volumes Source : HCP) qui a particulièrement souffert de la conjoncture difficile marquée par les restrictions instaurées par les autorités pour faire face au Covid-19. Bien que visible après les mois de confinement, le phénomène de reprise observé dans la deuxième partie de l'année n'a pas permis de compenser le déficit d'activité du 2^{ème} trimestre 2020.

La consommation nationale de ciment pour l'année 2020 s'est établie à 12 264 kt (source : APC).

Les ventes annuelles en volume consolidé de Ciments du Maroc ont quant à elles présenté une régression de -6,7 %, la zone du Sud du territoire ayant été moins affectée par la pandémie.

Les ventes nationales au niveau du marché béton ont été caractérisées par une baisse de -25,4 % (Source interne : Ciments du Maroc) suite aux répercussions de l'évolution de la pandémie Covid-19 ainsi que la forte présence des concurrents indépendants. Les ventes de béton de Ciments du Maroc ont connu également une baisse des volumes vendus pour -28,9% en lien avec la conjoncture économique du secteur BTP.

Les ventes de l'activité granulats ont enregistré une baisse -2,6 % : les volumes vendus sont passés de 1.483 KT à 1.445 KT (Source interne : Ciments du Maroc) en lien avec le recul du marché national entre les deux périodes et un contexte compétitif difficile par le secteur informel.

La société Ciment du Maroc a investi au titre de l'exercice 2020 : 91,5 MMAD dont 71% sont affectés à des projets de remplacements et d'amélioration continue et 10% de mise en conformité légale.

Enfin, la société a finalisé en mai 2020, l'acquisition des sociétés Cimsud et Atlantique Ciment pour un montant de 754 MMAD. Ces 2 sociétés sont composées d'un broyeur à ciment à Laâyoune, ainsi que d'un terrain et une licence d'exploitation à Settat.

II. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme évoqué précédemment, l'exercice a été marqué par une baisse significative de l'activité liée à la pandémie et aux mesures restrictives mises en place par les autorités pour juguler sa propagation.

La société a, dès mars 2020, mis en place un plan volontariste de réduction des dépenses et investissements courants, qui combiné à la baisse des prix internationaux des combustibles a permis de réduire l'impact de la baisse de l'activité liée à la pandémie sur les résultats financiers.

Compte tenu des prévisions de Bank Al Maghrib de croissance du PIB pour l'année 2021 ainsi que l'évolution des principaux indicateurs clés liés à l'activité ciment et construction, la consommation nationale de ciment devrait ressortir en hausse en 2021, sans toutefois atteindre le niveau affiché avant le début de la crise de la Covid-19.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION					Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020				
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
INDUSAHA	Matériaux de construction	121 680 000,00	94,0 %	409 272 393,12	409 272 393,12	31/12/2020	918 200 498,65	138 397 425,20	163 525 780,00
CINORD (1)	Matériaux de construction	222 500 000,00	15,0 %	8 420 344,46	8 420 344,46	31/12/2020	76 284 997,00	15 074 532,75	2 465 715,65
BANQUE POPULAIRE	Banque			145 000,00	145 000,00	31/12/2020			18 700,00
SUEZ CEMENT COMPANY (2)	Matériaux de construction	909 282 535,00	11,7 %	1 600 834 979,09	54 136 954,12	31/12/2020	1 605 895 282,47	-436 205 640,03	0,00
AFRICIM	Gestion des valeurs mobilières	20 000 000,00	100 %	19 999 600,00	15 674 450,19	31/12/2020	15 674 450,19	33 785,18	0,00
MAESTRO DRYMIX	Matériaux de construction	8 800 000,00	50 %	13 749 800,00	0,00	31/12/2020	5 815 432,06	-2 936 546,00	0,00
BETOSAHA	Matériaux de construction	10 000 000,00	51 %	5 099 900,00	5 099 900,00	31/12/2020	9 400 043,23	-599 956,77	0,00
ATLANTIC CIMENT	Matériaux de construction	22 000 000,00	100 %	301 572 440,58	301 572 440,58	31/12/2020	21 772 166,54	-234 719,18	0,00
AGADIR ATLANTIQUE	Promotion immobilière et touristique	300 000,00	99,93 %	299 800,00	299 800,00	31/12/2020	226 255,00	0,00	0,00
TOTAL				2.359.394.357,25	794.621.382,47				166.010.195,65

(1) Le capital social de la société Cinord est exprimé en ouguiya mauritanienne.

(2) Le capital social de la société Suez Cement Company est exprimé en livre égyptienne.

IV. SITUATION DE L'ACTIVITÉ DES FILIALES

> Indusaha

Participation 94% Ciments du Maroc

(K MAD)	YTD 2020	YTD 2019	Variation en valeur	Variation en %
Chiffres d'affaires	512 250	428 591	83 659	19,52%
Résultat net	138 397	179 002	-40 604	-22,68%

L'activité d'Indusaha pendant l'année 2020 s'est caractérisée par une hausse des volumes de ventes de 10,9% par rapport à 2019 suite à la fusion avec la société CIMSUD.

La performance industrielle et commerciale d'Indusaha est renforcée par l'entrée en périmètre et la fusion avec la société CIMSUD.

> Betosaha

Filiale détenue à 51 % par Ciments du Maroc

Il s'agit d'une nouvelle filiale constituée en décembre 2019 ayant pour objet la fourniture de béton prêt à l'emploi pour le nouveau port phosphatier de Laâyoune.

> Atlantique Ciment

Filiale détenue à 100 % par Ciments du Maroc

Il s'agit de l'entrée en périmètre de la nouvelle filiale acquise en 2020 ayant pour objet le renforcement du positionnement de Ciments du Maroc sur le marché national.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

V. ANALYSE DES COMPTES

Nous allons maintenant vous présenter en détail les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation.

1. Comptes sociaux

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de CIMAR à fin décembre 2020 s'établit à 3 335 MMAD, ce qui représente une régression de -290 MMAD soit -8% par rapport à l'année antérieure. Cette baisse est principalement expliquée par la diminution des volumes de ventes ciment de -250 kt soit -8,6%.

Le volet export de clinker a augmenté de +48,3% alors que les ventes de clinker local ont baissé de -36,9%.

Par contre, les activités béton et granulats ont connu une baisse des volumes de ventes et ont donc impacté négativement le chiffre d'affaires par rapport à 2019.

1.2 Valeur ajoutée

La valeur ajoutée présente une dégradation de -9,9% en ligne avec la baisse de l'activité entre les deux périodes.

1.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente une baisse de -7,9% par rapport à l'année précédente. Un effort de réduction des coûts fixes a été déployé entre les deux périodes afin de faire face aux répercussions de la pandémie Covid-19.

1.4 Résultat financier

Le résultat financier enregistre un retrait de -97,50% expliqué essentiellement par la dépréciation exceptionnelle de titres de participation, la baisse du dividende reçu d'Indusaha ainsi que la baisse des revenus sur placements.

1.5 Résultat net

En conséquence, le résultat net de l'activité ressort à -36,8%.

2. Comptes consolidés

Consolidé Maroc (M MAD)	YTD 2020	YTD 2019	Variation en valeur	Variation en %
Chiffres d'affaires	3701	3998	296	-7,42%
Résultat net	709	1065	-356	-33,42%

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de Ciments du Maroc à fin décembre 2020 s'établit à 3701,0 MMAD, ce qui représente un retrait de -7,42% par rapport à l'année antérieure. Cette régression est principalement expliquée par la baisse des volumes de ventes dans un contexte d'évolution de la pandémie Covid-19.

2.2 Valeur ajoutée

La valeur ajoutée ressort en régression de -9,2% par rapport à l'année précédente.

2.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente une régression de -8,9% par rapport à l'année précédente.

2.4 Résultat financier

Le résultat financier enregistre une baisse de 196,4 MMAD expliquée principalement par la dépréciation des titres Suez Cement ainsi que la baisse des revenus sur placements.

2.5 Résultat net

En conséquence, et accentué par la contribution volontaire de 100 MMAD au Fonds national de lutte contre la Covid-19, le résultat net de l'activité ressort à -33,8%.

VI. PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation est composé des sociétés dont le détail figure dans les comptes consolidés qui vous sont présentés. Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés qui vous sont présentés.

VII. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de résultat ci-après de l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

Bénéfice net comptable :	719 668 405,99
Augmenté du report bénéficiaire antérieur :	1 130 839 539,28
Soit un bénéfice distribuable de :	1 850 507 945,27
Dividende aux actionnaires	1 299 240 360,00
(soit 90 dirhams par action)	
Au compte report à nouveau :	551 267 585,27

L'Assemblée Générale demeure souveraine pour décider en sus des dividendes ordinaires proposés, la distribution de dividendes exceptionnels.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

VIII. DÉCOMPOSITION PAR ÉCHÉANCE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2020

En application des dispositions de la loi n° 32-10 relative aux délais de paiements, nous vous présentons ci-après le tableau de décomposition des dettes fournisseurs en milliers de dirhams par échéances au 31 décembre 2020 :

K MAD	Dettes Fournisseurs à la clôture					
	Dettes Fournisseurs à la clôture	Montant dettes Fournisseurs non échues	Montant dettes Fournisseurs échues <30 jours	Montant dettes Fournisseurs échues 31 jours<x<60 jours	Montant dettes Fournisseurs échues 61 jours<x<90 jours	Montant dettes Fournisseurs échues >90 jours
2019	-585723,08	-480647,25	-19528,98	-8756,58	-3831,14	-72959,12
2020	-673441,83	-540064,00	-28966,51	-15241,72	-9004,88	-80164,72

IX. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 56 DE LA LOI

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article 56 de la Loi et figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons, par ailleurs, les conventions visées à l'article susmentionné conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

X. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que les mandats des commissaires aux comptes MAZARS et PWC Maroc n'expireront qu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

XI. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que les mandats des administrateurs ci-après arrivent à expiration et vous proposons de les renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

- Matteo Maria ROZZANIGO
- Hakan GÜRDAL
- COCIMAR (Antonio CLAUSI)
- COFIPAR (Gary WHITEHEAD)
- MENAF (Francesco BRAMBILLA)
- FIPAR HOLDING (Khalid ZIANE)
- CIMR (Khalid CHEDDADI)
- ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT (SE Khalifa Abdulla AL QUBAISI)

XII. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU CONSEILS DE SURVEILLANCE AINSI QUE LEURS EMPLOIS OU FONCTIONS PRINCIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi, nous vous prions de trouver ci-après la liste des mandats des administrateurs dans d'autres conseils d'administration ou conseils de surveillance ainsi que leurs emplois ou fonctions principaux.

XIII. JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à la somme de 2 060 000 MAD bruts à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général leur opinion sur les comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Votre conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Casablanca, le 23 mars 2021.

Le Président du Conseil d'Administration

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU CONSEILS DE SURVEILLANCE

Identité de l'administrateur	Mandat occupé dans d'autres Conseils d'administration ou Conseils de surveillance
M. Mohamed CHAÏBI	<ul style="list-style-type: none"> • Procimar : Président du Conseil • Indusaha : Président du Conseil • Suez Cement Company SAE : Représentant permanent de l'administrateur personne morale Ciments du Maroc • La Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus : membre du conseil d'administration • L'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech : Président • La Coalition pour la Valorisation des Déchets (COVAD) : Président • APD : Administrateur
M. Matteo ROZZANIGO	<ul style="list-style-type: none"> • Indusaha : Directeur Général non Administrateur • Procimar : Représentant permanent de Ciments Français personne morale administrateur au Conseil de Procimar • Betosaha : Administrateur • Maestro Drymix : Administrateur Président du Conseil et Représentant permanent de Ciments du Maroc personne morale administrateur au Conseil de Maestro Drymix • Asment de Temara : Représentant permanent de Ciments Français personne morale administrateur au Conseil d'Asment de Temara • Atlantic Ciment : Président Directeur Général
M. Hakan GÜRDAL	<ul style="list-style-type: none"> • HeidelbergCement AG : Administrateur • Akçansa Çimento Sanayi ve Ticaret A.S., Turkey : Vice-Président • CEMZA (PTY) LTD, South Africa: Administrateur • Austral Cimentos Sofala SA, Mozambique : Administrateur • CimBurkina S.A., Burkina Faso : Président du Conseil • Ciments du Maroc S.A., Morocco : Administrateur • Ciments du Togo SA, Togo : Administrateur • Ghacem Ltd., Ghana : Président du Conseil • Hanson Israel Limited, Israel : Administrateur • HC Trading FZE, Dubai : Administrateur • Helwan Cement Company, Egypt: Président du Conseil • La Cimenterie de Lukala S.A.R.L., Democratic Republic of the Congo : Administrateur • La Societe GRANUTOGO SA, Togo : Président du Conseil • Scancem Holding AS, Norway : Président du Conseil • Scancem International DA, Norway : Président du Conseil • Scantogo Mines SA, Togo : Président du Conseil • Suez Cement Company S.A.E., Egypt : Administrateur • Tourah Portland Cement Company, Egypt : Administrateur

	<ul style="list-style-type: none"> •TPCPLC Tanzania Portland Cement Public Limited Company, Tanzania: Président du Conseil •Vassiliko Cement Works SA, Cyprus : Administrateurs
M. Abdellatif ZAGHNOUN	<ul style="list-style-type: none"> •CIH : Administrateur •BMCE : Administrateur •Barid Al Maghrib : Administrateur •Al Barid Bank : représentant permanent de CDG en tant que membre du Conseil de surveillance •Société Centrale de Réassurance : Président du Conseil d'administration •CFCA : Administrateur •CDG Capital : Président du Conseil d'administration •Fipar Holding : Président du Conseil d'administration •CDG INVEST : Président du Conseil d'administration •ORANGE : Adminsitrateur •TMPA : représentant permanent de CDG en tant qu'administrateur •Fonds marocain de Placement : Adminsitrateur •MADAEF : Président du Conseil d'adminsitration •Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs : Vice-Président du Conseil d'adminstration •Université Internationale de Rabat : Président du Conseil d'administration •Foncière Chellah : Président du Conseil d'administration •FONDATION CDG : Président du Conseil d'administration •FONDATION AHLY : Président du Conseil d'administration •Institut Marocain des Administrateurs : Président du Conseil d'administration •Société d'Aménagement Ryad : Président du Conseil d'administration •TMSA : membre du Conseil de surveillance •CDG Développement : Président du Conseil d'administration •NOVEC : Président du Conseil d'administration •MEDZ : Président du Conseil de surveillance •CGI : Président du Conseil d'administration •SONADAC : Vice-Président du Conseil d'administration •AUDA : Président du Conseil d'administration •Société d'Aménagement de Zenata : Président du Conseil d'administration •PATRILOG : Président du Conseil d'administration •Société de Développement de Saidia : Président du Conseil d'administration •Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout : Président du Conseil d'administration •Oued Chbika Developpement : Administrateur
CIMENTS FRANCAIS représentée par M. Laurent MEYNET	<ul style="list-style-type: none"> •Asment de Temara : Administrateur •Cimar : Administrateur •Procimar: Administrateur •Suez Cement : Administrateur
COCIMAR représentée par M. Antonio CLAUSI	<ul style="list-style-type: none"> •N/A

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

COFIPAR représentée par M. Gary WHITEHEAD	<ul style="list-style-type: none"> •Gacem : Administrateur •Procimar : Administrateur
MENAF représentée par M. Francesco BRAMBILLA	<ul style="list-style-type: none"> •Gacem : Administrateur •Suez Cement : Administrateur
FIPAR HOLDING représentée par M. Khalid ZIANE	<ul style="list-style-type: none"> •CDG Invest Infrastructures : Administrateur personne physique •Medi Telecom : Administrateur personne morale •CMVT International : Président Directeur Général •Teck Capital Management : Président Directeur Général •Médi1 TV : Administrateur personne physique •Lydec : Administrateur personne physique •AFMA : Administrateur personne morale •SCE Chemicals : Administrateur personne morale •Les Domaines Zniber : Administrateur personne physique •Jorf Fertilizers company V : Administrateur personne morale •Fondation CDG : Administrateur personne physique •Tanger Med Port Authority : Administrateur personne morale •TM2 : Administrateur personne morale •Crown Packaging Maroc : Administrateur personne morale •Afriquia SMDC : Administrateur personne morale
CIMR représentée par M. Khalid CHEDDADI	<ul style="list-style-type: none"> •EQDOM : Administrateur personne morale •FONDATION ARRAWAJ : Administrateur personne physique •HPARTNER : Administrateur personne morale •IMC : Administrateur personne physique •JORF FERTILIZERS COMPANY V: Administrateur personne morale •LAFARGEHOLCIM MAROC : Administrateur personne morale •LARBEL : Administrateur personne physique •LESIEUR CRISTAL : Administrateur personne physique •OLEA CAPITAL FUND : Administrateur personne morale •OLEA TRADING : Administrateur personne physique •OLEA CAPITAL SLE BERTIN : Administrateur (personne physique) •OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION : Administrateur (personne physique) •OLEA CAPITAL SLE III : Administrateur personne physique •OLEA CAPITAL SLE II : Administrateur personne physique •OLEA CAPITAL SLE I: Administrateur personne physique •RAMICAL : Président Directeur Général •RISMA : Administrateur personne morale

	<ul style="list-style-type: none"> •SAPRESS : Président personne physique •SICAV CIMR AJIAL : Président Directeur Général •SICAV CIMR ATTADAMOUN : Président Directeur Général •SICAV CIMR FONCIA : Gérant •SICAV CIMR IDDIKHAR : Président Directeur Général •SICAV CIMR PREVOYANCE : Président Directeur Général •SICAV CIMR TRESO PLUS : Président Directeur Général •SOCHPRESS : Président •SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA : Administrateur personne morale •SOMED : Administrateur personne morale •SONASID : Administrateur personne morale •UPLINE VENTURES : Président •WARAK PRESS: Administrateur personne physique
ABOU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT	<ul style="list-style-type: none"> •Maroc Telecom : Adminsitrateur •Rebab Company : Administrateur
Mme Amina FIGUIGUI	<ul style="list-style-type: none"> •Marcolear : Administrateur indépendant - président du comité d'audit •Eqdom : Administreteur indépendant – président du comité d'audit et des risques •Disway : Administreteur indépendant – président du comité d'audit •SCAE : Administreteur désigné par arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique •INRH : Administrateur représentant l'ONP
M. Ahmed NAKKOUCH	<ul style="list-style-type: none"> •Green of Africa Investment: PDG •Green of Africa Développement: Président •Association R&D : Président •APD : Administrateur

Comptes sociaux

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

BILAN ACTIF (Modèle normal)

ACTIF	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	94 296 364,38	76 609 955,13	17 686 409,25	1 176 728,66
• Frais préliminaires	5 989 219,00	5 989 219,00	0,00	0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	88 307 145,38	70 620 736,13	17 686 409,25	1 176 728,66
• Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	363 966 670,21	44 653 954,18	319 312 716,03	319 979 536,86
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	45 603 034,75	44 653 954,18	949 080,57	1 615 901,40
• Fonds commercial	318 363 635,46		318 363 635,46	318 363 635,46
• Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	7 659 410 385,29	6 302 890 527,98	1 356 519 857,31	1 612 525 629,71
• Terrains	192 458 554,80		192 458 554,80	192 458 554,80
• Constructions	1 572 594 655,77	1 072 837 645,61	499 757 010,16	551 759 189,75
• Installations techniques, matériel et outillage	5 571 192 487,94	5 071 227 620,16	499 964 867,78	715 343 072,56
• Matériel de transport	72 336 081,41	71 919 271,25	416 810,16	231 719,65
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	97 061 819,59	86 905 990,96	10 155 828,63	12 320 713,75
• Autres immobilisations corporelles			0,00	0,00
• Immobilisations corporelles en cours	153 766 785,78		153 766 785,78	140 412 379,20
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	2 391 968 673,13	1 566 338 097,17	825 630 575,96	410 916 066,78
• Prêts immobilisés	9 941 063,83	1 270 172,39	8 670 891,44	6 900 162,77
• Autres créances financières	22 633 252,05	294 950,00	22 338 302,05	22 306 678,49
• Titres de participation	2 359 394 357,25	1 564 772 974,78	794 621 382,47	381 709 225,52
• Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	0,00		0,00	0,00
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières	0,00		0,00	0,00
TOTAL I (A + B + C + D + E)	10 509 642 093,01	7 990 492 534,46	2 519 149 558,55	2 344 597 962,01
STOCKS (F)	511 619 168,92	95 532 048,89	416 087 120,03	451 678 569,08
• Marchandises	271 895,72		271 895,72	507 968,87
• Matières et fournitures consommables	346 741 047,55	86 601 680,89	260 139 366,66	246 050 677,64
• Produits en cours				
• Produits intermédiaires et produits résiduels	120 732 845,98		120 732 845,98	180 369 777,57
• Produits finis	43 873 379,67	8 930 368,00	34 943 011,67	24 750 145,00
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 054 594 555,36	81 897 099,87	972 697 455,49	783 765 491,02
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 327 546,71	903 438,82	2 424 107,89	2 271 020,72
• Clients et comptes rattachés	715 356 205,17	73 612 369,95	641 743 835,22	714 749 082,33
• Personnel	2 519 041,00	619 384,37	1 899 656,63	5 877 335,92
• État	121 280 352,71		121 280 352,71	23 772 717,88
• Comptes d'associés	30 655,43		30 655,43	30 655,43
• Autres débiteurs	211 302 253,94	6 761 906,73	204 540 347,21	36 643 023,94
• Comptes de régularisation Actif	778 500,40		778 500,40	421 654,80
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	1 118 899 503,90		1 118 899 503,90	2 152 007 397,10
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I) (éléments circulants)	8 178 085,96		8 178 085,96	3 066 640,45
TOTAL II (F + G + H + I)	2 693 291 314,14	177 429 148,76	2 515 862 165,38	3 390 518 097,65
TRÉSORERIE-ACTIF				
• Chèques et valeurs à encaisser	4 450 264,00		4 450 264,00	38 000,00
• Banques, Trésorerie Générale, Chèques postaux	32 291 274,27	3 019 981,45	29 271 292,82	39 174 824,45
• Caisse, Régies d'avances et accreditifs	185 817,59		185 817,59	164 972,07
TOTAL III	36 927 355,86	3 019 981,45	33 907 374,41	39 377 796,52
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	13 239 860 763,01	8 170 941 664,67	5 068 919 098,34	5 774 493 856,18

BILAN PASSIF (Modèle normal)

PASSIF	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
CAPITAUX PROPRES		
• Capital social ou personnel (1)	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé, capital appelé/dont versé		
• Primes d'émission, de fusion, d'apport	201 299 210,47	201 299 210,47
• Écarts de réévaluation		
• Réserve légale	144 360 040,00	144 360 040,00
• Autres réserves	152 006 503,98	152 006 503,98
• Report à nouveau (2)	1 130 839 539,28	1 435 588 485,58
• Résultat net en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
• Résultat net de l'exercice (2)	719 668 405,99	1 138 851 453,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	3 791 774 099,72	4 515 706 093,73
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	2 350 270,62	2 597 850,99
• Subventions d'investissement	0,00	0,00
• Provisions réglementées	2 350 270,62	2 597 850,99
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	0,00
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement	0,00	0,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	239 195 600,42	216 749 224,54
• Provisions pour risques	989 026,50	689 026,50
• Provisions pour charges	238 206 573,92	216 060 198,04
• Provisions pour impôts	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)	0,00	0,00
• Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00
• Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
Total I (A + B + C + D + E)	4 033 319 970,76	4 735 053 169,26
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	975 732 636,28	988 060 821,84
• Fournisseurs et comptes rattachés	792 778 988,65	671 796 141,87
• Clients créditeurs, avances et acomptes	16 296 475,46	14 247 513,33
• Personnel	15 392 543,90	19 601 342,71
• Organismes sociaux	23 926 628,95	25 866 739,58
• État	90 841 320,41	228 317 487,86
• Comptes d'associés	7 059 861,09	5 954 645,44
• Autres créanciers	29 436 817,82	22 276 951,05
• Comptes de régularisation Passif		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	34 908 784,89	29 291 197,48
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	2 021 937,61	3 833 567,13
Total II (F + G + H)	1 012 663 358,78	1 021 185 586,45
TRÉSORERIE-PASSIF		
• Crédits d'escompte	2 265 149,24	226 828,99
• Crédits de trésorerie		
• Banques	20 670 619,56	18 028 271,48
Total III	22 935 768,80	18 255 100,47
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	5 068 919 098,34	5 774 493 856,18

(1) Capital personnel débiteur (-)

(2) Bénéficiaire (+); déficitaire (-)

Comptes sociaux

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

		OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION				
	• Ventes de marchandises (en l'état)	1 430 575,09		1 430 575,09	2 079 470,10
	• Ventes de biens et services produits	3 333 290 611,29		3 333 290 611,29	3 622 779 307,00
	• Chiffre d'affaires	3 334 721 186,38		3 334 721 186,38	3 624 858 777,10
	• Variation de stocks de produits (1)	-46 798 113,20		-46 798 113,20	392 378,45
	• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	5 601 076,19		5 601 076,19	6 682 327,01
	• Subventions d'exploitation	0,00			
	• Autres produits d'exploitation	0,00		0,00	
	• Reprises d'exploitation : transferts de charges	73 052 052,46		73 052 052,46	78 604 876,13
	Total I	3 366 576 201,83	0,00	3 366 576 201,83	3 710 538 358,69
	CHARGES D'EXPLOITATION				
	• Achats revendus (2) de marchandises	1 288 422,04		1 288 422,04	1 940 117,65
	• Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 065 688 838,04	79 215,59	1 065 768 053,63	1 224 193 429,20
	• Autres charges externes	401 587 249,91	2 335 573,91	403 922 823,82	383 007 331,45
• Impôts et taxes	28 279 786,01	405 521,08	28 685 307,09	27 643 341,43	
• Charges de personnel	239 852 759,88	84 629,47	239 937 389,35	252 795 394,32	
• Autres charges d'exploitation	17 232 472,37		17 232 472,37	6 999 115,68	
• Dotations d'exploitation	406 262 760,84		406 262 760,84	506 635 718,08	
Total II	2 160 192 289,09	2 904 940,05	2 163 097 229,14	2 403 214 447,81	
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 203 478 972,69	1 307 323 910,88	
FINANCIER	PRODUITS FINANCIERS				
	• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	166 010 195,65		166 010 195,65	232 870 093,05
	• Gains de change	4 176 522,61		4 176 522,61	3 486 268,47
	• Intérêts et autres produits financiers	33 154 083,10		33 154 083,10	46 653 163,83
	• Reprises financières ; transferts de charges	3 066 640,45		3 066 640,45	1 646 928,22
	Total IV	206 407 441,81	0,00	206 407 441,81	284 656 453,57
	CHARGES FINANCIÈRES				
	• Charges d'intérêts	74 433,96		74 433,96	56 971,57
	• Pertes de change	11 955 065,58		11 955 065,58	2 430 892,47
	• Autres charges financières			0,00	0,00
• Dotations financières	187 403 285,77		187 403 285,77	3 066 640,45	
Total V	199 432 785,31	0,00	199 432 785,31	5 554 504,49	
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)			6 974 656,50	279 101 949,08	
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)			1 210 453 629,19	1 586 425 859,96	

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

		OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4	
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2			
VII	RÉSULTAT COURANT (reports)			1 210 453 629,19	1 586 425 859,96	
NON COURANT	PRODUITS NON COURANTS					
	• Produits de cessions d'immobilisations			0,00	2 596 500,00	
	• Subventions d'équilibre					
	VIII	• Reprises sur subventions d'investissement			0,00	0,00
	• Autres produits non courants	2 599 318,77	926 786,19	3 526 104,96	5 811 501,58	
	• Reprises non courantes ; transferts de charges	33 502 678,60		33 502 678,60	51 487 794,23	
	Total VIII	36 101 997,37	926,786 19	37 028 783,56	59 895 795,81	
	CHARGES NON COURANTES					
	• Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	5 411 442,63		5 411 442,63	18 175 947,14	
	• Subventions accordées					
	IX	• Autres charges non courantes	161 353 339,63	36 624,00	161 389 963,63	58 752 909,66
	• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	53 815 801,50		53 815 801,50	22 128 290,27	
	Total IX	220 580 583,76	36,624 00	220 617 207,76	99 057 147,07	
	X	RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-183 588 424,20	-39 161 351,26
	XI	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + X)			1 026 865 204,99	1 547 264 508,70
	XII	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	307 196 799,00		307 196 799,00	408 413 055,00
XIII	RÉSULTAT NET (XI-XII)			719 668 405,99	1 138 851 453,70	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			3 610 012 427,20	4 055 090 608,07	
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			2 890 344 021,21	2 916 239 154,37	
XVI	RÉSULTAT NET (Total des produits - Total des charges)			719 668 405,99	1 138 851 453,70	

Comptes sociaux

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)				Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020	
I. TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T.F.R.)				Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
	1	+	Ventes de marchandises (en l'état)	1 430 575,09	2 079 470,10
	2	-	Achats revendus de marchandises	1 288 422,04	1 940 117,65
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	142 153,05	139 352,45
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3 +4 +5)	3 292 093 574,28	3 629 854 012,46
	3		Ventes de biens et services produits	3 333 290 611,29	3 622 779 307,00
	4		Variation stocks produits	-46 798 113,20	392 378,45
	5		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	5 601 076,19	6 682 327,01
III		-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6 +7)	1 469 690 877,45	1 607 200 760,65
	6		Achats consommés de matières et fournitures	1 065 768 053,63	1 224 193 429,20
	7		Autres charges externes	403 922 823,82	383 007 331,45
IV		=	VALEUR AJOUTÉE (I + II + III)	1 822 544 849,88	2 022 792 604,26
	8	+	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	-	Impôts et taxes	28 685 307,09	27 643 341,43
	10	-	Charges de personnel	239 937 389,35	252 795 394,32
V		=	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	1 553 922 153,44	1 742 353 868,51
			OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	11	+	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	-	Autres charges d'exploitation	17 232 472,37	6 999 115,68
	13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	73 052 052,46	78 604 876,13
	14	-	Dotations d'exploitation	406 262 760,84	506 635 718,08
VI		=	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 203 478 972,69	1 307 323 910,88
VII		+/-	RÉSULTAT FINANCIER	6 974 656,50	279 101 949,08
VIII		=	RÉSULTAT COURANT (+ ou -)	1 210 453 629,19	1 586 425 859,96
IX		+/-	RÉSULTAT NON COURANT	-183 588 424,20	-39 161 351,26
	15	-	Impôt sur les résultats	307 196 799,00	408 413 055,00
X		=	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	719 668 405,99	1 138 851 453,70
II. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT				Exercice	Exercice
	1		Résultat net de l'exercice		
			Bénéfice +	719 668 405,99	1 138 851 453,70
			Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)	349 039 643,44	448 313 277,41
	3	+	Dotations financières (1)	179 225 199,81	0,00
	4	+	Dotations non courantes (1)	28 270 639,41	4 645 198,08
	5	-	Reprises d'exploitation (2)	4 202 279,04	6 750 949,60
	6	-	Reprises financières (2)	0,00	0,00
	7	-	Reprises non courantes (2) (3)	12 412 774,10	47 928 695,01
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 596 500,00
	9	+	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	5 411 442,63	18 175 947,14
I			CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	1 265 000 278,14	1 552 709 731,72
	10		Distributions de bénéfices	1 443 600 400,00	1 227 060 340,00
II			AUTOFINANCEMENT	-178 600 121,86	325 649 391,72

(1) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (modèle normal)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN		EXERCICE A	EXERCICE PRÉCÉDENT B	VARIATIONS A-B	
				EMPLOIS C	RESSOURCES D
MASSES					
1	Financement permanent	4 033 319 970,76	4 735 053 169,26	701 733 198,50	
2	Moins actif immobilisé	2 519 149 558,55	2 344 597 962,01	174 551 596,54	
3	= Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	1 514 170 412,21	2 390 455 207,25	876 284 795,04	
4	Actif circulant	2 515 862 165,38	3 390 518 097,65		874 655 932,27
5	Moins passif circulant	1 012 663 358,78	1 021 185 586,45	8 522 227,67	
6	= Besoin de Financement Global (4-5) (B)	1 503 198 806,60	2 369 332 511,20		866 133 704,60
7	TRÉSORERIE NETTE (Actif - Passif) = A-B	10 971 605,61	21 122 696,05		10 151 090,44
II. EMPLOIS ET RESSOURCES		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• AUTOFINANCEMENT (A)			-178 600 121,86		325 649 391,72
+ Capacité d'autofinancement			1 265 000 278,14		1 552 709 731,72
- Distributions de bénéfices		1 443 600 400,00		1 227 060 340,00	
• CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)			15 248 108,58		19 626 050,18
+ Cessions d'immobilisations incorporelles					
+ Cessions d'immobilisations corporelles			0,00		2 178 500,00
+ Cessions d'immobilisations financières			0,00		418 000,00
+ Récupérations sur créances immobilisées			15 248 108,58		17 029 550,18
• AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)					
+ Apports de fusion de la société Bétomar		0,00	0,00	0,00	0,00
+ Subventions d'investissement		0,00		0,00	
• * PROVISIONS DURABLES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)					
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A + B + C + D)			-163 352 013,28		345 275 441,90
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)		701 476 449,69		86 328 935,79	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles		0,00		341 687,55	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles		92 288 632,12		76 421 369,73	
+ Prêts et créances immobilisées apports de fusion					
+ Acquisitions d'immobilisations financières		592 137 356,76		5 099 900,00	
+ Augmentation des créances immobilisées		17 050 460,81		4 465 978,51	
• REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)					
• REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)					
• EMPLOIS EN NON VALEURS (H)		11 456 332,07			
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)		712 932 781,76		86 328 935,79	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		0,00	866 133 704,60	256 245 319,98	0,00
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE		0,00	10 151 090,44	2 701 186,13	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		712 932 781,76	712 932 781,76	345 275 441,90	345 275 441,90

Comptes sociaux

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Prod. par l'entrep. pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	72 935 154,31	0,00	0,00	21 361 210,07	0,00	0,00	0,00	94 296 364,38
• Frais préliminaires	5 989 219,00							5 989 219,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	66 945 935,31			21 361 210,07				88 307 145,38
• Primes de remboursement des obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	364 796 172,21	0,00	0,00	6 810,53	0,00	836 312,53	0,00	363 966 670,21
• Immobilisation en recherche et développement								
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	46 432 536,75			6 810,53		836 312,53		45 603 034,75
• Fonds commercial	318 363 635,46							318 363 635,46
• Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 664 372 509,55	85 931 171,24	5 601 076,19	69 022 537,01	0,00	87 339 067,85	0,00	7 659 410 385,29
• Terrains	192 458 554,80							192 458 554,80
• Constructions	1 572 806 543,69			5 374 699,76		5 586 587,68		1 572 594 655,77
• Installations techniques, matériel et outillage	5 582 587 798,32			61 820 336,90		73 215 647,28		5 571 192 487,94
• Matériel de transport	72 873 964,46			235 650,06		773 533,11		72 336 081,41
• Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	103 233 269,08			1 591 850,29		7 763 299,78		97 061 819,59
• Autres immobilisations corporelles								
• Immobilisations corporelles en cours	140 412 379,20	85 931 171,24	5 601 076,19	-78 177 840,85				153 766 785,78

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital% 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
Indusaha	Matériaux de construction	121 680 000,00	94,0 %	409 272 393,12	409 272 393,12	31/12/2020	918 200 498,65	138 397 425,20	163 525 780,00
Cinord (1)	Matériaux de construction	222 500 000,00	15,0 %	8 420 344,46	8 420 344,46	31/12/2020	76 284 997,00	15 074 532,75	2 465 715,65
Banque Populaire	Banque			145 000,00	145 000,00	31/12/2020			18 700,00
Suez Cement Company (2)	Matériaux de construction	909 282 535,00	11,7 %	1 600 834 979,09	54 136 954,12	31/12/2020	1 605 895 282,47	-436 205 640,03	0,00
Africim	Gestion des valeurs mobilières	20 000 000,00	100 %	19 999 600,00	15 674 450,19	31/12/2020	15 674 450,19	33 785,18	0,00
Maestro Drymix	Matériaux de construction	8 800 000,00	50 %	13 749 800,00	0,00	31/12/2020	5 815 432,06	-2 936 546,00	0,00
Betosaha	Matériaux de construction	10 000 000,00	51 %	5 099 900,00	5 099 900,00	31/12/2020	9 400 043,23	-599 956,77	0,00
Atlantic Cement	Matériaux de construction	22 000 000,00	100 %	301 572 440,58	301 572 440,58	31/12/2020	21 772 166,54	-234 719,18	0,00
Agadir Atlantique	Promotion immobilière et touristique	300 000,00	99,93 %	299 800,00	299 800,00	31/12/2020	226 255,00	0,00	0,00
TOTAL				2 359 394 357,25	794 621 382,47				166 010 195,65

(1) Le capital social de la société Cinord est exprimé en ouguiya mauritanienne.

(2) Le capital social de la société Suez Cement Company est exprimé en livre égyptienne.

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1 387 112 897,36		179 225 199,81					1 566 338 097,17
2. Provisions réglementées	2 597 850,99			240 555,45			488 135,82	2 350 270,62
3. Provisions durables pour risques et charges	216 749 224,54	10 543 209,24		28 030 083,96	4 202 279,04		11 924 638,28	239 195 600,42
SOUS TOTAL (A)	1 606 459 972,89	10 543 209,24	179 225 199,81	28 270 639,41	4 202 279,04	0,00	12 412 774,10	1 807 883 968,21
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	153 373 553,36	61 931 791,09			37 876 195,69			177 429 148,76
5. Autres provisions pour risques et charges	29 291 197,48	-4 908 862,00	8 178 085,96	25 545 162,09		3 066 640,45	20 130 158,19	34 908 784,89
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	3 779 539,45						759 558,00	3 019 981,45
SOUS TOTAL (B)	186 444 290,29	57 022 929,09	8 178 085,96	25 545 162,09	37 876 195,69	3 066 640,45	20 889 716,19	215 357 915,10
TOTAL (A + B)	1 792 904 263,18	67 566 138,33	187 403 285,77	53 815 801,50	42 078 474,73	3 066 640,45	33 302 490,29	2 023 241 883,31

TABLEAU DES CRÉANCES

Exercice clos le 31 décembre 2020

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et Org. Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ								
• Prêts immobilisés	9 941 063,83	3 991 196,13	5 949 867,70	1 270 172,39				
• Autres créances financières	22 633 252,05	22 633 252,05		294 950,00		20 709 908,46		
DE L'ACTIF CIRCULANT								
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 327 546,71		2 424 107,89	903 438,82	712 505,28			
• Clients et comptes rattachés	715 356 205,17		641 743 835,22	73 612 369,95	88 154 803,01		41 259 950,40	115 575 463,16
• Personnel	2 519 041,00		1 899 656,63	619 384,37	204 584,56			
• État	121 280 352,71		121 280 352,71	0,00		121 280 352,71		
• Compte d'associés	30 655,43		30 655,43				0,00	
• Autres débiteurs	211 302 253,94		204 540 347,21	6 761 906,73			189 094 315,57	
• Comptes de régularisation actif	778 500,40		778 500,40					

Comptes sociaux

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

TABLEAU DES DETTES		Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020						
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'État et Org. Publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT								
• Emprunts obligataires								
• Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT								
• Fournisseurs et comptes rattachés	792 778 988,65		792 778 988,65		375 433 670,53	2 083 114,17	293 752 219,26	133 539 326,29
• Clients créditeurs, avances et acomptes	16 296 475,46		16 296 475,46					
• Personnel	15 392 543,90		15 392 543,90					
• Organismes Sociaux	23 926 628,95		23 926 628,95			13 495 040,81		
• État	90 841 320,41		90 841 320,41			90 841 320,41		
• Compte d'associés	7 059 861,09		7 059 861,09		311 010,24			
• Autres créanciers	29 436 817,82		29 436 817,82		18 390 542,72			55 194 28,62
• Comptes de régularisation passif	0,00		0,00					

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES					Exercice clos le 31 décembre 2020
TIERS CRÉDITEURS OU TIERS DÉBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
• Sûretés données Néant					
• Sûretés reçues Néant					

(1) Gage : 1 Hypothèque : 2 Nantissement : 3 Warrant : 4 Autres : 5 (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL		Exercice clos le 31 décembre 2020
ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	81 789 997,20	66 024 807,63
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
* Autres engagements donnés	0,00	0,00
TOTAL (1)	81 789 997,20	66 024 807,63

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	223 725 000,00	191 947 637,32
* Autres engagements reçus/Fournisseur	13 951 064,03	10 476 867,07
* Autres engagements reçus/assurance	266 835 000,00	385 151 000,00
TOTAL	504 511 064,03	587 575 504,39

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES		Au 31 décembre 2020
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

Assemblée Générale Mixte

du 28 mai 2020

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et approuve, à toutes fins utiles, les modalités d'arrêté des comptes et de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration réuni le 23 mars 2021.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de 719 668 405,99 MAD.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net de 719 668 405,99 MAD ainsi qu'il suit :

Bénéfice net comptable :	719 668 405,99 MAD
Augmenté du report bénéficiaire antérieur :	1 130 839 539,28 MAD
Soit un bénéfice distribuable de :	1 850 507 945,27 MAD
Dividende aux actionnaires (soit 90 dirhams par action)	1 299 240 360,00 MAD
Au compte report à nouveau :	551 267 585,27 MAD

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Matteo ROZZANIGO en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Hakan GÜRDAL en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de COCIMAR en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de COFIPAR en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de MENAF en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de FIPAR HOLDING en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de CIMR en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2 060 000 MAD bruts le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Le Conseil d'administration

Comptes consolidés

PRINCIPES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

1- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de la société Ciments du Maroc sont établis conformément aux normes marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité.

2- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés Indusaha, Africim, Betosaha et Atlantique ciment sur lesquelles la société Ciments du Maroc exerce un contrôle exclusif. La société Maestro est intégrée à 50 %.

3- MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés contrôlées de manière exclusive et à l'exception de celles exclues du périmètre de consolidation sont intégrées globalement, la société sous influence notable faisant l'objet d'une intégration par mise en équivalence.

4- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels retraités selon les Normes Marocaines. Ces retraitements portent sur :

les immeubles acquis au moyen de contrat de leasing ;
les écarts de conversion ;
les provisions à caractère fiscal ;
la réévaluation de fusion ;
les actifs en non valeur ;
les résultats internes (dividendes).

5- PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

- **Écarts d'acquisition** : la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. L'écart positif, inscrit à l'actif sous la rubrique « Écarts d'acquisition » est amorti linéairement sur une durée de 20 ans. Cette durée reflète raisonnablement les hypothèses et objectifs fixés lors de l'acquisition. Un délai se terminant à la clôture du premier exercice postérieurement à l'acquisition au cours duquel des analyses et expertises nécessaires seront procédées en vue d'allocation définitive de cet écart d'acquisition temporaire.
- **Immobilisations incorporelles** : elles se composent principalement des logiciels et licences enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition et le fonds de commerce. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.
- **Immobilisations corporelles** : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production pour celles produites en interne. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisations usuelles au Maroc. Ainsi les constructions sont amorties sur 20 ans, les installations techniques, matériel et outillage sur 10 ans, le matériel informatique sur 6 ans et le matériel et mobilier de bureau,

agencements et aménagement divers sur 10 ans.

- **Immobilisations financières** : la valeur d'entrée des titres de participation non consolidés correspond aux sommes payées pour l'acquisition des titres de participation, ainsi que pour les dépôts et cautionnements. Les titres de participation acquis à titre onéreux sont évalués au prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition qui sont directement comptabilisés en charges. Ils sont ensuite évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle. La valeur actuelle des titres de participation est déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise compte tenu des perspectives de rentabilité des titres, de la conjoncture économique, des capitaux propres réels de la société contrôlée et des effets de complémentarité technique, commerciale ou économique susceptibles de résulter de la participation. Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- **Subventions d'investissements** : les subventions reçues par Ciments du Maroc et ses filiales consolidées figurent au passif du bilan consolidé parmi les capitaux propres.
- **Créances et dettes en monnaie étrangères** : les gains latents et les pertes latentes de conversion sont pris en considération dans le compte de résultat. La provision pour dépréciation des créances clients est calculé sur la base de la règle statistique reflétant les créances dont le règlement final prévu paraît certain.
- **Contrats de location financement** : les biens acquis au moyen de contrats de location financement « leasing » font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif. Les actifs retraités sont identifiés dans le tableau d'évolution des immobilisations
- **Provisions réglementées** : les écritures passées pour la seule application des législations fiscales sont éliminées dans les comptes consolidés
- **Engagement de retraite et prestations assimilées** : les engagements comptabilisés, en matière d'indemnités de départ à la retraite et de couverture médicale du personnel retraité, sont calculés en appliquant une évaluation actuarielle. Cette évaluation a été confiée à un cabinet spécialisé.
- **Provisions pour risques et charges** : les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à la charge future ou aux risques créés au cours de l'exercice.
- **Impôts différés** : les impositions différées résultantes des décalages temporaires et des retraitements de consolidation sont calculées sur la base du taux en vigueur.
- **Trésorerie actif et passif** : la trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

6- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

7- COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les données comparatives ont été retraitées et présentées selon les mêmes normes. Aucun changement n'est à relever.

Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Bilan actif consolidé au 31 décembre 2020		En milliers de dirhams
ACTIF	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actif immobilisé	2 577 602	2 250 590
Écart d'acquisition	491 467	-
Immobilisations incorporelles	280 796	280 249
Immobilisations corporelles	1 563 659	1 625 418
Immobilisations financières	99 780	255 116
Actifs d'impôts différés	141 900	89 806
Titres mis en équivalence	-	-
Actif circulant	2 902 103	3 911 218
Stocks et en cours	457 219	470 432
Clients et comptes rattachés	626 774	724 588
Autres créances et comptes de régularisation	167 419	71 332
Valeurs mobilières de placement	1 534 210	2 584 282
Disponibilités	116 481	60 584
Total de l'actif	5 479 705	6 161 808

Bilan passif consolidé au 31 décembre 2020		En milliers de dirhams
PASSIF	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Capitaux propres part Groupe	4 036 424	4 763 827
Capital	1 443 600	1 443 600
Primes	138 044	135 090
Réserves consolidées	1 745 645	2 119 976
Résultat net part Groupe	709 134	1 065 161
Autres	0	0
Intérêts minoritaires	30 083	45 142
Provisions pour risques et charges	241 836	219 366
Dettes	1 171 362	1 133 473
Emprunts et dettes financières	3 940	5 869
Fournisseurs et comptes rattachés	884 770	747 470
Autres dettes et comptes de régularisation	259 716	361 879
Trésorerie - Passif	22 936	18 255
Total du passif	5 479 705	6 161 808

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020

En milliers de dirhams

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	3 701 558	3 998 037
Autres produits d'exploitation	37 846	87 640
Achats consommés	-1 628 700	-1 765 921
Charges de personnel	-253 284	-267 006
Autres charges d'exploitation	-21 143	-4 389
Impôts et taxes	-28 742	-27 679
Dotations d'exploitation	-458 246	-539 682
Résultat d'exploitation	1 349 289	1 481 000
Charges et produits financiers	-133 418	63 061
Résultat courant	1 215 871	1 544 061
Charges et produits non courants	-220 265	-43 478
Impôts sur les résultats	-262 346	-419 323
Résultat net des entreprises intégrées	733 260	1 081 260
Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mises en équivalence	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-16 947	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	716 313	1 081 260
Résultat minoritaire	-7 179	-16 099
Résultat net part Groupe	709 134	1 065 161
Résultat net consolidé par action en dirhams	49	74
Nombre d'actions	14 436 004	14 436 004

Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers de dirhams

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Résultat net des sociétés intégrées	716 313	1 081 260
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	0	0
* Dotations nettes consolidées	614 918,24	442 438
* Reprises subventions d'investissements	0	0
* Variation des impôts différés	26 772,57	10 836
* Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	0	0
* Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
* Autres impacts sans incidence sur la trésorerie	0	0
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	1 358 004	1 534 534
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-49 850	12 358
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 308 153	1 546 892
Acquisitions d'immobilisations, nettes d'impôt	-102 082	-80 003
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	76	2 737
Variation immobilisations financières	1 800	13 139
Incidence des variations de périmètre	-745 103,97	4 900
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-845 310	-59 228
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 443 600	-1 227 060
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-16 170	-22 785
Augmentations de capital en numéraire	0	0
Émissions d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-1 929	-1 835
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 461 699	-1 251 680
Variation de trésorerie	-998 856	235 984
Trésorerie d'ouverture	2 626 611	2 390 627
Trésorerie de clôture	1 627 755	2 626 611
Incidence des variations des monnaies étrangères		
Variation de trésorerie	-998 856	235 984

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PART GROUPE)

En milliers de dirhams

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			Total des capitaux propres
					Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Total autres	
Situation au 31-12-2018	1 443 600	127 602	2 342 641	1 011 954				4 925 798
Affectation du résultat 2018			1 011 954	-1 011 954				0
Distribution par l'Ese consolidante			-1 227 060					-1 227 060
Résultat consolidé 2019				1 065 161				1 065 161
Augmentation du capital								0
Autres affectations		7 487	-7 559					-71
Situation au 31-12-2019	1 443 600	135 090	2 119 976	1 065 161				4 763 827
Affectation du résultat 2019			1 065 161	-1 065 161				0
Distribution par l'Ese consolidante			-1 443 600					-1 443 600
Résultat consolidé 2020				709 134				709 134
Augmentation du capital								0
Autres affectations		2 955	4 108					7 063
Situation au 31-12-2020	1 443 600	138 044	1 745 645	709 134				4 036 424

ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS au 31/12/2020

En milliers de dirhams

	Valeur brute au 31-12-2019	Augmentation	Diminution	Virements poste à poste	Cessions et sorties	Valeur brute au 31-12-2020
Écart d'acquisition	9 550	508 414				517 964
Immobilisations incorporelles	325 317	3 553	-2 857	76		326 089
Brevets marque droits et valeurs similaires	46 717	1 357	-2 857	76		45 293
Fonds commercial	278 600	2 196				280 796
Immobilisations corporelles	7 979 520	304 361		15 991	-87 339	8 212 534
Terrains	139 862	1 810		44 873		186 545
Constructions	1 626 773	32 434		7 323	-5 587	1 660 944
Installations techniques, matériel et outillage	5 895 074	176 094		14 440	-73 216	6 012 393
Matériel de transport	70 699			5 246	-774	75 171
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	106 364	821		1 823	-7 763	101 245
Immobilisations en cours	140 747	93 202		-57 714		176 235
Immobilisations financières	1 642 229	22 691	-16 877			1 648 043
Titres de participation non consolidés	1 609 851		-2			1 609 849
Prêts immobilisés	8 869	18 281,26	-16 437,86			10 713
Autres créances financières	23 509	4 409,96	-437,34			27 482
Titres mis en équivalence						
Total	9 956 616	839 019	-19 734	16 067	-87 339	10 704 630

ÉVOLUTION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS 31/12/2020

En milliers de dirhams

	Montants au 31-12-2018	Dotations	Reprises	Cessions et sorties	Virements poste à poste	Montants au 31-12-2019
Écart d'acquisition	9 550	16 947				26 497
Immobilisations incorporelles	45 068	1 061		-836		45 293
Brevets marque droits et valeurs similaires	45 068	1 061		-836		45 293
Fonds commercial						
Immobilisations corporelles	6 354 102	376 701		-81 928		6 648 875
Terrains						
Constructions	1 049 436	62 625		-5 587		1 106 474
Installations techniques, matériel et outillage	5 140 839	309 954		-67 842		5 382 951
Matériel de transport	70 374	108		-771		69 711
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	93 453	4 014		-7 728		89 739
Immobilisations en cours						
Immobilisations financières	1 387 113	161 150				1 548 263
Titres de participation non consolidés	1 385 548	161 150				1 546 698
Prêts immobilisés	1 270					1 270
Autres créances financières	295					295
Titres mis en équivalence						
Total	7 795 833	555 860		-82 764		8 268 928

Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

FLUX DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de dirhams

	Montants au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Montants au 31/12/2020
Provisions pour risques	689	300		989
Provisions pour charges	215 131	38 400	15 344	238 188
Provisions pour impôts	3 546	0	886	2 659
Total	219 366	38 700	16 230	241 836

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS 31/12/2020

En milliers de dirhams

Sociétés non consolidées	% détention du groupe	Capital social	Résultat net au 31-12-2020	Valeur nette au 31-12-2020	Valeur nette au 31-12-2019	Variation
SUEZ CEMENT COMPANY (1)	11,70%	909 283	-436 206	54 137	215 287	-161 150
CINORD (2)	15,00%	222 500	15 075	8 420	8 420	0
BANQUE POPULAIRE				145	145	0
ECOCIM	0,00%	0		0	0	0

(1) Le capital social et le résultat net sont exprimés en millier de livre égyptienne

(2) Le capital social et le résultat net sont exprimés en millier d'ouguiya mauritanienne

(3) Le capital social et le résultat net sont exprimés en millier de dirhams pour les autres sociétés

TABLEAU DES CRÉANCES

En milliers de dirhams

	valeur brute au 31-12-2020	Moins d'un an	Plus d'un an	Dépréciation	Valeur nette au 31-12-2020	Valeur nette au 31-12-2019
Clients et comptes rattachés	703 800	703 800		77 034	626 766	724 588
Autres créances et comptes de régularisation	175 093	175 093	0	7 665	167 427	71 331
Fournisseurs débiteurs	4 663	4 663		903	3 760	2 919
Personnel	1 963	1 963		0	1 963	6 040
État	126 600	126 600		0	126 600	27 185
Comptes d'associés	908	908		0	908	908
Autres débiteurs	47 080	47 080		6 762	40 318	33 819
Comptes de régularisation actif	-6 221	-6 221		0	-6 221	422
Écart de conversion actif	99	99		0	99	37
Total	878 893	878 893	0	84 699	794 194	795 919

TABLEAU DES DETTES

En milliers de dirhams

	Montant 31-12-2020	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant 31-12-2019
Emprunts et dettes financières	3 940	3 940	0	0	5 869
Emprunts bancaires long terme	3 940	3 940	0	0	5 869
Fournisseurs et comptes rattachés	884 770	884 770			747 470
Autres dettes et comptes de régularisation	256 348	256 348			359 032
Clients créanciers, avances et acomptes	21 413	21 413			15 821
Personnel	15 975	15 975			20 408
Organismes sociaux	25 200	25 200			27 086
État	92 825	92 825			229 787
Comptes d'associés	11 647	11 647			13 399
Autres créanciers	14 671	14 671			16 889
Comptes de régularisation passif	9	9			0
Provisions pour risques et charges	72 578	72 578			33 954
Écart de conversion Passif	2 030	2 030			1 688
Total	1 145 058	1 145 058	0	0	1 112 371

ENGAGEMENTS HORS BILAN		En milliers de dirhams	
	31/12/2020	31/12/2019	
Engagements donnés	83 190	67 425	
Cautions de garantie	83 190	67 425	
Autres engagements donnés			
Engagements reçus	531 009	604 684	
Avals et cautions reçues	237 125	199 598	
Autres engagements reçus	293 884	405 086	

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Activité	Pourcentage d'intérêt 2020	Pourcentage d'intérêt 2019	Méthode de consolidation	Type de contrôle
Ciments du Maroc	Ciment	100 %	100 %	Intégration globale	Contrôle exclusif
Indusaha	Ciment	94 %	91 %	Intégration globale	Contrôle exclusif
Africim	Ciment	100 %	100 %	Intégration globale	Contrôle exclusif
Maestro Drymix	Matériaux de construction	50 %	50 %	Intégration proportionnelle	Contrôle conjoint
Betosaha	Matériaux de construction	51 %	51 %	Intégration globale	Contrôle exclusif
Atlantique Ciment	Ciment	100 %	NA	Intégration globale	Contrôle exclusif

Variation du périmètre

Le périmètre de consolidation a connu l'intégration d'une nouvelle société en Avril 2020 : ATLANTIQUE CIMENT
La société CIMSUD a fusionné en décembre 2020 avec la société Indusaha

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au 31 décembre 2020

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT



mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc



pwc

Lot 57, Tour CFC,
Casa-Anfa,
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux actionnaires de la Société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 avril 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Ciments du Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 794 124 370 MAD dont un bénéfice net de 719 668 406 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Ciments du Maroc au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

• Valorisation des titres de participation et créances rattachées

Risques identifiés

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 795 millions de dirhams après comptabilisation, au cours de l'exercice, d'une dépréciation additionnelle d'un montant de 179 millions de dirhams. Les créances rattachées à ces titres de participation figurent à l'actif du bilan en « autres débiteurs » pour un montant de 189 millions de dirhams.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (par exemple, capitaux propres pour certaines entités et transactions récentes pour d'autres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Compte tenu des dépréciations de titres de participation comptabilisées en résultat financier de l'exercice 2020 et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans le contexte de crise sanitaire, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

- apprécier comment la direction a pris en considération les prix des transactions récentes.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ciments du Maroc
Page 5

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et amendée, nous vous informons que la société Ciments du Maroc a pris une participation de 100% du capital des sociétés « Atlantic Ciment » et « Cimsud ». La société Cimsud a ensuite été absorbée en décembre 2020 par la filiale Indusaha.

Casablanca, le 22 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle Bd Abdelmoumen et Rue Calavon
20360 - Casablanca
Tél. : 05 22 42 34 23 (L.G)
Fax : 05 22 42 34 00

Adnane Loukili
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot. 57 Tour CPC, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassane - Casablanca
T: +212 (0) 522 99 9122 F: +212 5 22 23 68
RC: 169167-12-13999135
IF: 1106706 - CNSS: 7567045

Leila Sijelmassi
Associée

mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc



Lot 57, Tour CFC,
Casa-Anfa,
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux actionnaires de la Société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Ciments Du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 4 066 507 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 716 313 KMAD.

Ces états ont été établis en date du 23 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

- **Valorisation des titres de participation non consolidés**

Risques identifiés

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2020 pour un montant net de 63 millions de dirhams, compris dans un total d'immobilisations financières de 100 millions de dirhams, après comptabilisation, au cours de l'exercice, d'une dépréciation additionnelle d'un montant de 162 millions de dirhams.

Comme indiqué dans la note « Principes et règles de consolidation » de l'état des informations complémentaires, les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (par exemple, capitaux propres pour certaines entités et transactions récentes pour d'autres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales et participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation de leur résultat opérationnel.

Compte tenu des dépréciations de titres de participation non consolidés comptabilisées en résultat financier de l'exercice 2020 et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans le contexte de crise sanitaire, nous avons considéré que la correcte évaluation de ces titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation non consolidés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- apprécier comment la direction a pris en considération les prix des transactions récentes ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Boulevard Mohammed VI - Rue Calavon
20360 - Casablanca
Tél. : 05 22 42 34 23 (L.G)
Fax : 05 22 42 34 00
Adnane Loukili
Associé

PwC Maroc
PwC MAROC
Lot 57 Tour PwC - 4ème étage, Casa Anfa
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 524 69 96 00 F: +212 5 22 73 08
RC: 109167 - N° 09999135
IF: 1106706 - CNSS: 7567046
Leila Sijlmassi
Associée

Rapport spécial

mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

pwc

Lot 57, Tour CFC
Casa Anfa
20220 Hay-Hassani
Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC S.A.
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et amendée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

1.1 Conventions conclues avec Betosaha

Personnes et entités concernées :

- Betosaha est détenue à 51% par Ciments du Maroc.
- M. Matteo Rozzanigo est administrateur des deux sociétés.

1.1.1 Convention d'assistance technique et prestations diverses

Forme de la convention : Ecrite

Nature et objet de la convention :

Convention d'assistance technique et de prestations diverses en date du 1^{er} mai 2020 et préalablement autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2020.

Modalités essentielles :

Ciments du Maroc consent de fournir à Betosaha une assistance technique et des prestations de services notamment en matière administrative, comptable, financière, fiscale et juridique pour une rémunération correspondant à 0,5% du chiffre d'affaires annuel réalisé par Betosaha.

Montants comptabilisés :

- Aucun montant n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2020.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.
- Le solde de la créance est de MAD 0 au 31 décembre 2020.

1.1.2 Convention d'avances en compte courant d'actionnaire

Forme de la convention : Ecrite

Nature et objet de la convention :

Convention d'avances en comptes courants d'actionnaire en date du 1^{er} mai 2020 et préalablement autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2020.

Modalités essentielles :

Ciments Du Maroc accepte de consentir à Betosaha des avances en compte courant d'actionnaire d'un montant maximum de 20 000 000 de dirhams pour une rémunération correspondant à 2,5% HT/an.

Montants comptabilisés :

- Le montant des avances consenties au cours de l'exercice 2020 s'élève à KMAD 7 000.
- Le montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2020 s'élève à KMAD 117.
- Le montant encaissé en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 0.
- Le solde de la créance s'élève à KMAD 7 128 au 31 décembre 2020.

1.1.3 Prestation de montage électrique, plomberie, automatisme et chaudronnerie des équipements industriels

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Convention de prestations de services, entérinée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2020.

Modalités essentielles :

Exécution par Ciments du Maroc au profit de Betosaha de prestations de montage électrique, plomberie, automatisme et chaudronnerie des équipements industriels comprenant : les moyens humains, les consommables et les moyens de manutention (nacelle télescopique, échafaudages...). Cette prestation est à facturer au prix coûtant.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2020 s'élève à KMAD 375.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.
- Le solde de la créance s'élève à KMAD 451 au 31 décembre 2020.

1.1.4 Cession d'une centrale à béton à Betosaha et d'un silo de stockage

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Convention de cession d'une centrale à béton et d'un silo de stockage, entérinée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2020.

Modalités essentielles :

Cession par Ciments du Maroc d'une centrale à béton de marque Frumecar MODULMIX 2000 d'une capacité malaxeur de 2 m3 avec trois silos et d'un silo de stockage pour KMA, respectivement pour KMAD 2 150 et KMAD 150.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2020 s'élève à KMAD 2 300.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.

1.2 Convention d'avances en compte courant d'actionnaire avec les Cimenteries Marocaines du Sud (CIMSUD)

Personnes et entités concernées :

- Cimsud a été acquise par Ciments du Maroc puis absorbée par Indusaha. Cette dernière est détenue à 94% par Ciments Du Maroc.
- M. Matteo Rozzanigo est administrateur des deux sociétés.

Forme de la convention : Ecrite

Nature et objet de la convention :

Convention d'avances en comptes courants d'actionnaire avec Cimsud en date du 4 mai 2020 et entérinée par le conseil d'administration en date du 28 mai 2020.

Modalités essentielles :

Ciments du Maroc accepte de consentir à Cimsud une avance en compte courant d'actionnaire d'un montant de 168 624 313,73 dirhams pour une rémunération correspondant à 2,23% HT/an.

Montants comptabilisés :

- Le montant des avances consenties au cours de l'exercice s'élève à KMAD 168 624.
- Le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 465.
- Le montant encaissé en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 1 333.
- Le solde du compte courant au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 170 003.

1.3 Conventions conclues avec Atlantic Ciment

Personnes et entités concernées :

- Atlantic Ciment est détenue à 100% par Ciments Du Maroc.
- M. Matteo Rozzanigo est administrateur des deux sociétés.

1.3.1 Convention d'avances en compte courant d'actionnaire

Forme de la convention : Ecrite

Nature et objet de la convention :

Convention d'avances en comptes courants d'actionnaire avec Atlantic Ciment en date du 4 mai 2020 et entérinée par le conseil d'administration en date du 28 mai 2020.

Modalités essentielles :

Ciments du Maroc accepte de consentir à Atlantic Ciment une avance en compte courant d'actionnaire pour une rémunération de 2,23 HT/an.

Montants comptabilisés :

- Le montant des avances consenties au cours de l'exercice s'élève à KMAD 2 228.
- Le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à KMAD 27.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020 au titre de cette convention.

1.3.2 Contrat de bail professionnel

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de bail à usage professionnel, entériné par le conseil d'administration en date du 23 mars 2021.

Modalités essentielles :

Ciments du Maroc donne à bail à usage professionnel à Atlantic Ciment un local professionnel de 12 m² sis au 621, boulevard Panoramique, Casablanca, moyennant un loyer mensuel de 2 000 MAD TTC.

Montants comptabilisés :

- Aucun montant n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2020
- Aucun montant n'a été encaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2020.
-

1.4 Accord avec HeidelbergCement France relatif aux frais du Directeur Administratif et Financier détaché

Personnes et entités concernées :

- HeidelbergCement France est actionnaire indirect de Ciments Du Maroc.
- M.Laurent Meynet, représentant permanent de Ciments Français est administrateur des deux sociétés.

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Accord relatif aux frais du Directeur Administratif et Financier, entériné par le conseil d'administration en date du 23 mars 2021.

Modalités essentielles :

Modalités essentielles :

Ciments du Maroc accepte de prendre en charge les frais supportés par HeidelbergCement France concernant M. Christophe Allouchery, affecté à Ciments du Maroc en qualité de Directeur Administratif et Financier.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à KMAD 1 212.
- Aucun montant n'a été décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2020.
- Le solde de la dette s'élève à KMAD 1 212 au 31 décembre 2020.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Conventions conclues avec la société HeidelbergCement AG (HCAG)

Personnes et entités concernées :

- HeidelbergCement AG est actionnaire indirect de Ciments Du Maroc.
- M. Hakan GURDAL est administrateur des deux sociétés.

2.1.1. Accord relatif aux frais du Directeur des achats

Forme de la convention : Ecrite

Nature et objet de la convention :

Accord relatif aux frais du Directeur des Achats

Modalités essentielles :

Ciments du Maroc s'engage à prendre en charge les frais supportés par HCAG en ce qui concerne M. Juan TERES affecté à Ciments du Maroc en qualité de Directeur des Achats.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en charges en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 1 036.
- Aucun montant n'a été décaissé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2020.
- Le solde de la dette s'élève à KMAD 1 036 au 31 décembre 2020.

2.1.2. Contrat de services

Forme de la convention : Ecrite

Nature et objet de la convention :

Prestations de services (conseil et ingénierie)

Modalités essentielles :

Convention portant sur les modalités régissant les services de conseil et d'ingénierie effectués par HeidelbergCement AG pour le compte de Ciments du Maroc. La convention prend effet à partir du 1^{er} Janvier 2018 et précise les taux horaires de facturation en fonction de l'expertise et de la qualification des prestataires de services.

- Le montant comptabilisé en charges en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 1 261.
- Le montant décaissé en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 931.
- Le solde de la dette s'élève à KMAD 330 au 31 décembre 2020.

2.1.3. Contrat-Cadre de Licence (Master Licence Agreement)

La convention écrite conclue avec HeidelbergCement AG le 19 octobre 2018 pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018, regroupe deux contrats à savoir :

– Contrat de Licence

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de licence portant sur les différents droits de propriété intellectuels notamment les brevets et savoir-faire.

Modalités essentielles :

La convention porte sur les modalités de mise à disposition de la propriété intellectuelle HeidelbergCement et ses modalités de facturation par branche d'activité (Ciment, BPE, Granulats) à Ciments du Maroc. Des droits de licence sont calculés par branche d'activité comme suit : Taux des droits de licence * Marge sur Matières Première de la branche d'activité.

Les taux par branche sont définis comme suit :

- Activité Ciment : 1,20%
- Activité BPE : 0,18%
- Activité Granulats : 0,40%

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en charges en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 36 074.
- Le montant décaissé en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 113 389.

– Contrat de prestation de services

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de prestation de services, de conseil et d'assistance.

Modalités essentielles :

Convention portant sur les modalités de répartition des coûts du siège HeidelbergCement AG et des coûts engagés par la Direction régionale AEM selon la méthode du coût de revient majoré.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en charges en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 23 967 (allocation coût informatique Groupe 11 808 KMAD, frais de siège HC-Group 4 623 KMAD, et refacturation des frais de personnel 7 535 KMAD).
- Aucun décaissement n'a été effectué au cours de l'exercice 2020.

2.1.4. Contrat de Recherche & Développement pour la culture des algues à l'usine de Safi

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de recherche et développement.

Modalités essentielles :

Convention prenant effet à partir du 15 février 2018 qui désigne Ciments du Maroc comme étant sous-traitant de HCAG dans le domaine de recherche et développement de la culture de micro-algues à l'usine de Safi. HeidelbergCement s'engage à rembourser les coûts payés par la société Ciments du Maroc dans le cadre du projet avec une marge de gestion de 7%.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 161.
- Le montant encaissé en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 15 515.
- Le solde de la créance s'élève à KMAD 5 983 au 31 décembre 2020.

2.2 Convention de mise à disposition du personnel conclue avec HeidelbergCement France S.A.S.

Personnes et entités concernées :

- HeidelbergCement France est actionnaire indirect de Ciments Du Maroc.
- M.Laurent Meynet, représentant permanent de Ciments Français est administrateur des deux sociétés.

Forme de la convention : Ecrite

Nature et objet de la convention :

Convention de mise à disposition de personnel détaché au profit de la société Ciments du Maroc pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, prorogée par avenant du 26 août 2018 jusqu'au 31 décembre 2019.

Modalités essentielles :

Ciments du Maroc s'engage à rembourser les coûts payés par la société HC France pour le compte du personnel détaché.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en charges en 2020 est de KMAD 1 629.
- Le montant décaissé en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 9 224.

2.3 Convention de mise à disposition du personnel conclue avec Ciments Calcia

Entités concernées :

HeidelbergCement France est actionnaire indirect des deux sociétés.

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Convention de mise à disposition du personnel détaché au profit de la société Ciments du Maroc.

Modalités essentielles :

La convention couvre la durée allant du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017 et Ciments du Maroc s'engage (à travers cette convention) à rembourser les coûts payés par la société Ciments Calcia au salarié mis à disposition.

Montants comptabilisés :

- Aucune charge n'a été comptabilisée en 2020 au titre de cette convention.
- Aucun montant n'a été décaissé en 2020 au titre de cette convention.
- Le solde de la dette s'élève à KMAD 4 555 au 31 décembre 2020.

2.4 Conventions conclues avec Maestro Drymix

Personnes et entités concernées :

- Ciments du Maroc est actionnaire à 50% de Maestro Drymix et administrateur de cette entité ;
- M. Matteo Rozzanigo est administrateur des deux entités.

2.4.1. Convention de refacturation des frais de maintenance, eau et électricité

Forme de la convention : Non écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention portant sur les modalités de refacturation des frais de maintenance, eau et électricité engagés par Ciments du Maroc pour le compte de la société Maestro Drymix.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 92 HT.
- Aucun montant n'a été encaissé en 2020 au titre de cette convention.
- Le solde de la créance s'élève à KMAD 160 au 31 décembre 2020.

2.4.2. Conventions d'avances en compte courant

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Conventions d'avances en compte au profit de la Société Maestro Drymix.

Modalités essentielles :

- La convention porte sur une avance en compte courant de KMAD 9 800. Elle est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature en date du 1^{er} mars 2016.
- L'avance en compte courant est productive d'intérêt au taux réglementaire des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés publié par la circulaire annuelle du Ministre de l'Economie et des Finances.
- Un avenant à la convention, a été conclu en date du 03 juillet 2017, qui porte sur l'octroi d'une nouvelle avance de KMAD 2 500.
- En mai 2018, une nouvelle avance a été accordée de KMAD 2 500.
- En novembre 2018, Ciments du Maroc a participé à l'augmentation du capital de Maestro Drymix par incorporation d'une partie de son compte courant (KMAD 3 500).
- En décembre 2020, Ciments du Maroc a participé à l'augmentation du capital de Maestro Drymix par incorporation d'une partie de son compte courant (KMAD 7 500).

Montants comptabilisés :

- Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice 2020 est de KMAD 256 HT. Aucun montant n'a été encaissé en 2020.
- Le solde des avances accordées par Ciments du Maroc au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 3 800.

2.4.3. Accord de vente de sable

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat d'achat exclusif de sable auprès de Ciments du Maroc

Modalités essentielles :

Accord conclu entre Ciments du Maroc et Maestro Drymix en date du 05 novembre 2015 ayant pour objet la fourniture à long terme de plusieurs types de sable dédiés à la fabrication des mortiers et fixant le prix de vente de la tonne de sable hors TVA et Taxe spéciale sur sable à 220 MAD, révisable annuellement d'un commun accord entre les parties.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 364 hors TVA et taxe spéciale sur le sable.
- Le montant encaissé au cours de l'exercice 2020 s'élève à KMAD 1 006.

2.4.4. Accord de vente de ciment

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat d'achat exclusif de ciment auprès de Ciments du Maroc.

Modalités essentielles :

Accord conclu entre Ciments du Maroc et Maestro Drymix en date du 05 novembre 2015 ayant pour objet la fourniture à long terme des types de ciment dédiés à la fabrication des mortiers et fixant le prix de vente de la tonne du Ciment « CPJ 45 » et du Ciment « CPJ 55 » à respectivement 1.014 MAD et 1.055 MAD hors TVA, révisable annuellement d'un commun accord entre les parties.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 975 hors taxes.
- Le montant encaissé en 2020 s'élève à KMAD 1 525 TTC.

2.4.5. Contrat de service pour personnel détaché

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Refacturation des salaires et charges du personnel détaché auprès de Maestro Drymix (Directeur administratif et financier de Maestro)

Modalités essentielles :

Refacturation à l'identique des salaires et charges du personnel détaché pour une durée de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction et prenant effet à partir du 1er janvier 2016.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2020 s'élève à KMAD 1 167 HT.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.
- Le solde de la créance s'élève à KMAD 3 999 au 31 décembre 2020.

2.4.6. Contrat de gestion

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de gestion.

Modalités essentielles :

Contrat de gestion, conclu le 05 novembre 2015, ayant pour objet la fourniture des prestations de conseil et de services au profit de Maestro Drymix dans les différents domaines nécessaires à la conduite de ses activités. Maestro Drymix devra payer une redevance annuelle forfaitaire fixe de KMAD 108 HT.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 108 HT.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.
- Le solde de la créance s'élève à KMAD 388 au 31 décembre 2020.

2.4.7. Contrat de bail à usage professionnel

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de bail à usage professionnel.

Modalités essentielles :

Contrat de bail conclu le 05 novembre 2015, ayant pour objet la location à usage professionnel au profit de Maestro Drymix d'une surface de 15 m² sise au 621, boulevard Panoramique, Casablanca. Le loyer mensuel est fixé à 2.000 MAD hors taxes et d'autres charges.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 24.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.
-

2.4.8. Contrat de Bail Commercial « Dépôt »

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de bail commercial.

Modalités essentielles :

Contrat de bail commercial, conclu le 5 novembre 2015, ayant pour objet la location au profit de Maestro Drymix d'une partie du dépôt couvert d'une superficie de 100 m² sis à Km 9, Route d'El Jadida, Lissasfa, destiné à l'exercice de l'activité de la société. Ce contrat prend effet à partir du 1^{er} décembre 2015 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer mensuel s'élève à 100 MAD/m² hors taxes et autres charges.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention s'élève à KMAD 120 HT.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.
-

2.4.9. Contrat de bail commercial « Terrain industriel »

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de bail commercial.

Modalités essentielles :

Contrat de bail commercial, conclu le 05 Novembre 2015, ayant pour objet la location au profit de Maestro Drymix d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 000 m², située sur le site abritant le centre de broyage « JORF » sis à la Commune de Moulay Abdallah, ville d'El Jadida, destiné à l'exercice de l'activité de la société. Ce contrat prend effet à partir du 1^{er} Mars 2016 pour une durée de 5 ans. Le loyer mensuel est fixé à 10 000 MAD hors taxes.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention est de KMAD 133 HT comprenant également les charges locatives.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.

2.5 Conventions conclues avec les sociétés civiles immobilières

2.5.1 Convention conclue avec la société civile immobilière « ASSIF » : Avances sur acquisition de terrains

Personnes et entités concernées :

M. Mohamed Chaïbi, Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « Assif »

Forme de la convention : Tacite (non écrite).

Nature et objet de la convention :

Avances pour l'acquisition de terrains.

Modalités essentielles :

Avances faites à la Société Civile Immobilière « Assif », en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.

Montants comptabilisés :

- Aucun remboursement n'a été effectué au titre de l'exercice 2020.
- Des avances de KMAD 250 ont été accordées à la SCI « Assif » au titre de l'exercice 2020.
- Le solde des avances accordées par Ciments du Maroc au titre de l'exercice 2020 s'élève à KMAD 2.226.

2.5.2 Convention conclue avec la société civile immobilière « AL ABDIA » : Avances sur acquisition de terrains

Personnes et entités concernées :

M. Mohamed Chaïbi, Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « El Abdia »

Forme de la convention : Tacite (non écrite).

Nature et objet de la convention : Avances sur acquisitions de terrains

Modalités essentielles :

Avances accordées par Ciments du Maroc à la Société Civile Immobilière « Al Abdia » en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.

Montants comptabilisés :

- Aucun remboursement n'a été effectué au titre de l'exercice 2020.
- Des avances de 5 495 KMAD ont été accordées à la SCI « El Abdia » au cours de l'exercice 2020.
- Le solde des avances accordées par Ciments du Maroc s'élève à KMAD 18 328 au 31 décembre 2020.

2.5.3 Conventions conclues avec la société civile immobilière « El Jadida Jorf » : avances sur acquisition de terrains auprès de la société civile immobilière

Personnes et entités concernées :

M. Mohamed Chaibi est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « El-Jadida Jorf ».

Forme de la convention : Tacite (non écrite).

Nature et objet de la convention :

Avances sur acquisitions de terrains

Modalités essentielles :

Avances accordées par Ciments du Maroc à la Société Civile Immobilière « El Jadida Jorf » en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.

Montants comptabilisés :

- Aucun remboursement n'a été enregistré au cours de l'exercice 2020 au titre de cette convention.
- Aucune avance n'a été accordée à la SCI « El Jadida Jorf » au titre de l'exercice 2020.
- Le solde des avances accordées par Ciments du Maroc au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 1 904.

2.5.4 Avances sur acquisition de terrains auprès de la société civile immobilière « Terrains IMI »

Personnes et entités concernées :

M. Mohamed Chaibi est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « IMI ».

Forme de la convention : Tacite (non écrite).

Nature et objet de la convention :

Avances sur acquisitions de terrains

Modalités essentielles :

Avances accordées par Ciments du Maroc à la Société Civile Immobilière « Terrains IMI » en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.

Montants comptabilisés :

- Aucun remboursement n'a été enregistré au cours de l'exercice 2020 au titre de cette convention.
- Des avances de KMAD 100 ont été accordées à la SCI « IMI » au titre de l'exercice 2020.
- Le solde des avances accordées par Ciments du Maroc au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 10 272.

2.5.5 Convention conclue avec la société civile immobilière « MELK » : Avances sur acquisition de terrains

Personnes et entités concernées :

M. Mohamed Chaibi est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « MELK ».

Forme de la convention : Tacite (non écrite).

Nature et objet de la convention :

Avances sur acquisitions de terrains

Modalités essentielles :

Avances accordées à la Société Civile Immobilière « Melk », en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.

Montants comptabilisés :

- Le montant des avances accordées par Ciments du Maroc au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 7 363.
- Aucun remboursement n'a été effectué au titre de l'exercice 2020.
- Aucune avance n'a été accordée à la SCI « Melk » au titre de l'exercice 2020.

2.6 Contrat de sous-licences d'identité visuelle et de système de marque I. NOVA conclu avec la société ITALCEMENTI S.p.A.

Personnes et entités concernées :

Italcementi S.p.A. est actionnaire indirect de Ciments du Maroc à travers Cocimar et Procimar.

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Contrat de sous-licences d'identité visuelle et de système de marque I. NOVA, ayant pour objet la concession par ITALCEMENTI S.p.A. au profit de Ciments du Maroc en tant que Licencié du droit d'utilisation et d'affichage non exclusif de l'identité visuelle et du système de marque I. NOVA, outil de communication, de marketing et de gestion des relations avec les clients.

Modalités essentielles :

Ce contrat a été résilié en date du 16 novembre 2017, les deux parties ayant décidé expressément de résilier ce contrat à partir du 1^{er} mars 2018.

Montants comptabilisés :

- Aucune charge n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2020.
- Le montant décaissé au titre de l'exercice 2020 s'élève à KMAD 23 767.

2.7 Convention de refacturation des honoraires, avocats et prestataires consultants conclue avec AFRICIM

Personnes et entités concernées :

- Ciments du Maroc est actionnaire majoritaire d'Africim
- M. Matteo ROZZANIGO et M. Hakan GÜRDAL sont administrateurs des deux sociétés.

Forme de la convention : Ecrite.

Nature et objet de la convention :

Refacturation des honoraires, des salaires et des prestations consultants à Africim.

Modalités essentielles :

Des frais ont été payés par Ciments du Maroc pour le compte d'Africim et refacturés à Africim au titre de l'exercice 2020.

Montants comptabilisés :

- Le montant comptabilisé en produits en 2020 au titre de cette convention est de KMAD 12 hors taxes.
- Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020 au titre de cette convention.
- Le solde de la créance s'élève à KMAD 85 au 31 décembre 2020.

Casablanca, le 22 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle Bd Abdelmoumen et Rue Calvados
20180 - Casablanca
Tel. : 05 22 42 34 23 (L.G.)
Fax : 05 22 42 34 00
Adnane Loukili
Associé

PwC Maroc
PwC MAROC
Lot. 57 Tour PwC Maroc, Casablanca
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 522 99 42 22 P: +212 5 22 23 88 70
RC : 169107
IF : 1106706 - CNSS : 7567045
Leila Sijelmassi
Associée

État des honoraires des commissaires aux comptes

	ERNST & YOUNG						MAZARS						PWC		Total
	Montant/Année			Pourcentage/Année			Montant/Année			Pourcentage/Année			Montant/Année	Pourcentage/Année	
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2020	
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés		863 400	1 122 000	0 %	93 %	97 %	403 000	424 000	403 000	100 %	95 %	100 %	1 050 000	100 %	4 265 400
Émetteur															
Filiale															
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		31 525	15 221	0 %	3 %	1 %		21 000	-	0 %	5 %	0 %	-	0 %	67 746
Émetteur															
Filiale															
Sous total	-	894 925	1 137 221	0 %	96 %	98 %	403 000	445 000	403 000	100 %	100 %	100 %	1 050 000	100 %	3 930 146
Autres prestations rendues		32 500	25 000	0 %	4 %	2 %		-	-	0 %	0 %	0 %		0 %	57 500
Autres															
Sous total	-	32 500	25 000	0 %	4 %	2 %		-	-	0 %	0 %	0 %		0 %	57 500
Total général	-	927 425	1 162 221	0 %	100 %	100 %	403 000	445 000	403 000	100 %	100 %	100 %	1 050 000	100 %	3 987 646

Liste des communiqués financiers

2021

Publication	Date de publication
Communication trimestrielle : T4 2020	25/02/2021
Communiqué post Conseil d'Administration du 23 mars 2021	25/03/2021
Avis de réunion de l'Assemblée Général Ordinaire du 28 mai 2021	26/04/2021

2020

Publication	Date de publication
Communication trimestrielle : T4 2019	28/02/2020
Communiqué post conseil d'administration du 20 mars 2020	23/03/2020
Avis de réunion de l'Assemblée Général Mixte du 28 mai 2020	27/04/2020
Comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2019 et commentaires sur la réalisation de l'exercice	28/04/2020
Communiqué Ciments du Maroc annonce la finalisation de l'acquisition d'Atlantic Cement et Cimsud	06/05/2020
Communication trimestrielle : T1 2020	22/05/2020
Communiqué post Conseil d'Administration et Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020	01/06/2020
Communication trimestrielle : T2 2020	31/08/2020
Communiqué post Conseil d'Administration du 22 septembre 2020	24/09/2020
Communication semestrielle : S1	30/09/2020
Rapport semestriel 2020	30/09/2020
Communication trimestrielle : T3 2020	27/11/2020



INFORMATIONS JURIDIQUES

97. Informations juridiques



INFORMATIONS JURIDIQUES



RAISON SOCIALE

CIMENTS DU MAROC

FORME

Société anonyme régie par la législation marocaine, et notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois n° 20-05 et n° 78-12 et par le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

RC

Registre chronologique n° 2535.
Registre analytique n° 70617.

DATE DE CONSTITUTION

28 juin 1951.

OBJET

La société a pour objet :

à titre principal : la fondation, l'acquisition, l'exploitation d'usines à ciment, à chaux ou autres liants hydrauliques et matériaux de construction au Maroc ou en tout autre pays, et généralement tout ce qui a rapport à la fabrication, au commerce, à l'industrie, aux applications de tous liants hydrauliques et de tous matériaux de construction ainsi que de tous produits entrant dans cette fabrication ou de tous produits pouvant en dériver, à titre accessoire : toutes études, recherches, expériences et essais intéressant ces applications techniques et industrielles, d'une manière générale : toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.

SIÈGE SOCIAL

621, boulevard Panoramique, 20150 Casablanca.

DURÉE

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter de sa constitution définitive.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1443600400 DH, divisé en 14 436 004 actions ayant une valeur nominale de 100 DH.

DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées, rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social, 621, boulevard Panoramique, 20150 Casablanca.

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges de période, de tous amortissements et de toutes provisions, généralement quelconques, constituent le résultat net de l'exercice. En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de 5 % affecté à un fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets reportés. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tout fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués sur l'avis de convocation. Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées sur justification de la propriété de ses titres, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit sous la forme d'un certificat d'immobilisation de ses titres au porteur bloqués pendant les cinq jours qui précèdent l'Assemblée.

ACTIONS

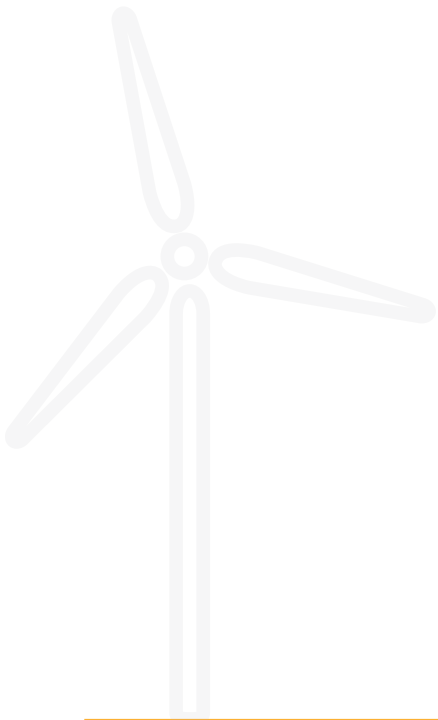
Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles détenues par les administrateurs, qui seront nominatives conformément à la loi.

DROIT DE VOTE

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui vient à posséder ou à céder un nombre d'actions représentant plus de 5 % ou un multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote de la société, est tenu d'en informer ladite société, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et la Société de la Bourse des valeurs de Casablanca (SBVC). À défaut, l'actionnaire perd le droit de vote sur les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de transfert non déclarée.



Ciments du Maroc

621, boulevard Panoramique, 20 150 Casablanca - Maroc
Téléphone +212 522 85 94 50 à 59 - Fax +212 522 50 45 80
www.cimentsdumaroc.com



إسمنت المغرب
Ciments du Maroc
HEIDELBERGCEMENT Group



إسمنت المغرب
Ciments du Maroc
HEIDELBERGCEMENT Group

RAPPORT ESG

2020



إسمنت المغرب
Ciments du Maroc
HEIDELBERGCEMENT Group

Rapport extra-financier relatif aux
**critères Environnementaux, Sociaux
et de Gouvernance (ESG)**

Publié par Ciments du Maroc
Avril 2021

SOMMAIRE

04 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

05 PROFIL DE CIMENTS DU MAROC

- Présentation du Groupe
- Implantation au Maroc
- Métiers

11 STRATÉGIE ET MANAGEMENT

- Vision et missions
- Responsabilité et organisation
- Défis et stratégie
- Engagement envers les parties prenantes
- Étude de matérialité

19 NOTRE DÉMARCHE RSE

- Engagements et ambitions
- Axes de la RSE
- Principales réalisations

24 RÉFÉRENTIEL ADOPTÉ

25 CHAMPS DU REPORTING

26 MÉTHODOLOGIE

27 ENVIRONNEMENT

- Management environnemental
- Efficacité énergétique
- Combustibles alternatifs
- Émissions CO₂
- Exploitation des carrières et biodiversité
- Intégration dans l'environnement

33 SOCIAL

- Politique RH
- Santé, sécurité & hygiène
- Droits humains au travail

38 GOUVERNANCE

- Organes de gouvernance
- Gestion et contrôle des risques
- Gestion de la conformité
- Éthique déontologique et prévention de la corruption
- Relations avec les actionnaires

48 MAINTIEN DES BONNES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

- À proximité de nos sites de production
- Nos partenaires commerciaux
- Mise en œuvre et surveillance

50 ANNEXES

- Indicateurs environnementaux
- Indicateurs RH
- Santé et sécurité au travail
- Formations sécurité

55 INDEX

Nous poursuivons l'intégration des composantes économique, environnementale et sociale ainsi que les pratiques de bonne gouvernance à notre stratégie et à notre gestion quotidienne.

En 2020, malgré les défis imposés par la crise sanitaire, il a paru évident de renforcer davantage notre engagement social et de nous rassembler autour de l'élan de solidarité national qui a permis de limiter l'impact de la baisse d'activité sur les personnes en situation fragile.

La responsabilité sociétale fait partie de l'ADN de Ciments du Maroc. Elle fait également partie des engagements pris par notre maison mère dans le cadre de la stratégie « Beyond 2020 ». Cette stratégie vient renforcer les engagements en matière de durabilité à l'horizon 2030 (SC 2030) dont notamment la réduction des émissions de CO₂ de 30%. À l'échelle globale, HeidelbergCement a déjà réussi à atteindre 22% de réduction en 2019, d'où la décision d'avancer cette échéance à l'an 2025.

Outre la réduction de l'empreinte environnementale, les engagements en matière de durabilité à l'horizon 2030 visent à stimuler la croissance et l'innovation, à atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité, à favoriser l'économie circulaire et à être un bon voisin, tout cela dans la transparence et dans le respect des règles.

En tant que filiale de HeidelbergCement, nous nous basons également sur ces engagements pour définir nos plans d'action.



Matteo Rozzanigo
DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous avons pris conscience de l'impact de notre activité et nous nous sommes engagés fermement à consacrer tous les moyens nécessaires pour réduire notre empreinte sur l'environnement. Pour y arriver, nous mettons en œuvre plusieurs mesures comme l'introduction et l'utilisation de combustibles alternatifs, l'amélioration de notre efficacité énergétique, l'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone...

Nos engagements sont également axés sur notre responsabilité envers nos employés. L'année 2020 a été une année d'adaptation en termes de méthodes de travail ; un plan d'action a été mis en place pour permettre à nos salariés de continuer leurs activités tout en les préservant de tout risque sanitaire.

Cette année fût également une opportunité pour renforcer nos liens avec nos riverains et ceci, dans l'ensemble de nos sites de production. Nous soutenons les projets et les initiatives qui sont implémentés à proximité de nos sites ou avec lesquels nous avons un lien direct. À ce titre, nous suivons une approche globale dans toutes nos activités. Nous avons défini des critères d'évaluation afin de garantir la transparence et l'efficacité dans nos démarches.

Nous demeurons persuadés que le développement durable de nos activités est étroitement lié au développement de nos parties prenantes. C'est dans ce sens que nous sommes engagés à conduire nos activités de manière durable et en tenant compte des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Nous souhaitons maintenir notre croissance tout en créant une valeur ajoutée durable pour nos actionnaires, nos clients, nos employés, nos riverains, nos fournisseurs, nos sous-traitants, nos partenaires économiques et pour notre environnement.

De ce fait, nous poursuivons l'intégration des composantes économique, environnementale et sociale ainsi que les pratiques de bonne gouvernance à notre stratégie et à notre gestion quotidienne.

PROFIL DE CIMENTS DU MAROC

- Présentation du Groupe
- Implantation au Maroc
- Production et durabilité du Ciment
- Métiers

إسمنت المغرب
Ciments du Maroc
HEIDELBERGCEMENTGroup

01

Présentation du Groupe

À propos de nous

Ciments du Maroc, filiale d'HeidelbergCement, est le 2^e cimentier au Maroc et le premier opérateur dans le béton prêt à l'emploi et les granulats.

Le dispositif industriel ciment est constitué de 3 usines de ciment (Aït Baha - certifiée du Système de Management Énergétique selon le référentiel ISO 50001 v2011, Had Hrara dans la région de Safi et M'zoudia dans la région de Marrakech), 2 centres de broyage à Laâyoune et 1 à Jorf Lasfar.

L'activité matériaux dispose quant à elle de 4 carrières de granulats et 23 centrales à béton.

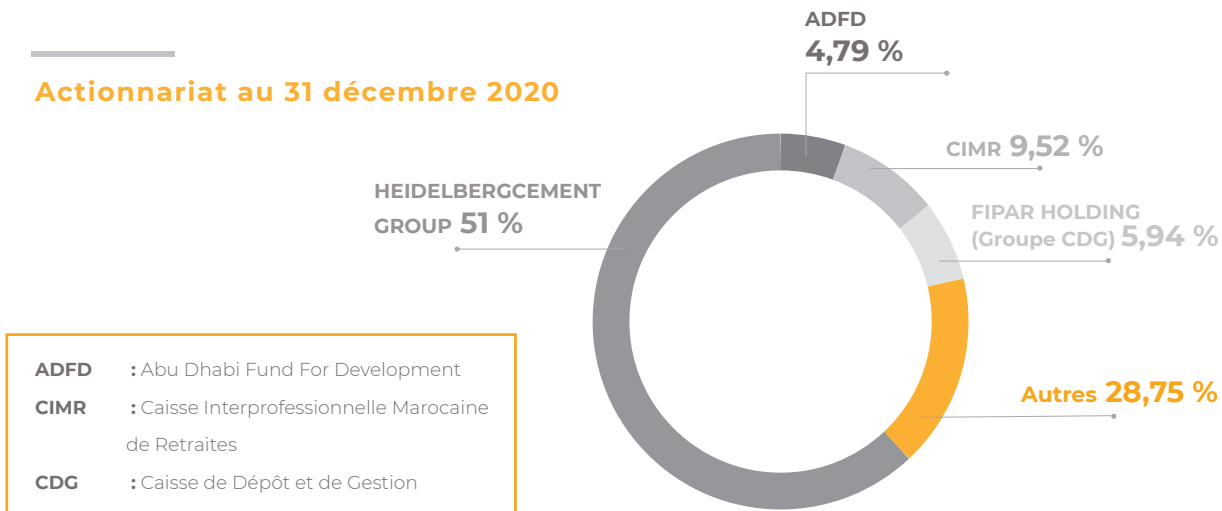
Forme juridique

Société anonyme régie par la législation marocaine, et notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois n° 20-05 et n° 78-12 et par le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

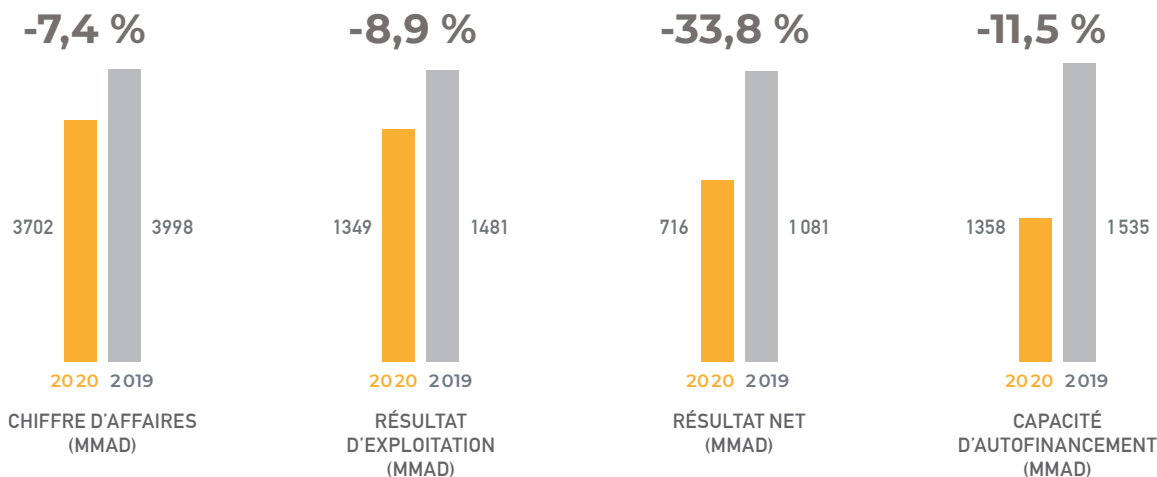
Capital

1 443 600 400 MAD



















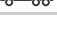


Actionnariat au 31 décembre 2020



Comptes consolidés au 31 décembre 2020



Implantation au Maroc

VILLES	DISPOSITIF
Aït Baha	1  1 
Marrakech	1  1 
Safi	1  1 
Berrechid	1 
El Jadida	2 
Benslimane	1 
Rabat	3 
Casablanca	5  
Settat	1 
Tanger	2 
Oulad Abbou	1 
Jorf Lasfar	1 
Oued Souss	1 
Agadir	3 
Laâyoune	5  1  2 

-  3 cimenteries
-  2 centres de broyage
-  23 centrales BPE
-  5 carrières granulats
-  1 parc éolien
-  Siège social

Production et durabilité du ciment

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

- ☀️ Consommation d'énergie
- 🌿 Consommation de matières premières
- 🌳 Écosystème et protection du paysage
- 🌬️ Émissions d'air
- 💧 Utilisation d'eau
- 🚛 Trafic
- 🔊 Bruit
- ♻️ Gaz à effet de serre

ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Développement économique régional, modernisation des infrastructures, transfert de technologie, emploi, santé et sécurité des employés, santé et bien-être communautaire, soutien à la communauté.

Exploitation des carrières

Concassage

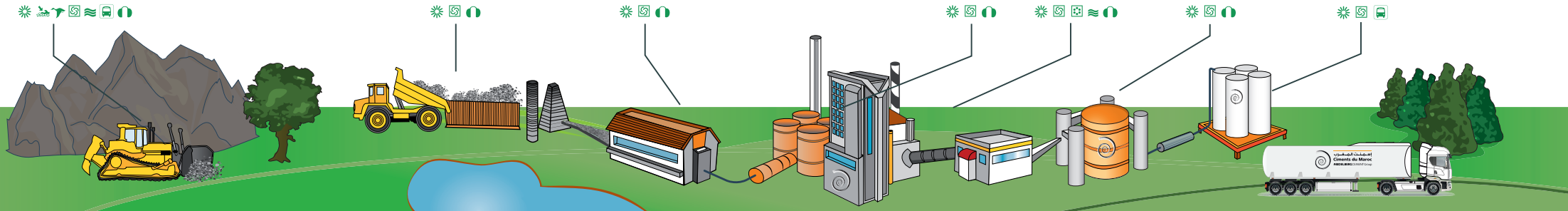
Préhomogénéisation

Broyage

Cuisson

Stockage du clinker et broyage

Stockage et expédition



Métiers

Le ciment

Le ciment est un produit dont la production requiert des investissements lourds et des réserves en matières premières suffisantes et de bonne qualité.

Les usines de Ciments du Maroc sont installées à proximité de carrières dont les réserves permettent de faire face aux besoins d'exploitation à long terme. Les matières premières prélevées dans les carrières (calcaire 80 % et argile 20 %) sont concassées, broyées finement puis séchées : elles donnent le « cru ».

Porté à une température avoisinant les 1450 °C dans un four rotatif, ce cru subit ensuite des réactions chimiques complexes qui le transforment en clinker. Étape finale, le ciment est obtenu en broyant finement le clinker avec du gypse et divers ajouts qui déterminent les qualités attendues du produit final.

Le béton prêt à l'emploi (BPE)

Les bétons prêts à l'emploi permettent de répondre aux différents besoins des entrepreneurs du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et du génie civil.

Le BPE est un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants, dont la composition répond à des exigences techniques très rigoureuses. Il durcit pour former le matériau de construction le plus couramment utilisé dans le monde. Sa résistance à la traction et à la pression, sa durabilité, ses temps de prise, sa facilité de pose, son esthétique et sa maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction sont les principales caractéristiques que nos clients prennent en compte pour l'achat du béton. Il est livré par des camions toupies directement sur les chantiers aux entreprises de construction.

En garantissant une qualité régulière, une cadence importante des livraisons et une assistance à la mise en œuvre, le BPE permet aux entreprises de gagner du temps et d'assurer leurs prestations dans des délais plus rapides.

Les granulats

Les granulats servent de matière première pour le béton, la maçonnerie, l'asphalte, ainsi que de matériaux de base pour la construction de routes, de remblais et de bâtiments.

Les granulats sont des sables et des graviers naturels, provenant de carrières de roches alluvionnaires ou massives. Les granulats se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier par leur granulométrie et leur dureté. La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné et tous les granulats ne sont pas disponibles sur tous les marchés. Environ 70 % des granulats sont utilisés dans l'industrie du bâtiment et constituent les composants essentiels des matériaux de construction : béton, béton prêt à l'emploi, préfabrication... Le reste de la production est destiné aux travaux routiers.

Ciment : les produits et services

Ciments du Maroc commercialise une gamme complète de produits cimentiers, adaptés aux besoins de ses clients et à tous les usages. Ces produits sont fabriqués dans nos usines conformément aux normes marocaines ou importés.

Ces produits peuvent être conditionnés en sacs (avec ou sans palettes) ou en vrac. Ils peuvent être livrés en FOB (vente départ usine) ou en CFR (vente rendu).

Lamaalem 35®

CimarPro 45®

Cimartob®

Cimagglo 55® et Cimagglo 55 ultra® et Cimagglo optima®

Awrach 55®

Almokaouem 45® et 55®

Teknicima 55®

Teknicima 65R®



L'assistance technique

Ciments du Maroc offre à ses clients un service d'assistance technique reposant sur un laboratoire dédié à cet effet situé dans notre usine de Marrakech, et qui permet de réaliser une large palette de tests de pointe sur granulats, mortier, béton frais, béton durci, agglos et hourdis ainsi que des essais spéciaux : maturométrie, essais MBE (Mortier du Béton Équivalent), essais sur coulis de ciment ou identification rapide des ciments. Nos entreprises clientes des secteurs de la préfabrication, du béton prêt à l'emploi et de la route peuvent également compter sur les services de notre département assistance technique pour optimiser des études de formulation de béton, participer à la mise au point du processus industriel en préfabrication ou proposer des essais spécifiques liés au développement de nouvelles techniques.

Une large gamme de produits béton organisée autour du concept de la performance.

Une nouvelle offre élargie et innovante de bétons prêts à l'emploi organisée autour du concept de la « Performance » pour toute les applications constructives. Le nouveau portefeuille produits béton permet aux clients d'accéder à un éventail complet de solutions constructives par performance et/ou par domaine d'application.

Granulats

En ce qui concerne les granulats, il existe 5 classes granulaires :

- Les fillers (0/D avec $D < 0,08$ mm) ;
- Les sablons et sables (0/D avec $D \leq 4$ mm) ;
- Les gravillons et graviers (d/D avec $d \geq 3$ mm et $D \leq 40$ mm) ;
- Les graves (d/D avec $d \geq 0$ mm et $D \leq 80$ mm) ;
- Les enrochements.

STRATÉGIE ET MANAGEMENT

- Vision et missions - engagements
- Responsabilité et organisation
- Défis et stratégie
- Engagement envers les parties prenantes
- Étude de matérialité

02

Vision et missions

Pour Ciments du Maroc, être un important opérateur cimentier signifie également agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement et de la société. Cette vision a façonné notre stratégie de développement durable.

Vision et missions

Nous sommes conscients que pour atteindre notre objectif de développement à long terme, nous devons impérativement apporter une valeur ajoutée à notre Société. Nous avons donc bien intégré l'importance de la conservation des ressources naturelles qui représentent la base de notre activité. Nous avons ainsi généralisé notre responsabilité sociétale à l'ensemble de nos sites et auprès de l'ensemble de nos employés.

Pour ces derniers, notre objectif est de leur assurer un revenu stable et de hautes qualifications.

Dans nos activités de production, nous nous assurons particulièrement de leur fournir les conditions de travail et les connaissances nécessaires pour garantir leur santé et sécurité au travail. Ceci nous permet de mettre à la disposition de nos clients des produits et des services de qualité renforçant ainsi notre partenariat.

Nous maintenons également de bonnes relations avec nos fournisseurs et nous attendons d'eux qu'ils respectent nos standards de durabilité.

Notre activité est caractérisée par le respect des bonnes pratiques commerciales, des lois et réglementations ainsi que de l'intégrité. Nous encourageons la création de la valeur dans nos sites et participons au soutien des communautés locales. En visant la croissance, nous obtenons des résultats satisfaisants augmentant ainsi la valeur de l'entreprise pour nos actionnaires.

La croissance et les bons résultats sont également à la base de nos investissements dans la recherche et le développement pour aider à protéger l'environnement.

Engagements de durabilité à l'horizon 2030

Ciments du Maroc a adopté les engagements de durabilité à l'horizon 2030 mis en place par sa maison mère, HeidelbergCement Group. Ces engagements décrivent nos actions les plus importantes en matière

de promotion de la durabilité, et ce, dans l'ensemble de nos activités et de nos sites.

Les principes soulignés dans les engagements de durabilité à l'horizon 2030 sont les suivants :

1. Stimuler la croissance et l'innovation : nous assurerons une rentabilité durable grâce à la gestion efficace de tous nos processus et ressources et grâce à l'innovation continue des produits et services.
2. Atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail : nous nous engageons à revoir et améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail de nos salariés, entreprises extérieures et tiers.
3. Réduire notre empreinte environnementale : nous nous engageons à apporter notre contribution dans la responsabilité globale de maintenir la hausse de la température en dessous de 2°C, et de continuer à réduire nos incidences sur l'air, le sol et l'eau.
4. Favoriser l'économie circulaire : nous conservons le niveau de nos ressources naturelles en augmentant continuellement l'usage de ressources alternatives comme substituts de matières premières naturelles.
5. Être un bon voisin : nous nous engageons à soutenir le développement social et économique des régions où nous sommes implantés et à assurer une communication transparente vers nos parties prenantes.
6. Assurer le respect des règles et favoriser la transparence : nous respectons les droits de l'homme, les règles anti-corruption et la législation du code du travail et coopérons activement de manière ouverte et transparente avec nos parties prenantes.

Nouveaux objectifs

D'ici 2025, HeidelbergCement vise à réduire de 30 % ses émissions de CO₂ par rapport à 1990 (réduction des émissions nettes spécifiques de CO₂ à moins de 525 kg par tonne de ciment). Cet objectif était initialement prévu pour 2030. Le Groupe ayant déjà réussi à réduire ses émissions de CO₂ de 22% en 2019, l'objectif de 30% a été avancé à 2025. HeidelbergCement a même l'ambition de proposer un béton neutre en carbone d'ici 2050.

Engagements de durabilité à l'horizon 2030

Ciments du Maroc a adopté les engagements de durabilité à l'horizon 2030 mis en place par sa maison mère, HeidelbergCement Group. Ces engagements décrivent nos actions les plus importantes en matière de promotion de la durabilité, et ce, dans l'ensemble de nos activités et de nos sites. Les principes soulignés dans les engagements de durabilité à l'horizon 2030 sont les suivants :



Promouvoir la puissance économique et l'innovation

« Nous assurons une rentabilité durable grâce à la gestion efficace de tous les processus et ressources et à l'innovation continue des produits et services ».



Atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail

« Nous nous sommes engagés à améliorer continuellement les conditions de santé et sécurité au travail de nos employés, fournisseurs et tiers ».



Réduire notre empreinte environnementale

« Nous nous sommes engagés à respecter notre part de la responsabilité globale de maintenir la hausse de température en dessous de 2 degrés Celsius, et nous continuerons à réduire nos impacts sur l'air, la terre et l'eau ».



Faciliter l'économie circulaire

« Nous conservons nos réserves naturelles en utilisant de plus en plus les ressources alternatives comme substituts aux matières premières naturelles ».



Être un bon voisin

« Nous nous sommes engagés à soutenir le développement social et économique de nos communautés voisines et à assurer une communication transparente à toutes nos parties prenantes ».



Assurer la conformité et instaurer de la transparence

« Nous adhérons aux normes internationales en matière de droits de l'homme, de lutte contre la corruption, et de normes de travail, et coopérons de manière proactive, ouverte et transparente avec toutes nos parties prenantes ».



Responsabilité et organisation

Santé et sécurité au travail

L'efficacité de nos systèmes de gestion, appliqués dans l'ensemble de nos activités, contribue à garantir un processus d'amélioration continue conformément à notre stratégie de durabilité.

Dans le cadre de ces systèmes, nous avons défini des domaines de responsabilité et créé des structures qui soutiennent la mise en œuvre et le suivi efficaces des mesures que nous employons pour atteindre nos objectifs de durabilité. Ces objectifs sont axés sur la santé et la sécurité au travail, la protection de l'environnement et la conformité.

La santé et la sécurité au travail est l'une des valeurs fondamentales de notre entreprise, et c'est un domaine pour lequel tous les Directeurs sont responsables. Notre organisation de la sécurité au travail relève de la compétence du Directeur Général auquel le Chef du Département Sécurité rend compte directement. Ce dernier est épaulé par des animateurs sécurité dans l'ensemble des sites de production ainsi qu'au siège. Les mesures individuelles de santé et de sécurité au travail sont définies par le Groupe et localement par Ciments du Maroc en fonction de leur nature et de leur impact. Les mesures de sécurité au travail font partie de l'accord d'objectif personnel pour les membres du Comité de Direction, les Directeurs de sites et le middle management. Depuis l'année 2020, la santé et sécurité au travail fait partie des objectifs de l'ensemble des cadres.

Enfin, chaque employé, sous-traitant et visiteur est responsable du respect des règles de sécurité au travail.

Environnement

La protection de l'environnement fait partie intégrante de la stratégie de Ciments du Maroc qui est définie par le Conseil d'Administration. L'organisation de Ciments du Maroc comporte un Département Environnement au sein de la Direction Technique s'appuyant sur des responsables environnement dans les sites de production.

Le Département Environnement soutient des activités prospectives de HeidelbergCement dans le domaine de la durabilité environnementale à l'échelle locale. Ceci en appliquant les lignes directrices et les objectifs, en identifiant et diffusant les mesures pour atteindre ces objectifs, l'évaluation comparative interne et externe et la coordination des plans d'action.

Conformité

L'organe de conformité est placé sous l'autorité du Directeur Général, auquel le « Compliance Officer » rend directement compte. La responsabilité de veiller à ce que le comportement des employés soit conforme à la loi et aux règlements incombe à tous les directeurs et, bien entendu, aux employés eux-mêmes.

Défis et stratégie

Tout en minimisant les risques pour notre entreprise et en saisissant de nouvelles opportunités, nous développons simultanément des solutions aux défis environnementaux et sociaux que nous rencontrons. Ce travail se concentre sur les domaines suivants :

Santé et sécurité au travail

Vu la nature de son activité, Ciments du Maroc accorde la plus haute importance à la santé et la sécurité au travail. Nous utilisons des outils précis pour améliorer nos performances en termes de sécurité au travail et pour sensibiliser nos employés et sous-traitants au respect des consignes de sécurité.

Sécuriser l'approvisionnement en matières premières et préserver les ressources

Nos activités dépendent de l'accès à long terme aux matières premières à proximité de nos usines. Ces ressources sont limitées, et leur exploitation locale entraîne souvent des conflits d'intérêts. C'est pourquoi nous considérons la sécurité de l'approvisionnement en matières premières et la conservation des ressources comme des défis stratégiques essentiels. Notre stratégie de conservation des ressources dans la production de ciment inclut l'utilisation de matières premières et combustibles alternatifs.

Protection de la biodiversité

La nature de notre activité nous contraint à empiéter temporairement sur les ressources hydriques, le sol, la flore et la faune pour l'approvisionnement en matières premières. En même temps, notre utilisation des terres crée des refuges pour les espèces animales et végétales. Nous exploitons nos carrières conformément

à la législation nationale et aux bonnes pratiques environnementales. D'ici 2030, nous avons pour objectif de gérer tous nos sites d'extraction sur la base de plans d'exploitation et de réhabilitation convenus avec les autorités locales en tenant compte des besoins de la communauté. Nous nous efforçons d'intégrer des recommandations pour la promotion de la biodiversité dans chaque nouveau plan de réhabilitation.

Efficacité énergétique

La production de ciment nécessite beaucoup d'énergie. D'un point de vue économique et environnemental, il est donc impératif que nous améliorions encore plus notre efficacité énergétique. De par sa nature, la production de ciment entraîne également un niveau élevé d'émissions de CO₂. Le Groupe auquel nous appartenons, HeidelbergCement, s'est engagé à assumer notre part de responsabilité dans la limitation de l'augmentation de la température mondiale à moins de 2 °C. L'objectif déclaré par notre maison-mère est de réduire, à l'échelle globale, les émissions spécifiques de CO₂ de 30 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990, et de réaliser notre vision d'un béton neutre en CO₂ d'ici 2050.

Nous prévoyons de contribuer à atteindre cet objectif en augmentant la proportion de matières premières et de combustibles alternatifs neutres en CO₂, en développant des types de ciment innovants avec une empreinte carbone plus faible et - à long terme - en développant des projets de capture et utilisation des émissions de CO₂ (CCU) à l'instar de la ferme de microalgues installée dans notre usine de Safi.

Engagement envers les parties prenantes

Compte tenu de la forte orientation locale de nos activités, nous ne pouvons réussir à long terme que si nous entretenons de bonnes relations de coopération avec les différents acteurs de la société. Nous cherchons à établir et à maintenir un dialogue basé sur la confiance avec toutes les parties prenantes concernées. L'échange d'idées et d'opinions qui en résulte nous aide à identifier les problèmes critiques et à les résoudre à un stade précoce et à mieux exercer nos activités.

Le dialogue avec les parties prenantes au niveau local est opéré et supervisé par nos directeurs d'usines qui sont soutenus par les responsables administratifs locaux, les responsables environnement et le département communication.

La plupart de nos usines et carrières sont situées à proximité des communautés locales. Il va donc de soi que nous soyons à leur écoute, à l'écoute des autorités locales et à l'écoute des associations. Notre objectif est de concilier les intérêts de l'entreprise et ceux de la communauté locale. Les préoccupations de nos parties prenantes locales varient d'une région à une autre. En général, elles peuvent représenter une simple demande d'informations ou de visite ou encore des demandes de soutien d'actions sportives, culturelles et éducatives jusqu'à la demande d'aide ou de soutien dans la réalisation de projets locaux. Les parties prenantes pourraient émettre également

des réserves quant aux mesures imminentes de modernisation et d'expansion, ainsi que des plaintes concernant des nuisances sonores ou par la poussière de nos usines et de nos carrières. Nous répondons au mieux aux plaintes et fournissons des informations transparentes chaque fois que cela est possible.

Ciments du Maroc est membre de l'Association Professionnelle des Cimentiers qui est une association à but non lucratif regroupant l'ensemble des producteurs de ciment et de clinker au Maroc.

Ce type d'adhésion favorise l'échange avec d'autres entreprises du même secteur sur une détermination commune à atteindre une plus grande durabilité.

Les thèmes abordés portent sur la protection de l'environnement, les économies d'énergie, l'économie circulaire, la valorisation des déchets, la santé et la sécurité au travail, ainsi que les questions sociales et professionnelles. L'objectif commun est de promouvoir le développement durable et d'assumer collectivement la responsabilité sociale.

Étude de matérialité

Nous avons utilisé une analyse de matérialité pour examiner la pertinence des différents thèmes de durabilité. L'analyse nous a ainsi aidé à identifier et à évaluer les enjeux les plus importants pour la réussite de notre entreprise aujourd'hui ou qui pourraient s'avérer importants à l'avenir.

Engagement des parties prenantes

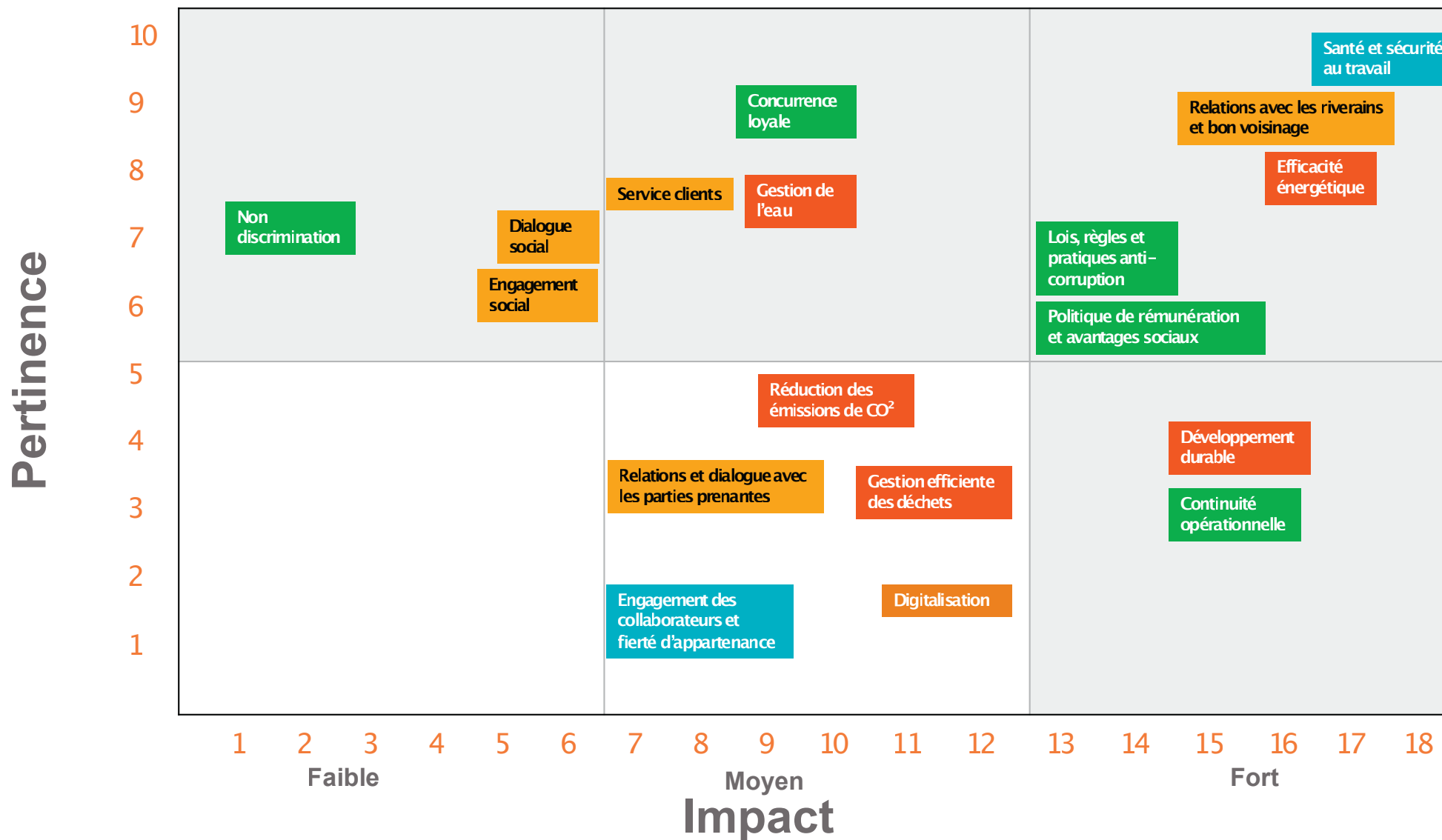
Afin de déterminer les thèmes pertinents pour Ciments du Maroc, nous avons comparé les thèmes de durabilité identifiés dans le cadre des différents systèmes de management avec les listes de thèmes utilisées par la Global Reporting Initiative (GRI) ainsi que celles mentionnées dans le cadre d'autres exigences de l'industrie, et avons examiné leur pertinence pour l'entreprise. Il en est ressorti 66 domaines d'action.

L'étape suivante a consisté à élaborer une analyse du point de vue des parties prenantes et à déterminer l'impact social, économique et environnemental de notre activité. Une priorisation et un reclassement des thématiques et enjeux ont été effectués. Ce processus a abouti à une sélection et à la mise en place d'une matrice de matérialité qui a été utilisée dans le présent rapport.

Sélection et classement des thématiques et enjeux suite à l'étude de matérialité

- Santé et sécurité au travail
- Concurrence loyale
- Relations avec les riverains et bon voisinage
- Gestion de l'eau
- Dialogue social
- Efficacité énergétique
- Non-discrimination
- Engagement social
- Lois, règles et pratiques anti-corruption
- Réduction des émissions de CO₂
- Politique de rémunération et avantages sociaux
- Droits de l'homme
- Service clients
- Protection des données personnelles
- Relation et dialogue avec les parties prenantes
- Équilibre vie professionnelle/vie privée
- Gestion efficiente des déchets
- Développement durable
- Continuité opérationnelle
- Digitalisation
- Contrôle de la qualité de l'air
- Engagement des collaborateurs et fierté d'appartenance

Matrice de matérialité



NOTRE DÉMARCHE RSE

- Engagements et ambitions
- Axes de la RSE
- Principales réalisations

03

Engagements et ambitions

L'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie de Ciments du Maroc n'est pas une démarche récente. En effet, nous avons toujours été convaincus que le développement de nos activités ne peut se faire sans prendre en considération les dimensions environnementale et sociale. Plus nous opérons en harmonie avec la Société et avec notre environnement, mieux nous nous développons.

L'ouverture et le dialogue, l'équité envers nos employés et envers nos partenaires commerciaux, un partenariat honnête et équitable avec les représentants de nos employés, la préservation des ressources naturelles et la minimisation de notre impact sur l'environnement sont donc les principes directeurs des activités de Ciments du Maroc. L'année 2020 a été l'occasion de renforcer notre engagement en recentrant davantage notre démarche sur nos parties prenantes (COVID). L'écoute de ces dernières nous a permis de mieux suivre l'évolution de notre environnement et de mettre en place des plans d'action adaptés.

Notre objectif a été de poursuivre notre croissance tout en créant de la valeur ajoutée pour nos clients, nos employés, nos actionnaires et nos communautés locales proches de nos sites de production.

La responsabilité sociétale, le maintien des bonnes relations avec nos parties prenantes et le bon voisinage sont aussi l'une des responsabilités de notre Comité de Direction et de nos directeurs de sites. Ceci implique la compréhension des besoins ainsi que la sélection, la mise en place et le suivi des projets dédiés aux communautés locales.

Nous sommes tous mobilisés et attentifs aux défis pour conforter notre position d'acteur majeur sur le marché en préservant les intérêts de nos différentes parties prenantes et en participant activement au développement de notre pays.

Axes de la RSE

La responsabilité sociétale, qui est au cœur de la stratégie de Ciments du Maroc, s'articule autour des axes suivants :

- architecture et infrastructures : nous apportons notre expertise, nos moyens financiers et nos produits dans la construction de bâtiments et d'infrastructures ;
- environnement et biodiversité : nous soutenons les initiatives pour la promotion de la protection de l'environnement et pour le renforcement de la diversité de la nature dans nos sites ;
- santé, éducation et culture : selon les besoins spécifiques de chaque région où sont implantés nos sites de production, nous soutenons les initiatives d'accès à la santé, à l'éducation et à la culture.

Nous avons également défini des critères d'évaluation pour assurer la transparence et l'efficacité de nos actions. Nous soutenons les projets et les initiatives qui sont implémentées à proximité de nos sites de production et ayant un impact sur les communautés avec qui nous avons un lien direct.



Architecture et infrastructures



Environnement et biodiversité



Santé, éducation et culture

Principales réalisations

Durant les trois dernières années, nous avons mené plusieurs opérations qui nous ont rapprochés davantage avec nos parties prenantes. Parmi ces opérations, nous citons la distribution de cartables scolaires dans les écoles avoisinant nos sites de production, l'engagement dans des projets importants liés à la Santé et à l'Éducation dans la région d'Aït Baha ainsi que le soutien régulier d'associations dans leurs diverses actions sociales visant de combattre la précarité.

Architecture et infrastructures

- Soutien financier et en matériaux au projet de construction du complexe coranique et culturel Al Houda à Agadir, édifice de grande envergure et unique en son genre au niveau continental.
- Aide au raccordement à l'eau potable en faveur de douars enclavés grâce à l'aménagement de châteaux d'eau et de travaux divers et d'installation de panneaux solaires dans certains de nos sites de production.
- Divers dons de ciment et de matériaux pour la construction de routes, la réhabilitation de mosquées, la rénovation d'écoles et leurs aménagements, les travaux de reconstruction de murs d'endiguement ou de clôtures de quelques douars.



Environnement et biodiversité

- Depuis plus de dix ans, Ciments du Maroc participe au programme «Plages Propres» de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement par le parrainage de trois plages dans la région de Safi : Safi ville, Lalla Fatna et Kourram Daif.

Cette année, compte tenu du contexte Covid-19, l'opération a consisté essentiellement en la mise à niveau des infrastructures des plages afin de les maintenir dans les meilleures conditions.

- Soutien du programme du jardin zoologique de Rabat pour la protection et la conservation des espèces animales sauvages menacées d'extinction, Label «Atlas Lion». En plus, Ciments du Maroc organise chaque année à travers ce programme des visites et des ateliers pédagogiques en faveur d'une centaine d'enfants défavorisés auprès de deux associations caritatives.

Principales réalisations

Santé, éducation et culture

- Participation au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de Covid-19 d'un montant de 100 millions de dirhams.
- Distribution de paniers alimentaires auprès des populations riveraines impactées et ce pendant le confinement mais aussi à l'occasion du mois de Ramadan. Ces deux opérations ont été menées auprès de l'ensemble des sites de production ciment, béton et granulats.
- Organisation d'opérations de désinfection des voiries et routes, des infrastructures de santé, des écoles, des locaux administratifs à proximité de nos sites de production.
- Distribution de masques à travers l'ensemble des sites auprès des populations riveraines.
- Soutien au centre de protection de l'enfance des filles d'Agadir en faveur de leur éducation et formation des jeunes en situation précaire.
- Soutien à l'association de l'école coranique Ida Oumanou afin d'améliorer les divers services aux étudiants et aux enseignants.
- Soutien au club Jeunes sans frontières d'Anza à Agadir pour son action auprès des jeunes.
- Distribution de fournitures scolaires à travers les sites de production à l'occasion de la rentrée scolaire.
- Soutien au transport scolaire pour faciliter l'accès aux écoliers situés dans des zones difficiles d'accès dans certains de nos sites de production.
- Soutien à la Fondation Academia, dont Ciments du Maroc est membre fondateur.



RÉFÉRENTIEL ADOPTÉ

Ce rapport, qui présente notre démarche pour apporter notre contribution sociétale, répond aux exigences de l'AMMC en matière de reporting extra-financier selon la circulaire n° 03/19.

Cette circulaire s'applique aux entreprises cotées à la Bourse de Casablanca. Elle rend obligatoire la publication d'un rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance) chaque année, au plus tard 4 mois après la clôture de l'exercice. Ce rapport est donc publié dans le cadre de cette exigence.

Pour l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes inspirés des lignes directrices de « Global Reporting Initiative » suivant ainsi l'un des standards internationaux les plus connus. Par ailleurs, nous référons également dans ce rapport aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies (ODD).

04

CHAMPS DU REPORTING

Les informations contenues dans ce rapport concernent le périmètre de consolidation de Ciments du Maroc, incluant sa filiale Indusaha.

La période du reporting est basée sur l'année calendaire du 1er janvier au 31 décembre 2020 pour assurer une cohérence avec les reportings déjà existants dans l'entreprise.

Dans le cas où certaines données concernent une période de reporting différente de l'année calendaire, cela est précisé dans le rapport. C'est le cas des différents indicateurs 2020 comparés aux années 2019 et 2018, ou des actions menées lors des trois dernières années dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

05

MÉTHODOLOGIE

L'élaboration de ce rapport s'est appuyée sur un ensemble d'informations et indicateurs recueillis auprès des différentes directions au sein de Ciments du Maroc.

Certains indicateurs proviennent d'informations déjà pilotées et consolidées en interne dans le cadre d'autres reportings.

Ce rapport n'a pas fait l'objet de vérification externe.

Ce rapport servira de base à une organisation et amélioration des informations alignées avec les exigences réglementaires permettant ainsi, chaque année de mettre à jour les indicateurs de performance, les enrichir et à améliorer par conséquent notre reporting extra-financier.

06

ENVIRONNEMENT

- Management environnemental
- Efficacité énergétique
- Combustibles alternatifs
- Émissions de CO₂
- Exploitation des carrières et biodiversité
- Intégration dans l'environnement



07

Management environnemental

Ciments du Maroc s'est engagée depuis longtemps à faire de la protection de l'environnement une préoccupation primordiale. Ainsi, Ciments du Maroc a mis en place une démarche pour contrôler les impacts liés à ses activités sur l'environnement en étant, sans cesse, précurseur et en phase avec les ambitions de notre pays en matière d'amélioration des performances environnementales.

Cela s'est traduit notamment par le recours aux combustibles de substitution, à la mise en œuvre de leviers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et au développement de nouvelles sources d'énergie. Ciments du Maroc a donc fait le choix de l'optimisation, pour économiser au mieux, les ressources énergétiques naturelles non renouvelables.

Le recours à l'énergie éolienne a permis d'épargner grâce au parc éolien d'Indusaha à Laâyoune, près de 6 000 tonnes de CO₂ par an. Tandis que près de 160 300 tonnes de CO₂ sont également épargnées en provenance de parcs éoliens tiers. Autre démarche innovante significative, la cogénération permet d'économiser 150 000 tonnes d'eau et d'épargner plus de 5 200 tonnes de CO₂ par an. Autant d'initiatives qui témoignent de l'engagement de Ciments du Maroc en faveur du climat. D'ailleurs, entre 15 % et 20 % du montant global des investissements est dédié à l'environnement.

Ciments du Maroc a mis en place un système de management environnemental certifié ISO 14001 dans ses sites de production, pour une démarche environnement structurée et dotée de moyens appropriés pour contrôler les impacts liés à ses activités. La première certification remonte à 2003.

Description de la politique en matière d'environnement, notamment les mesures prises pour l'intégration environnementale, les normes et objectifs fixés

Ciments du Maroc a mis en place, depuis plusieurs années, une politique environnementale ayant pour objectif l'intégration des sites de production dans l'environnement. Cette politique est mise à jour tout en tenant compte des demandes des parties intéressées et des orientations de HeidelbergCement Group en matière de développement durable de manière générale.

La politique environnementale de Ciments du Maroc est traduite sur le plan opérationnel en plan d'action pour une amélioration continue de nos performances environnementales.

Cette politique s'articule autour des axes suivants :

- diminution des émissions de poussières et de gaz ;
- amélioration des relations avec les parties intéressées pertinentes ;
- une meilleure intégration dans notre environnement par l'amélioration continue de notre performance ;
- valorisation des sous-produits et économie des ressources naturelles.

Tout notre dispositif de production ciment est certifié ISO 14001V2015 ainsi que notre carrière granulats située à Ouled Abbou.

Efficacité énergétique

Ciments du Maroc a mis en place une politique énergétique en ligne avec les engagements du Maroc en la matière.

En effet, au niveau du centre de broyage d'Indusaha, le parc éolien construit alimente le centre à hauteur de 67 % de ses besoins en énergie et sa production totale permet d'épargner 12 250 tonnes de CO₂ par an. Ciments du Maroc a diversifié ses approvisionnements en électricité en achetant de l'énergie produite par les parcs éoliens au niveau national.

À cet effet, un contrat a été établi pour la fourniture d'électricité provenant de parcs éoliens appartenant à des tiers.

En tout, plus de 230 GWh ont été réservés à Ciments du Maroc en 2020 avec un objectif d'assurer 85 % des besoins en électricité des 3 usines (hors cogénération de l'usine d'Aït Baha et parc éolien d'Indusaha à Laâyoune). Le CO₂ équivalent épargné est de 160 300 tonnes CO₂ par an.

Aujourd'hui, l'énergie éolienne assure plus de 80 % des besoins de nos usines en électricité.

Efficacité énergétique et certification ISO 50001

Le procédé cimentier est énergivore et la réduction des consommations énergétiques est la préoccupation majeure des cimentiers, pour réduire leur facture énergétique et réduire les émissions CO₂. Les sites ont des plans d'actions mis à jour qui s'articulent autour de :

- bilans et audits énergétiques pour identifier les potentiels d'optimisation ;
- investissement en équipement à haute efficacité énergétique (broyage vertical, variateurs de vitesse, etc.) ;

Dans ce cadre, Ciments du Maroc a mis en place un système de management de l'énergie à l'usine d'Aït Baha qui a été certifié ISO 50001. Cette norme internationale valide les actions et les efforts d'une entreprise en terme de performance énergétique, ainsi que son engagement durable dans une démarche pragmatique d'économie d'énergie.

Cette approche apporte au site une méthodologie, basée sur l'approche PDCA (Plan, Do, Check, Act), permettant de réduire sa consommation énergétique en l'orientant vers des procédés et des technologies moins énergivores.

Ciments du Maroc sensibilise également son personnel aux bonnes pratiques en matière d'énergie.

Par cette distinction, l'usine d'Aït Baha est la première cimenterie au Maroc à avoir obtenu cette certification.

Combustibles alternatifs

Utilisation responsable des matières premières et combustibles non renouvelables

L'un des axes autour duquel Ciments du Maroc développe son action pour le respect de l'environnement est celui des CMS (Combustibles et Matières de Substitution), en se basant sur un choix optimisé des sources d'énergie pour maximiser la part des combustibles de substitution et sous-produits (valorisation énergétique et valorisation matière).

Cette action permet d'économiser des ressources énergétiques naturelles non renouvelables.

Émissions de CO₂

Le CO₂ (dioxyde de carbone) est l'un des principaux gaz à effet de serre.

En cimenterie, plusieurs sources d'émissions CO₂ sont identifiables et sont toutes liées au processus de fabrication du ciment. Il en va ainsi pour :

- l'utilisation des combustibles (combustibles fossiles et de substitution). C'est ce qu'on appelle le CO₂ énergétique direct ;
- l'utilisation de l'électricité, principalement dans les installations de broyage. C'est le CO₂ énergétique indirect.

Le processus chimique. Dans le four, le calcaire (principale matière première du ciment) est soumis à des températures très élevées et subit une réaction chimique appelée décarbonatation. Le calcaire se décompose alors en chaux (CaO) et en CO₂. Le CO₂ sous-produit de cette réaction, est appelé CO₂ de procédé.

Les leviers mis en place dans les sites pour réduire ces émissions s'appuient sur :

- la réduction de la part du clinker dans le ciment, par l'amélioration de la réactivité du clinker et l'incorporation d'agents hydrauliquement réactifs ;
- l'efficacité énergétique, par l'investissement dans les meilleures technologies disponibles ;
- l'utilisation des combustibles de substitution en valorisation thermique (co-processing).

Les émissions au niveau des usines sont contrôlées drastiquement. Toutes les cheminées de nos fours sont équipées d'analyseurs qui permettent de mesurer en continu et en temps réel les émissions gaz et poussières issues de la cuisson. Ces contrôles se font en interne mais également par des organismes externes.

Les résultats de mesures, aussi bien d'auto contrôle en continu, que ceux de contrôle par le laboratoire externe sont conformes aux seuils réglementaires et aux standards du Groupe.

Exploitation des carrières et biodiversité

Le réaménagement des carrières est l'un des axes de la politique environnement de Ciments du Maroc. L'ensemble des carrières alimentant nos sites en matières premières possèdent des plans de réaménagement approuvés par des bureaux d'étude spécialisés. Ciments du Maroc s'engage ainsi, à mettre en état les carrières exploitées ou au fur et à mesure de l'extraction du gisement ou en fin d'exploitation, permettant une insertion paysagère optimale.

Intégration dans l'environnement

Présentation de l'ensemble des activités ayant un impact sur l'environnement

- Extraction matières premières
- Concassage de matières premières
- Broyage cru et stockage
- Broyage combustible
- Cuisson production clinker
- Broyage ciment, silotage et expédition est appelé CO₂ de procédé.

Description de tout litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental, dont Ciments du Maroc, ou l'une de ses filiales, a fait l'objet en 2020

Aucun litige à signaler.

Les actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité

- Plan de surveillance environnementale (contrôles).
- Mesures en continu des émissions atmosphériques.
- Les actions sont formalisées dans les PME (Plan de Management de l'Environnement) qui sont des plans d'action triennaux.

Les mesures de gestion et d'élimination des déchets

- Des procédures et consignes d'élimination des déchets sont établies au niveau des sites avec pour objectif le recyclage et l'élimination des tous les déchets banals générés par les activités dans la maîtrise opérationnelle.
- Chaque site possède sa déchetterie qui a une zone de stockage des déchets avec identification avant leur élimination.

Consommations d'eau, d'énergie et de matières premières ainsi que les mesures mises en place pour l'optimisation de ces consommations

L'un des axes de la politique Environnement est la valorisation des sous-produits pour réduire la pression sur les ressources naturelles et également la réduction de notre empreinte carbone. Le choix est porté sur les CMS (Combustibles et matière de substitution) en se basant sur une sélection optimisée des sources d'énergie pour maximiser la part des combustibles de substitution et sous-produits (valorisation énergétique et valorisation matière).

Pour ce qui est de l'eau, par nature, le procédé de fabrication du ciment a très peu d'impact sur la qualité des eaux. Le processus en consomme très peu et surtout n'en rejette pas.

Une partie de l'eau consommée en usine sert au refroidissement des gaz avant leur filtration, la majeure partie est destinée au refroidissement des paliers des machines tournantes. Les circuits fermés mis en place permettent le recyclage pour répondre à une bonne partie des besoins globaux.

Malgré le niveau de consommation faible, c'est l'un des indicateurs de performances suivi quotidiennement par nos sites avec un reporting mensuel destiné à cet effet.

Préservation de l'arganier

Les arganiers sont un véritable rempart contre la désertification, en plus de leur pouvoir de capture de carbone (6,7 tonnes de CO₂ absorbés par hectare par an). Dans le cadre de sa politique nationale en faveur du climat (programme du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification visant la régénération des essences autochtones comme l'arganier), le Maroc a dédié l'une de ses mesures d'atténuation de l'impact sur le climat à la plantation d'arganiers.

C'est dans ce contexte que Ciments du Maroc a planté près de 66 600 arbustes *Argania Spinosa* à proximité de son usine à Aït Baha depuis 2010. Le programme global, en partenariat avec la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification, la Fondation du Sud et l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier, vise la plantation de près de 403 800 plants, étalés sur une superficie globale estimée à 2 019 hectares. Le programme comprend :

- le versement du montant équivalent au profit du Fond National Forestier pour la compensation de près de 298 200 plants, sur une superficie estimée à 1 491 hectares;
- les travaux de regarnis de 84 600 plants, sur une superficie de 528 hectares.

SOCIAL

- Politique RH
- Santé, sécurité & hygiène
- Climat et dialogue social
- Droits humains au travail



08

Des conditions de travail attrayantes sont un facteur clé de notre succès. En tant qu'opérateur industriel, nous accordons une grande priorité à la sécurité au travail et à la protection de nos employés

Politique RH

La politique de gestion des Ressources Humaines de Ciments du Maroc repose sur la notion de capital Humain, qui constitue notre ressource la plus précieuse, les femmes et les hommes compétents et dévoués sont les profils recherchés, recrutés, développés et soutenus dans leur gestion de carrière au sein de notre Groupe.

Pour nous, une bonne gestion des Ressources Humaines signifie tenir dûment compte de nos employés avec leurs différents talents et leurs diverses expériences. Il s'agit donc de créer les conditions adéquates pour leur permettre de faire leur travail avec efficacité et dévouement. Cela inclut des recrutements ciblés, une rémunération équitable et des possibilités de qualification adéquates, ainsi qu'un environnement de travail non discriminatoire.

En tant qu'entreprise opérant dans le secteur industriel, la sécurité au travail et la protection de la santé de nos employés revêt d'une importance majeure.

Conformité RH

La Direction des Ressources Humaines de Ciments du Maroc veille au respect strict des règles et mesures pour être conforme en termes de conformité RH dans la gestion au quotidien de son capital humain.

En effet, le mot d'ordre et nos directives sont orchestrés de manière à agir en permanence dans le strict respect des règles de conformité élaborées par les autorités locales et inspirées des règles internationales reconnues par la Maroc et ce, en matière de :

- Respect strict du Code du travail,
- Protection des données personnelles de nos employés et sous-traitants,
- Respect des principes de base des droits de l'homme
- Respect des normes environnementales,
- Respect des règles de conformité et de bonne conduite en matière de gestion RH élaborées par notre Groupe.

Recrutement et intégration

Des collaborateurs à forte technicité, responsables, engagés, avec un esprit d'équipe et de prise d'initiatives, sont les profils recherchés par Ciments du Maroc.

Le processus de recrutement est structuré en plusieurs étapes, en passant par une bonne définition du poste, l'organisation des entretiens orientés avec les responsables, et en mettant en place les cursus d'intégration et de formation appropriés.

Le dispositif de mobilité adopté au sein du Groupe ouvre aux collaborateurs à haut potentiel de multiples opportunités d'évolution aussi bien au Maroc qu'au niveau des filiales de HeidelbergCement Group.

Aussi, dans cette même perspective de fidélisation, de motivation et de soutien, des avantages sociaux sont octroyés aux employés qui bénéficient également d'une politique de rémunération équitable.

Nos valeurs nous imposent la totale objectivité durant le recrutement. Les candidatures des personnes à besoins spécifiques passent par le même processus et seule la compétence et le mérite distinguent entre un candidat retenu à Ciments du Maroc et un autre. Nos locaux et usines sont aménagés afin de faciliter l'accès et accueillir les personnes ayant des besoins spécifiques.

Développement des Ressources Humaines

Le développement de notre Capital Humain repose sur un processus de gestion de la performance et des compétences. Ce dernier permet de définir, de manière structurée et interactive, les objectifs de performance, d'identifier les opportunités professionnelles et de déterminer des axes de formation et de développement personnel.

Ciments du Maroc accompagne ses Femmes et ses Hommes dans leur gestion de carrières et leur développement et garantit l'égalité des chances dans le recrutement, la promotion et l'accès aux postes de Responsabilité et de prise de décision.

Politique RH

Formation

La formation de nos employés est au cœur de la politique des ressources humaines.

Le processus commence durant la période d'essai post recrutement pendant laquelle nos employés sont sensibilisés sur les règles de bonne conduite appliquées au sein du Groupe, les principes et les bases de compliance et d'éthique, l'importance du partage de connaissances et des expériences. Cette dynamique est maintenue tout au long de la gestion des carrières de nos employés quel que soit leur niveau hiérarchique.

Les formations proposées peuvent être :

- internes : dans différents domaines, animés par des employés ayant assez d'expérience et de connaissance dans le Groupe.

Des programmes de formations dans nos métiers sont organisés périodiquement par le Groupe via la plateforme de formation en ligne E@Campus et lors des programmes liés aux métiers techniques ;

- externes : délivrées par des organismes spécialisés dans les différents domaines et selon le besoin.

L'objectif est d'accompagner nos employés dans la gestion de leurs carrières et de renforcer leurs savoir-faire et savoir être et les outiller des nouvelles méthodes et approches de travail pour pouvoir atteindre leurs objectifs et par conséquent de contribuer à l'atteinte les objectifs stratégiques de Ciments du Maroc.

Représentativité du personnel et dialogue social

Chaque usine ou site de Ciments du Maroc dispose d'un bureau de représentants des salariés ou délégués du personnel élus conformément aux dispositions légales du Code de Travail marocain relatives au respect de la représentativité des salariés au sein des entreprises. Des élections de délégués de personnel ont lieu périodiquement chaque fois que les autorités compétentes en la matière l'exigent.

D'un autre côté, la direction des Ressources Humaines de Ciments du Maroc ainsi que les directions de chaque site maintiennent en permanence un dialogue constructif, ouvert et continu avec les délégués du personnel tout en respectant le droit et la liberté de l'exercice d'affiliation syndicale au sein de ses sites.

Tous les chantiers de réorganisation et d'adaptation poste/profil ont fait et font l'objet d'une étroite concertation avec les représentants des salariés pour informer et parvenir à une solution responsable et acceptée par toutes les parties tout en respectant les dispositions légales dans ce volet et en tenant compte aussi de la dimension sociale de la gestion de nos ressources humaines.

Santé, sécurité & hygiène

La santé et la sécurité au travail sont une priorité absolue à Ciments du Maroc et fait partie intégrante de nos principales valeurs d'entreprise. Notre objectif déclaré est de maintenir le « zéro accident ». Grâce à des mesures de prévention efficaces, nous entendons minimiser les risques d'accidents et de blessures. Nos principes de protection de la main-d'œuvre sont précisés dans notre politique de groupe sur la santé et la sécurité au travail.

Des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail ont déjà été mis en œuvre dans l'ensemble de nos sites. Ces systèmes exigent une approche structurée de la part des responsables hiérarchiques locaux, avec une planification, un processus de travail clair et sûr, des responsabilités et contrôles pour assurer un processus d'amélioration continue et ainsi prévenir les accidents. Depuis de nombreuses années, nous améliorons la santé et la sécurité au travail à un niveau technique et au niveau de l'organisation, ce qui se traduit également par une réduction des taux de fréquence des accidents.

Objectifs et engagements

Nous pensons que les accidents et les blessures peuvent être évités. C'est pourquoi nous nous efforçons continuellement de minimiser les risques pour nos employés, nos sous-traitants et les tiers pour maintenir notre objectif de « zéro accident ».

Dans le cadre de la politique de notre groupe en matière de santé et de sécurité au travail, un ensemble de « règles cardinales » a été défini. Ces règles sont obligatoires pour tous les employés et sous-traitants. Elles concernent en particulier les activités qui ont été identifiées comme les principaux domaines de risque d'accident.

La formation que nous dispensons à nos employés et sous-traitants permet à ces derniers de rester informés de ces règles et des bonnes pratiques afin de contribuer à réduire le nombre d'incidents et d'éviter les accidents, en particulier ceux entraînant le décès.

La sécurité au travail dans la Gestion

Aussi importantes que les autres thèmes de formation, les formations en sécurité sont obligatoires à Ciments du Maroc autant pour son personnel que pour ses sous-traitants.

En 2020, les thèmes liés à la sécurité au travail représentent environ 20 % des heures de formation chez Ciments du Maroc ce qui correspond à une moyenne d'environ 3 heures par employé dans l'ensemble du groupe.

Évolution des chiffres des accidents

La santé et la sécurité au travail est l'une des valeurs fondamentales de notre entreprise et donc un élément fondamental de nos processus de travail.

Notre priorité est de veiller à ce que les employés rentrent chez eux en bonne santé, sains et saufs à la fin de la journée de travail.

En 2020, nous n'avons enregistré aucun incident impliquant notre personnel sur l'ensemble de nos sites et opérations. Cela s'est traduit par un taux de fréquence de 0 au lieu de 0,58 enregistré en 2019.

Nous analysons chaque accident, même s'il n'est pas fatal, et partageons ces informations à travers notre groupe afin d'éviter des accidents similaires dans d'autres sites.

En 2020, une attention particulière à la sécurité routière, étant donné que la majorité des accidents mortels du Groupe sont dus à des accidents de la circulation.

Parmi les mesures prises dans ce sens :

- Intégration de 361 camions dans notre plateforme GPS, ce qui représente 81 % de la flotte gérée par l'activité ciment. La deuxième phase pour intégrer les camions des autres activités (granulats et béton) a été lancée.
- Malgré les circonstances de l'épidémie de Covid-19, nous avons pu former 111 conducteurs de nos transporteurs sur la conduite défensive. Les sessions de formation ont été organisées sur nos sites de production vu que les centres de l'OFPPPT ont été suspendus même après le confinement.
- Finalisation de l'installation de 500 plaques à haute visibilité permettant d'augmenter la visibilité des camions sur les routes. Avec un montant d'investissement de 1 MMAD.
- Mise en place d'une application i-check, qui a été développée afin de systématiser et de numériser le contrôle des camions avant l'accès à nos sites.
- Création d'un centre de conduite dédié pour assister et accompagner les transporteurs dans la mise en place de leur propre système de management de la sécurité.

Droits humains au travail

Ciments du Maroc s'engage à respecter les droits humains. Nous respectons les lois et règlements applicables en tant que base juridique de notre activité. Le Groupe auquel nous appartenons (HeidelbergCement) est attaché aux valeurs et aux principes des normes suivantes internationalement reconnues :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les huit normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (Cadre de référence « Protéger, respecter et réparer »).

Nous attendons de nos employés et de nos partenaires qu'ils se conforment aux directives et recommandations clés.

Nos collaborateurs

L'aspiration de Ciments du Maroc à une excellente performance ainsi qu'à une position parmi les leaders de notre secteur nécessite l'intégration d'une conduite qui soit juridiquement et éthiquement correcte.

Pour cette raison, Ciments du Maroc a adopté le Code de Conduite Professionnelle qui a été mis en place par le Groupe HeidelbergCement. Ce Code de Conduite Professionnelle et nos directives de gestion précisent nos valeurs qui représentent des normes éthiques et juridiques élevées et s'appliquent à toutes nos activités, depuis la planification stratégique jusqu'aux affaires courantes.

Les conditions de travail de nos collaborateurs sont en conformité avec les normes de travail fondamentales et les lois applicables dans notre pays. Cela inclut la prévention du travail des enfants et du travail forcé, le respect du principe de non-discrimination sur le lieu de travail, le droit à la liberté d'association ainsi que la négociation collective.



GOVERNANCE

- Organes de gouvernance
- Gestion et contrôle des risques
- Gestion de la conformité
- Éthique déontologique et prévention de la corruption
- Relations avec les actionnaires

09

Organes de gouvernance

Composition de l'organe de gouvernance au 23 mars 2021 :

Membres exécutifs et non exécutifs

Mohamed CHAIBI (Président du Conseil)	Administrateur non exécutif
Matteo Maria ROZZANIGO (Administrateur Directeur Général)	Administrateur exécutif
Hakan GÜRGAL	Administrateur non exécutif
Abdellatif ZAGHNOUN	Administrateur non exécutif
Ahmed NAKKOUCH	Administrateur indépendant
Amina FIGUIGUI	Administrateur indépendant
CIMENTS FRANCAIS (Laurent MEYNET)	Administrateur non exécutif
COCIMAR (Antonio CLAUSI)	Administrateur non exécutif
COFIPAR (Gary WHITEHEAD)	Administrateur non exécutif
MENAF (Francesco BRAMBILLA)	Administrateur non exécutif
FIPAR HOLDING (Khalid ZIANE)	Administrateur non exécutif
CIMR (Khalid CHEDDADI)	Administrateur non exécutif
ABOU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT (SE Khalifa Abdulla AL QUBAISI)	Administrateur non exécutif

Membres indépendants

Ahmed NAKKOUCH	Administrateur indépendant
Amina FIGUIGUI	Administrateur indépendant

Critères retenus pour la qualification d'administrateurs indépendants

Garant d'une gouvernance équilibrée, les administrateurs indépendants sont appelés à contribuer, par leur compétence et leur liberté de jugement, à permettre au conseil d'exercer au mieux sa mission. Ils sont également membres du Comité d'audit qui est présidé par l'un d'eux.

Les administrateurs doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures en ingénierie, en finances, en juridique et/ou en fiscalité délivré par une école de renom. Ils doivent disposer d'un parcours professionnel de haut niveau en tant que dirigeants, chefs d'entreprise ou directeurs au sein d'une grande structure.

Par ailleurs, ils doivent nécessairement être libres de tout conflit d'intérêts et de tout lien avec la société, ses actionnaires et ses dirigeants et doivent remplir les critères suivants prévus par la loi :

- ne doivent pas être actionnaires de CIMAR ;
- ne doivent pas exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration, de Directeur Général, de Directeur Général Délégué ou tout autre mandat exécutif (au sein de CIMAR) ;
- ne doivent pas avoir été, au cours des trois (3) années précédant sa nomination, salariés ou membres des organes d'administration ou de direction de CIMAR ;

- ne doivent pas avoir été, au cours des trois (3) dernières années, représentants permanents, salariés ou membres de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'un actionnaire de CIMAR ou d'une société que CIMAR consolide ;
- ne doivent pas avoir été, au cours des trois (3) dernières années, membres de l'organe d'administration ou de surveillance, ou de direction, d'une société dans laquelle CIMAR détient une participation quel que soit son pourcentage ;
- ne doivent pas être, membres de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'une société dans laquelle CIMAR dispose d'un mandat au sein de l'organe d'administration ou de surveillance ;
- ne doivent pas être, membres de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'une société dans laquelle un membre des organes d'administration ou de surveillance ou de direction de CIMAR, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois (3) ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration, de surveillance ou de direction ;
- ne doivent pas avoir été ou représenté, durant les trois (3) dernières années, un partenaire commercial ou financier ou exerçant une mission de conseil auprès de CIMAR ;
- ne doivent pas avoir un lien de parenté jusqu'au deuxième degré avec un actionnaire ou un membre du conseil d'administration de CIMAR ou avec le conjoint de l'actionnaire ou du membre du Conseil d'administration ;
- ne doivent pas avoir été commissaires aux comptes de CIMAR au cours des six (6) années précédant sa nomination.

Dates de nomination des membres de l'organe de gouvernance, et date d'expiration de leur mandat

Mohamed CHAIBI (Président du Conseil)	AG 02.05.2018 CA 02.05.2018	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019
Matteo Maria ROZZANIGO (Administrateur DG)	AG 22.05.2019 CA 28.03.2019	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Hakan GÜRDAL	AG 22.05.2019	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Abdellatif ZAGHNOUN	AG 02.05.2018	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019
Ahmed NAKKOUCH	CA 20.03.2020	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Amina FIGUIGUI	CA 20.03.2020	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2021
CIMENTS FRANCAIS (Laurent MEYNET)	AG 02.05.2018	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019
COCIMAR (Antonio CLAUSI)	AG 22.05.2019	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
COFIPAR (Gary WHITEHEAD)	AG 22.05.2019	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
MENAF (Francesco BRAMBILLA)	AG 22.05.2019	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
FIPAR HOLDING (Khalid ZIANE)	AG 22.05.2019	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
CIMR (Khalid CHEDDADI)	AG 22.05.2019	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
ABOU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT (SE Khalifa Abdulla AL QUBAISI)	AG 22.05.2019	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020

Fonctions au sein de l'instance de gouvernance, représentation des parties prenantes

Mohamed CHAÏBI : Président du Conseil

Matteo ROZZANIGO : Directeur Général

Hakan GÜRDAL : Membre du Directoire de HeidelbergCement AG - CEO Région Afrique et le Bassin Est Méditerranéen

La parité et les règles suivies en la matière

1 femme administrateur parmi les 13 administrateurs composant le Conseil

Le nombre de mandats par administrateur

Identité de l'administrateur	Nombre de mandats occupés dans d'autres Conseils d'administration ou Conseils de surveillance
M. Mohamed CHAÏBI	6 mandats en sus de CIMAR
M. Matteo ROZZANIGO	5 en sus de CIMAR
M. Hakan GÜRDAL	2 en sus de CIMAR
M. Abdellatif ZAGHNOUN	32 en sus de CIMAR
CIMENTS FRANCAIS	4 en sus de CIMAR
COCIMAR	
COFIPAR	2 en sus de CIMAR
MENAF	2 en sus de CIMAR
FIPAR HOLDING	10 en sus de CIMAR
CIMR	19 en sus de CIMAR
ABOU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT	2 en sus de CIMAR

Les comités spécialisés et leurs compositions respectives

Comité d'audit

- Mme Amina FIGUIGUI, Administrateur indépendant et Présidente du Comité d'Audit
- M. Ahmed NAKKOUCH, Administrateur indépendant
- M. Mohamed CHAÏBI, Administrateur non exécutif
- M. Khalid ZIANE, Administrateur non exécutif
- M. Khalid CHEDDADI, Administrateur non exécutif
- M. Gary WHITEHEAD, Administrateur non exécutif

Comité stratégique

- M. Mohamed Chaïbi (Président)
- M. Matteo Rozzanigo
- M. Hakan Gürdal
- M. Khalid Cheddadi
- M. Abdellatif Zaghoun
- M. Antonio Clausi

Comité de rémunération

- M. Hakan Gürdal
- M. Khalid Cheddadi

L'assiduité aux séances du conseil (nombre de réunions du conseil durant la période, taux de présence effective de chaque administrateur

Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois. Les taux de présence effective des administrateurs pour cet exercice sont les suivants :

Administrateur	Taux de présence effective
Mohamed Chaïbi	100%
Matteo Rozzanigo	100%
Hakan Gürdal	66%
CIMR	100 %
COCIMAR	0%
COFIPAR	0%
Abdellatif Zaghoun	33 %
Amina Figuigui	100%
Ahmed Nakkouch	100%
FIPAR HOLDING	100%
Abou Dhabi Fund for Development	33%
Ciments Français	33 %
MENAF	66 %

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est décidée annuellement par l'Assemblée Générale. À titre indicatif, l'Assemblée Générale en date du 28 mai 2020 avait décidé d'allouer la somme de 2 060 000 dirhams aux membres du Conseil d'administration et des différents comités.

Gestion et contrôle des risques

La politique de gestion des risques au niveau de Ciments du Maroc est une composante essentielle de déploiement de la stratégie de la société et du Groupe qui est axée sur la stabilité de l'entreprise et son développement à long terme. La société s'appuie sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte de ses objectifs.

Les éléments constituant ce système de gestion des risques sont établis de manière à déceler en temps opportun les menaces affectant la performance et la continuité de la société, et de fournir ainsi une assurance raisonnable que les mesures et plans d'action adéquats sont mis en place.

Notre activité est toujours tournée vers l'avenir et opère dans un environnement en constante évolution, elle est par conséquent exposée à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, sa réputation ou ses perspectives.

L'identification des risques, leur analyse et leur compréhension, ainsi que leur évaluation et leur réduction systématiques relèvent de la responsabilité de chaque direction ainsi que du département audit interne et gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques est structuré autour de chaque secteur d'activité (ciments, BPE, granulats), où chaque activité est directement impliquée et responsabilisée, et son évaluation est principalement pilotée par la direction Audit interne & gestion des risques.

La gestion des opportunités et des risques chez Ciments du Maroc est étroitement surveillée par des systèmes de planification et de suivi à l'échelle locale mais également à l'échelle du Groupe HeidelbergCement. En ligne avec le principe de transparence, les risques significatifs sont présentés trimestriellement par chaque pays et sont discutés au Comité de Direction Groupe.

Par ailleurs, une cartographie des risques significatifs ainsi que sa mise à jour est régulièrement présentée au comité d'audit.

La démarche de cartographie des risques est un processus dynamique qui alimente le plan d'audit annuel, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques.

Ainsi, dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière, le Comité d'audit est informé du plan d'audit annuel, du programme de travail du département Audit interne et gestion des risques, et de son organisation sur lesquels il peut formuler tout avis. Le Comité est en outre destinataire d'une synthèse des rapports d'audit interne qui fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes semestriels.

Les risques susceptibles d'avoir un impact sur notre patrimoine, notre situation financière et nos résultats sont évalués suivant la probabilité de leur survenance et leur impact financier (résultat d'exploitation, résultat net, cash) et sont divisés en quatre catégories sur la base du catalogue de risques établi dans l'entreprise : risques financiers, risques stratégiques, risques opérationnels, risques juridiques et de conformité. Ces risques comprennent également les risques de durabilité et les risques non financiers.

Gestion de la conformité

Nous avons mis en place un programme de conformité en ligne avec celui de notre Groupe. Ce programme est basé sur le code de conduite professionnelle, afin de garantir une conduite conforme à la fois à la loi et aux règlements. Le code de conduite professionnelle exige de tous les employés qu'ils adhèrent à nos principes de base de gouvernance d'entreprise responsable, que ces principes aient été inscrits dans la loi ou non.

Le programme de conformité est revu en permanence par notre Groupe afin d'y apporter les ajustements nécessaires en fonction des évolutions juridiques et sociales actuelles, et il est amélioré et mis à jour en conséquence.

Un élément central de ce programme est l'engagement pris par la Direction de l'entreprise de ne pas tolérer les violations des lois applicables et d'imposer des sanctions le cas échéant. Il comprend également des lignes directrices et des mesures internes qui expriment concrètement les dispositions légales. En plus de la communication régulière de ces directives, la Direction diffuse des lettres de conformité pour sensibiliser au respect des lois et des règlements.

D'autres outils ont également été mis en place : système de déclaration d'incidents via Internet et par téléphone, formations des employés par des modules d'apprentissage en ligne. L'éventail des cours électroniques disponibles couvre des sujets tels que la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail, le droit de la concurrence et la prévention de la corruption.

La mise en œuvre du programme de conformité est contrôlée par des audits internes réguliers, ainsi que par un rapport semestriel spécial sur la conformité, établi par le Directeur de la conformité de la maison mère à l'intention du Directoire, du Comité d'audit et du Conseil de Surveillance de HeidelbergCement. Ce dernier contrôle l'efficacité du programme de conformité et vérifie en particulier s'il satisfait de manière adéquate aux exigences légales et aux normes de conformité reconnues. Un rapport trimestriel supplémentaire informe régulièrement les membres du Directoire du Groupe ayant une responsabilité régionale des incidents de conformité dans leur domaine de compétence.

Éthique déontologique et prévention de la corruption

Ciments du Maroc accorde une importance particulière à la prévention des conflits d'intérêts et de la corruption.

L'un des objectifs du programme de Conformité à l'échelle du Groupe est de prévenir les comportements de corruption.

En effet, en plus du code de bonne conduite, il existe des codes spécifiques ayant pour objectif de prévenir conflits d'intérêts et de corruption.

La politique anticorruption définit des principes tels que le comportement avec intégrité envers les partenaires commerciaux ou les conflits d'intérêts.

Plusieurs actions de formation et de sensibilisation sur la conformité et la déontologie ont été mises en place en tenant compte des exigences locales et de celles du Groupe. En plus, des outils spécifiques ont été mis en place pour permettre aux employés d'alerter le Responsable de la conformité sur les comportements non éthiques.

Tous les employés dont le travail implique un comportement potentiel de corruption doivent recevoir une formation anticorruption au moins une fois tous les deux ans. Dans ce sens, l'une des mesures prises pour la prévention contre la corruption est l'adoption et l'application des principes de rotation du personnel, de l'intégrité double et du renforcement de la documentation.

Relations avec les actionnaires

Les statuts de Ciments du Maroc prévoient la possibilité pour les actionnaires de participer aux réunions des Assemblées Générales par visioconférence ou de voter par correspondance.

Les actionnaires jouissent des droits d'information qui leur sont conférés par la loi et les statuts de la société. Ainsi et à titre indicatif, tout actionnaire a droit de prendre connaissance au siège social dans les délais impartis par la loi :

- 1) de l'ordre du jour de l'assemblée ;
- 2) du texte et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration ou le directoire et, le cas échéant, par les actionnaires ;
- 3) de la liste des administrateurs au conseil d'administration, ainsi que, le cas échéant, des renseignements concernant les candidats à ces organes ;
- 4) de l'inventaire, des états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil d'administration ;
- 5) du rapport de gestion du conseil d'administration soumis à l'assemblée ;
- 6) du rapport des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée et du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- 7) du projet d'affectation des résultats.
- 8) de la liste prévue, selon le cas, au deuxième alinéa de l'article 57 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- 9) la liste des conventions réglementées. Toutefois, tout actionnaire peut obtenir à ses frais copie des dites conventions,

À compter de la convocation de toutes autres assemblées, ordinaires ou extraordinaires, générales ou spéciales, tout actionnaire a également le droit, au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, de prendre, au même lieu, connaissance du texte des projets de résolutions, du rapport du conseil d'administration et le cas échéant, du rapport des commissaires aux comptes.

Pendant le délai de quinze jours avant la réunion de toute assemblée générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir communication de la liste des actionnaires avec l'indication du nombre et de la catégorie d'actions dont chaque actionnaire est titulaire.

La société dispose également d'un site internet lui permettant de remplir les obligations d'information qui lui incombent à l'égard des actionnaires.

Tout actionnaire a droit, à toute époque, d'obtenir communication des documents sociaux visés à l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonyme et concernant les trois derniers exercices ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées générales tenues au cours de ces exercices.

Par ailleurs, la société publie dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur en faisant apparaître clairement s'il s'agit d'états vérifiés ou non par le ou les commissaires aux comptes.

MAINTIEN DES BONNES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

- À proximité de nos sites de production
- Nos partenaires commerciaux
- Mise en œuvre et surveillance

10

À proximité de nos sites de production

Être un bon voisin

Nous voulons être un employeur attrayant, un partenaire fiable et un bon voisin. Pour cette raison, nous assumons la responsabilité sociale et participons à divers projets autour de nos sites.

Notre engagement est axé sur des domaines dans lesquels nous avons une expertise spécifique et pouvons obtenir les meilleurs résultats pour les communautés locales :

- Bâtiment, architecture et infrastructure
- Environnement et biodiversité
- Santé, éducation et culture

À travers notre engagement, nous voulons contribuer à un développement social positif à la promotion des droits humains.

Nos partenaires commerciaux

Nos clients

Nos produits sont fabriqués, dans tous nos usines et centres, conformément aux normes en vigueur. Grâce à un contrôle continu et une gestion rigoureuse de la qualité, nous garantissons une qualité élevée de nos produits et nous veillons à ce qu'ils ne constituent aucun risque pour les humains et pour l'environnement. Nous fournissons des fiches techniques sur les produits à nos clients et les assistons pour une manipulation de nos produits en toute sécurité.

Gestion des relations avec les fournisseurs

Ciment du Maroc accorde une grande importance au respect des normes de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. Les directives d'achat à l'échelle du groupe fournissent des instructions claires concernant nos relations avec les fournisseurs et nos activités d'achat. L'outil le plus important utilisé à cette fin est notre Code de conduite des fournisseurs, que nous communiquons systématiquement à ces derniers localement. Le code intègre les éléments clés de la norme internationale de responsabilité sociale SA 8000, la norme environnementale internationale ISO 14001 et les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT). Si un fournisseur n'est pas conforme à ce code et ne corrige pas une faiblesse ou une déficience identifiée, cela peut entraîner la résiliation de la relation contractuelle.

Aussi, nous ne sélectionnons pas seulement nos fournisseurs en fonction des seuls critères commerciaux. La protection de l'environnement, la santé et la sécurité au travail et les normes sociales ainsi que la conformité font également partie de l'évaluation des relations d'approvisionnement nouvelles et existantes et sont intégrées dans le Code de Conduite Professionnelle de HeidelbergCement.

Nous avons également une plateforme centrale en ligne EASYSUPPLY pour la gestion des fournisseurs. Cette plateforme simplifie l'enregistrement et la consolidation systématiques des données des fournisseurs ainsi que leur évaluation conformément aux aspects de durabilité abordés dans notre code de conduite des fournisseurs.

Mise en œuvre et surveillance

La transparence est l'une de nos valeurs fondamentales. À cet effet, nous publions le rapport annuel de Ciments du Maroc, qui présente nos réalisations économiques, environnementales et sociales. De plus, et à partir de 2020, nous publions un rapport distinct sur notre engagement en matière de RSE en mettant en exergue les aspects environnement, sociaux et gouvernance.

ANNEXES



Indicateurs environnementaux

Sous-indicateur	Unité	Usine d'Aït Baha			Usine de Safi			Usine de Marrakech			Centre de broyage Jorf Lasfar			Indusaha			Total 2020
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Eau	m3	153 069	166 207	167 890	73 767	86 199	145 663	92 907	112 006	80 663	2 509	3 686	3 222	4 964	5 206	4 762	402 200
Pet coke	Tonne	152 135	136 616	150 814	69 133	66 855	60 794	55 702	57 317	37 366							248 974
Pneus		22 006	21 946	32 757	4 595	6 209	10 767	12 393	5 173								43 524
Grignons d'olive			537	0		1 041			19 833	28 539							
Electricité	MWh	149 598	139 344	145 228	67 857	67 072	64 997	82 133	87 425	80 084	10 680	15 558	15 417	18 601	12 503	9 866	315 593
Calcaire	Tonne	2 262 847	2 064 182	2 533 682	980 579	1 082 991	1 001 531	831 751	956 034	736 348							4 271 561
Argile		495 378	449 642	486 586	198 039	17 861	17 695										504 281
Bauxite				0				8 285	2 553	5 044							5 044
Schiste		7 124	9 620	3 824				114 520	115 367	46 137							49 961
Oxyde de fer		33 356	27 532	38 376	17 362	16 052	12 210	7 682	6 858	6 954							57 540
Gypse		52 785	52 916	54 886	25 955	23 359	24 927	28 299	31 591	28 131	11 688	17 341	15 756	19 623	12 394	9 668	133 368
Calcaire		302 365	283 032	249 063	105 065	43 894	33 402	133 702	63 450	132 938	3 491	3 529	5 559	120 728	80 841	50 750	471 712
Pouzollane		108		0				44 402	39 644	28 664				22 488	14 899	7 717	36 381
Cendres volantes				0	45 275	108 565	110 084	35 869	38 406	30 077	66 353	93 437	93 086			1 988	235 235

CMS (combustibles et matières de substitution)

Indicateurs RH

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020
Effectif	Nombre	749	721	722
dont femmes	%	8,7 %	9,0 %	9,4 %
dont hommes	%	91,3 %	91,0 %	90,6 %
Nombre de stagiaires	Nombre	60	63	31
Nombre CDI	Nombre	100,0 %	99,9 %	100,0 %
Nombre CDD	%	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Recrutements	Nombre	14	24	19
dont femmes	%	0,0 %	20,8 %	11,0 %
dont hommes	%	100,0 %	79,2 %	89,0 %
Nombre de licenciements	Nombre	0	2	2
Nombre de démission	Nombre	9	11	12
Taux de démission	%	1,2 %	1,5 %	1,7 %
dont femmes	%	11,1 %	9,1 %	0,0 %
dont hommes	%	89,0 %	91,0 %	100,0 %
Âge > à 50 ans	%	34,4%	30,1%	22,9%
Âgé entre 40 et 50 ans	%	21,0 %	25,9 %	43,1 %
Âgé entre 30 et 40 ans	%	41,5 %	39,9 %	19,8 %
Âgé moins de 30 ans	%	3,1 %	4,0 %	14,5 %
Ancienneté Plus de 20 ans	%	30,7 %	26,9 %	25,1 %
Ancienneté entre 10 ans et 20 ans	%	40,7 %	40,6 %	37,4 %
Ancienneté entre 5 ans et 10 ans	%	19,8 %	20,8 %	20,3 %
Ancienneté Moins de 5 ans	%	8,8 %	11,7 %	17,3 %
Top Management	Nombre F	0	1	1
	Nombre H	19	16	15
Managers	Nombre F	3	3	3
	Nombre H	23	24	28
Cadres	Nombre F	9	13	17
	Nombre H	72	79	76

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020
Non cadres	Nombre F	54	48	47
	Nombre H	569	537	535
Congé maternité	Nombre	5	2	4
Effectif en situation d'handicap	Nombre	4	4	2
Accidents de travail (AT+MT)	%	0,7 %	0,3 %	0,4 %
Gravité des AT	%	0,4 %	0,1 %	0,3 %
Absentéisme	%	0 %	0 %	0 %
Visites médicales	Nombre	817	780	1805
Bilan de santé	Nombre	65	55	45
Budget de Formation	KMAD	2097	2777	2827
Jours de formation/Salariés	Nombre	2,1	2,6	1,9
Actions de formations pour Top Management	%	7,8 %	16,1 %	1,1 %
Actions de formations pour Managers	%	10,9 %	23,5 %	3,9 %
Actions de formations pour Cadres	%	32,6 %	30,3 %	45,0 %
Actions de formations pour Non cadres	%	48,7 %	30,1 %	50,0 %
Taux des employés ayant bénéficiés d'au moins 1 formation	%	75,4 %	77,3 %	67,5 %
Promotion interne	%	0,9 %	1,7 %	1,2 %
Salariés bénéficiant d'entretiens périodiques	%	16,8 %	18,9 %	19,4 %
Salariés couverts par les conventions collectives	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Accords signés	Nombre	2	4	2
représentants du personnel	Nombre	26	26	26
Réunions avec les Représentants du personnel	Nombre	27	36	15
Jours de grève	Nombre	0	0	0
Litiges sociaux	Nombre	0	3	1

Santé et sécurité au travail

Indicateurs de performance réalisés	Unité	2018	2019	2020
Taux de fréquence des accidents	%	1,59	0,58	0
Taux de gravité des accidents	%	68,77	155,64	0
Taux de fatalité %	%	0	0	0
Nombres de presqu'accident (AID)	Nombre	4 930	8 609	11 163
Conversations Sécurité (AID)	Nombre	15 132	32 623	38 193

Indicateurs		Unité	2018	2019	2020
Fatalités	Employés	Nombre	0	0	0
	Sous-traitants	Nombre	0	0	1
Accidents avec arrêt	Employés	Nombre	3	1	0
	Sous-traitants	Nombre	0	3	1
Jours non travaillés	Employés	Nombre	130	269	0
MTI (*)	Employés	Nombre	2	1	3

Formations sécurité

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020
Actions de formation sécurité en faveur du personnel	Nombre	38	45	73
Actions de formation sécurité en faveur des sous-traitants	Nombre	43	46	29
Cadres bénéficiaires des formations sécurité	%	12,90 %	86,70 %	17 %
Mensuels bénéficiaires des formations sécurité	%	87,10 %	13,30 %	83 %
Heures de formation sécurité/employé	Nombre	7	7	2,82
Heures de formation sécurité/Total des heures de formations	%	40,70 %	30 %	20 %

INDEX



Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
Déclarations Générales			
Profil de l'organisation			
102,1	Nom de l'organisation	6	
102,2	Activités, marques produits et services	8; 9; 10	
102,3	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	7; 63	
102,4	Lieux où se trouvent les activités	7	
102,5	Capital et forme juridique	6	
102,6	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	7; 10	
102,7	Taille de l'organisation	6	
102,8	Informations sur les collaborateurs et les autres travailleurs	52	
102,9	Informations sur la chaîne d'approvisionnement	8; 15	
102,10	Changements substantiels de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	-	Au cours de l'année de référence, il n'y a pas eu de changements significatifs
102,11	Application des principes de précaution ou approche préventive	44	
102,12	Adhésion à des initiatives externes	16; 22; 23	
102,13	Adhésion à des associations	16	
Stratégie			
102,14	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	4	
102,15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	13; 15; 17; 18	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
Déclarations Générales			
Éthique et intégrité			
102,16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	12; 20; 37; 45; 46	
102,17	Mécanismes de Conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	14; 45; 46	
Gouvernance			
102,18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	39 à 47	
102,21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	15; 16; 17	
102,22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	39; 43	
102,23	Préciser si le Président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	39	
102,24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	40; 41	
102,25	Prévention des conflits d'intérêt au niveau de l'instance supérieure de gouvernance	40	
102,26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs et de la stratégie	4; 14	
102,29	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	4; 14	
102,30	Efficacité des procédures de gestion des risques	44	
102,31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	16; 26	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
Déclarations Générales			
Implication des parties prenantes			
102,40	Liste des groupes des parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	22; 23; 32; 35; 37; 47; 49	
102,41	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	53	
102,42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec laquelle il faut établir un dialogue	16; 49	
102,43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue	16	
102,44	Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	17	
Pratiques de reporting			
102,45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	25	
102,46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	17; 24; 25; 26	
102,47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	17; 18	
102,48	Retraitement des informations		Au cours de l'année de référence, les informations n'ont pas été retraitées.

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
Déclarations Générales			
Pratiques de reporting			
102,49	Modifications relatives au reporting		Au cours de l'année de référence, il n'y a pas eu de changement dans le reporting
102,50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	25	
102,51	Date du rapport le plus récent		Rapport ESG 2019 publié le 28 avril 2020
102,52	Cycle de reporting	24	
102,53	Points de contact pour les questions relatives au rapport	63	
102,54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	24	
102,55	Index du contenu GRI	56 à 62	
102,56	Vérification externe		Ce rapport n'a pas fait l'objet de vérification externe
Approche managériale			
103,1	Explication de l'enjeu pertinent et son périmètre	12; 13; 16; 17	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
Éléments spécifiques liés aux enjeux matériels			
Impacts économiques indirects			
203,1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	21; 22; 23	
Pratiques d'achats			
103	Approche managériale	15; 17; 49	
Lutte contre la corruption			
205,2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	45; 46	
Comportement anticoncurrentiel			
206,1	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leur issue		Au cours de l'année de référence, Ciments du Maroc n'a fait l'objet d'aucune action en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques
Énergie			
302,1	Consommation directe d'énergie	29; 30; 32; 51	
302,4	Réduction de la consommation énergétique	29; 30; 32; 51	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
Éléments spécifiques liés aux enjeux matériels			
Eau			
303,3	Consommation d'eau	32; 51	
Biodiversité			
304,2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	15; 31; 32	
304,3	Habitats protégés ou réhabilités	15	
Émissions			
103	Approche managériale	29; 30	
Effluents et déchets			
103	Approche managériale	15; 30	
Évaluation environnementale des fournisseurs			
308,2	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises	49	
Emploi			
401,1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	52	
401,2	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	34	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
Éléments spécifiques liés aux enjeux matériels			
Santé et sécurité au travail			
103	Approche managériale	4; 14; 15; 36	
403,2	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportions de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	54	
Formation et éducation			
404,1	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	53	
402,2	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	53	
404,3	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	53	
Confidentialité des données des clients			
418,1	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	-	Au cours de l'année de référence, Ciments du Maroc n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients
Conformité socio-économique			
419,1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	-	Au cours de l'année de référence, Ciments du Maroc n'a pas fait l'objet de non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques



Siège social

621, boulevard Panoramique,
20 150 Casablanca - Maroc

Téléphone

+ 212 522 85 94 50 à 59

www.cimentsdumaroc.com

Rapport ESG 2020

Département communication

e-mail : contact@cimar.co.ma



إسمنت المغرب
Ciments du Maroc
HEIDELBERGCEMENT Group